



FEDERATION DES CIGALES
*Clubs d'Investisseurs pour une
Gestion Alternative et Locale de
l'Epargne Solidaire*

61, rue Victor Hugo
93 500 PANTIN

ISARA

*Institut Supérieur
d'Agriculture Rhône Alpes*

31, Place Bellecour
69 002 LYON

**Pays et Agglomérations :
Les nouveaux territoires de la Solidarité ?**
L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire

ANNEXES

**Tome 4 :
Pays de la Haute Vallée de l'Aude**

Mémoire de Fin d'Etudes
29^e Promotion (1996-2001)

Date : le 26 Avril 2002

Directeur de Mémoire :
ISABEY Henri

PECHOUX Sylvain
Elève-Ingénieur ISARA

Enseignant responsable :
DUFOUR Annie

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	8
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>8</u>
<u>1.1 UN TERRITOIRE RURAL EN TRANSITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....</u>	<u>8</u>
<u>1.2 LA CRÉATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE.....</u>	<u>13</u>
<u>1.3 DES OUTILS DE SORTIE DE CRISE.....</u>	<u>15</u>
<u>1.4 LA VISION DES ACTEURS SUR LES POTENTIALITÉS DE LEUR TERRITOIRE AU REGARD DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS.....</u>	<u>15</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>19</u>
CHAPITRE 2 : CRÉER SON ACTIVITÉ DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	21
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>21</u>
<u>2-1 PRÉSENTATION DES PORTEURS DE PROJET RENCONTRÉS.....</u>	<u>21</u>
<u>2-2 LES INTERLOCUTEURS DES CRÉATEURS.....</u>	<u>23</u>
<u>2-3 LES PROBLÈMES RENCONTRÉS.....</u>	<u>33</u>
<u>2.4 DU CÔTÉ DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT.....</u>	<u>34</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>50</u>
CHAPITRE 3 : L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE SUR LE PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	52
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>52</u>
<u>3-1 DES SOLIDARITÉS ANCIENNES ISSUES DES MOUVEMENTS MILITANTS.....</u>	<u>52</u>
<u>3-2 AMPHORE ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉS.....</u>	<u>56</u>
<u>3-3 L'ASSOCIATION AMPHORE DANS SON ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>59</u>
<u>3-4 LE REGARD DES CRÉATEURS SUR L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE SUR LA HAUTE VALLÉE</u>	<u>62</u>
<u>3-5 LE JUGEMENT DES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE.....</u>	<u>65</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>72</u>

**CHAPITRE 4 : LA MISE EN PLACE DU PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE
L'AUDE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES PRATIQUES
D'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE ?.....74**

INTRODUCTION.....74

4-1 LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, UN PAYS CONTRE L'AIDE À LA RECONSTRUCTION : L'HISTOIRE
D'UN « DONNANT-DONNANT » ENTRE L'ÉTAT ET DES ÉLUS LOCAUX.....74

4-2 DES ANTÉCÉDENTS PEU FRUCTUEUX : LE PNR ET LE PROGRAMME LEADER PAYS CATHARE.76

4-3 LE PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX.....76

4-4 QUEL PROJET DE TERRITOIRE POUR LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE ?.....82

4-5 QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET LES PRATIQUES D'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ
SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PAYS ?.....84

CONCLUSION.....90

BIBLIOGRAPHIE.....91

TABLE DES MATIÈRES.....93

ANNEXES 97

IL RECONNAÎT140

Introduction

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude a été notre troisième support d'étude. Là encore, une semaine passée sur le terrain aura été tout juste suffisante pour collecter un matériel intéressant, tant les problématiques de la création d'activités et de l'économie solidaire sont pertinentes et riches sur ce territoire. La mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude était un sujet d'actualité brûlant lors de notre passage sur le terrain, puisque c'est à cette période qu'a été installé le Conseil de Développement. La situation a ici fortement évolué entre Juillet 2001 et la rédaction de ce mémoire, nous avons donc tenu à inclure certains éléments clés survenus courant Janvier 2002.

Dans cette annexe, nous présenterons les résultats bruts issus du terrain et du dépouillement de nos différents matériaux d'enquête, en tachant de nous faire l'écho le plus fidèle des discussions. L'objectif de cette annexe n'est pas de proposer une analyse du territoire apportant une réponse à nos hypothèses et à notre problématique, mais bien de présenter les résultats bruts de notre travail. Le travail d'analyse proprement dit est présenté dans le rapport principal. On trouvera ici certaines données que l'on pourra juger inutiles au regard de notre questionnement dans le cadre de cette étude, mais leur présentation nous a semblé intéressante pour les acteurs du pays étudié. Dans un souci de cohérence et de réalisme, nous avons fait relire et corriger cette annexe par notre référent territorial.

Le plan de l'exposé reprendra plus ou moins les grands thèmes développés lors des entretiens : après une brève précision méthodologique, nous présenterons le territoire et les données minimales de cadrage concernant la création d'activités en son sein en première partie, puis nous tenterons de développer des parcours de création sur la Haute Vallée. Une troisième étape nous amènera à présenter les acteurs et l'action des épargnants solidaires sur le territoire, enfin nous tenterons de proposer un aperçu le plus clair possible de l'histoire complexe de ce pays en formation.

Précisions méthodologiques

L'enquête sur le Pays de la Haute Vallée de l'Aude s'est étalée sur 7 jours entre le 5 juillet 2001 et le 13 juillet 2001. 19 entretiens individuels ont été passés, dont un par téléphone et 1 entretien collectif avec la structure d'Épargne de Proximité Solidaire rencontrée sur le territoire.

L'échantillon réalisé est le suivant :

Structure d'accompagnement / financement	Personne ressource territoire	Créateur ou Porteur de Projet	Epargnant Solidaire	Structure d'épargne de proximité solidaire / économie solidaire
<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.C.I. - Chambre d'agriculture - Chambre des Métiers - Coopérative d'Activités Trait d'Union (SCOP SAPIE) - A.D.E.A.R. 11 - Association ESPERE - Pépinière d'entreprise de Limoux <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement bancaire de Limoux - P.F.I.L. (Haute Vallée de l'Aude Initiatives) 	<ul style="list-style-type: none"> - Association Audoise d'Economie Montagnarde - Syndicat mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises - A.D.T.L.R. - François de RAVIGNAN - Robert MENRAS, consultant et animateur pour la mise en place du Pays de HVA 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet 1 (Pierre) - Projet 2 (Henrich) - Projet 3 (Emmanuel) 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 membres de l'association AMPHORE 	<ul style="list-style-type: none"> - AMPHORE (3 membres) - BASE Sud Audois (1personne)

Afin de respecter l'anonymat des créateurs, leurs prénoms ont été changés ainsi que le nom des villages dans lesquels ils sont installés.

L'échantillon réalisé sur la Haute Vallée de l'Aude est assez satisfaisant, cependant au regard de la dynamique du territoire, beaucoup d'acteurs et de structures autres auraient pu être rencontrées si la période dévolue au terrain

n'avait pas été si limitée dans le temps. Notre échantillon souffrira ainsi de l'absence de quelques entretiens :

- Nous aurions dû rencontrer une SARL implantée sur le territoire mais la disponibilité de ses responsables n'a pas permis ce 4^o entretien de porteur de projet
- Les élus chargés de la mise en place du territoire ont délégué un de leur technicien pour répondre à notre entretien, nous n'avons donc pas eu d'entretien direct avec eux.
- Il n'a pas été possible de rencontrer l'association AIRDIE de manière directe, la structure n'étant pas implantée sur le territoire.

Chapitre 1 : Présentation du Territoire de la Haute Vallée de l'Aude

Introduction

Après un passage dans l'Est, puis dans l'extrême Nord de notre territoire hexagonal, nous voici à présent dans sa partie la plus méridionale, le département de l'Aude. Territoire rural, l'Aude et plus particulièrement la Haute Vallée, comportent plusieurs points communs avec la Haute Saône, notamment sur le plan socio-historique, avec un même type de culture industrielo-rurale et sur le plan physique, avec un enclavement important. Et bien que très rural, ce troisième territoire se rapproche aussi sur certains points de l'agglomération Dunkerquoise ; en effet tous deux ont eu à subir les effets dévastateurs d'une crise industrielle mal anticipée.

Passées ces quelques présentations comparatives, découvrons à présent plus en détail cet espace Sud Audois, terre de culture et d'histoire, mais aussi terreau fertile d'innovations.

1.1 Un territoire rural en transition économique et sociale

1-1-1 La Haute Vallée de l'Aude, un territoire composite en quête de cohérence.

La Haute Vallée de l'Aude, territoire à forte dominante rurale, se niche au sud du département de l'Aude, dans le Languedoc Roussillon, au pied des contreforts pré-pyrénéens qui en forment sa limite sud, tandis que les Corbières et le plateau de Sault bordent ses flancs à l'est et à l'ouest, le nord s'ouvrant sur l'agglomération de Carcassonne.

A l'écart des grands axes structurants de la région, ce large plateau creusé par la rivière Aude se caractérise par un enclavement important, notamment pour les cantons les plus ruraux et reculés de la zone. Les deux axes routiers principaux irriguant le territoire restent des itinéraires départementaux vite saturés aux périodes de fort trafic. Malgré cela, la micro-région est soumise à de fortes influences extérieures : la partie nord du territoire se déverse en effet facilement sur le bassin Carcassonnais, tandis que Perpignan à l'est, entretient des rapports étroits avec les cantons les plus orientaux ; l'Ariège enfin à l'ouest, attire traditionnellement un nombre conséquent d'actifs sud audois.

Entre mer et montagnes, le territoire ne possède pas de véritable unité physique, ni climatique, ni même économique puisqu'il se compose d'espaces dont les vocations diffèrent et cela bien qu'on le considère comme le noyau économique du sud du département de l'Aude. L'unité du territoire a finalement plus de sens au niveau historique et administratif. La Haute Vallée est en effet composée de 8 cantons et 149 communes qui forment la plus grande partie de l'arrondissement de Limoux et qui se partagent, de manière assez inégale près de 42 000

habitants¹. Au regard de sa surface, le territoire est peu peuplé, il ne compte que 14 % de la population départementale sur 30 % de sa superficie².

Au niveau de la pyramide des âges, la population sud audoise accuse un vieillissement marqué depuis quelques années. Les plus de 60 ans représentaient en effet, au dernier recensement, 33.3 % des habitants du territoire contre 28.5 % au niveau départemental et 25 % à l'échelon régional.³ Cependant, la situation est loin d'être catastrophique grâce aux arrivées de nouvelles familles d'actifs sur le territoire.

1-1-2 La re-ruralisation sociale d'un territoire condamné au désert

4

L'étude de l'évolution de la population sur le secteur met en évidence une diminution sensible au cours des deux dernières périodes inter censitaires (-2.2 % et -1.8 %), la tendance affectant plus particulièrement les pôles urbains tandis que la population des communes rurales périphériques a tendance à augmenter⁵. Au-delà des chiffres cependant, l'évolution et l'histoire de la population sud audoise comportent un certain nombre de particularités qu'il est intéressant de rapporter dans le cadre de cette étude.

En effet, à l'image d'autres territoires ruraux comme l'Ardèche ou l'Hérault, le sud audois a été et continue à être, une terre d'accueil pour des migrants de tous horizons. Ces mouvements migratoires qui ne faiblissent pas depuis plus de trente ans, sont à l'origine du repeuplement des espaces ruraux à tel point qu'ils représentent désormais plus d'un tiers de la population rurale, mais une proportion de l'ordre de la moitié des classes jeunes et actives.

La plupart de ces migrants viennent de loin et notamment de l'étranger pour 18 % d'entre eux. Pour la majorité, cette migration correspond au départ d'une zone urbaine (80 %) et à un changement d'activité (40 %).

Loin de composer cette population marginale et itinérante, décrite par certains, 90 % des « adoptifs » trouvent ou créent un emploi sur les 8 cantons, fréquemment autour de projets composites (agriculture-accueil, par exemple) ou d'activités de services⁶.

La part des retraités est finalement assez faible (moins de 20 %), alors qu'un migrant sur 3 est un enfant, les 50 % restants sont en âge d'activité et de procréation. Les chômeurs ne constituent que 8 % du total des migrants, taux moins élevé que dans l'ensemble de la population rurale, mais les vagues récentes de migration notent cependant une recrudescence de familles urbaines au chômage et menacées d'exclusion. Ces migrants, bien que très différents de par leurs profils et leurs motivations ont ainsi contribué à une re-ruralisation sociale et économique du territoire.

On peut distinguer deux grands épisodes dans ces migrations vers le sud audois⁷. La première correspond à la période 1975–1990 et aura vu l'installation d'une

¹ 60 % de la population totale se concentre sur les deux cantons les plus urbains de Limoux et Quillan. Ces deux villes constituent d'ailleurs un bipôle structurant le territoire, tant sur le plan démographique qu'économique.

² Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, Juillet 2001

³ INSEE 1999

⁴ Selon l'expression de Martine THEVENIAUT MULLER, in THEVENIAUT-MULLER M., *Le développement local, une réponse politique à la mondialisation*. Lonrai : Desclée de Brouwer. coll. « Sociologie Economique ». 1999. p34.

⁵ INSEE 1999

⁶ DE RAVIGNAN, 1996 et THEVENIAUT MULLER, 1999

⁷ THEVENIAUT-MULLER, 2001

population néo-rurale porteuse d'un véritable projet alternatif, concrétisé par l'émergence de nombreux modes d'organisation collective, tant au niveau agricole (groupements de producteurs soutenant l'installation de nouveaux actifs ruraux), qu'au niveau culturel (Centre culturel des Maillols à Feste Saint André) ou encore social (divers réseaux d'échanges et d'entraide comme AMPHORE). Le deuxième découpage historique correspond à la décennie passée et se caractérise par une plus grande difficulté d'implantation de migrants plus fréquemment poussés hors des villes par des situations de chômage difficiles et moins porteurs de projets de vie sur ce territoire qui devient un espace « refuge ».

Malgré toutes les difficultés inhérentes à l'arrivée de nouveaux actifs en terme de rapports avec les populations natives, d'insertion sociale et économique, ces flux migratoires de par la diversité culturelle et sociale de leurs agents, constituent une véritable richesse pour le territoire. La collaboration entre adoptifs et natifs existe d'ailleurs et a permis de maintenir activité et vie sociale sur le territoire. Ces mouvements peu encadrés et relativement spontanés peuvent être appuyés aujourd'hui par le politique, c'est un des enjeux des démarches de pays en cours qui devraient permettre de mieux prendre en compte cette diversité d'acteurs.

1-1-3 La Haute Vallée de l'Aude, creuset de solidarités et de dynamisme associatif

Contribution indéniable des nouveaux actifs au territoire, le dynamisme associatif caractérisant la Haute Vallée en fait un territoire particulièrement actif et innovant, dans le champ social notamment. Cet activisme est d'ailleurs un des axes de clivage entre natifs et adoptifs, qui se retrouve aussi entre la sphère politique locale et le monde associatif, du fait d'une assez grande résistance locale au changement. Ce dernier point, qui peut être intéressant pour éclairer les dangers planant sur la constitution du futur Pays, trouve ses origines dans l'histoire médiévale du département, Terre Cathare et figure emblématique de la résistance au pouvoir central se caractérisant par un rejet relatif du changement et le cantonnement dans des attitudes défensives⁸.

Un grand nombre de projets porteurs de changement social ont vu le jour sur le territoire au cours des 30 dernières années en réponse à des besoins ressentis par les acteurs locaux. Les thématiques abordées par ces « promoteurs de projets »⁹ sont diverses, de l'agricole au culturel, en passant par l'insertion des personnes en difficulté ou la prise en charge des plus jeunes. Un travail d'inventaire mené sur le territoire au cours de l'année 2001 permet de visualiser ce panel d'acteurs¹⁰. Nous ne détaillerons pas ici ces agents puisque nous les découvrirons progressivement, tout au long de cet exposé.

Notons tout de même puisque c'est un fait marquant sur le plan des solidarités, que les habitants du département de l'Aude furent à l'origine d'un des premiers

⁸ Lire à ce sujet le chapitre « *Les résistances au changement* », THEVENIAUT-MULLER 1999.op. cit. p 36-37

⁹ LAVILLE 1992, THEVENIAUT-MULLER 1999

¹⁰ Cf. Annexe 1

SEL¹¹ de France, au début des années 90. Loin de s'être essouffé après 10 ans d'existence, le mouvement réunit aujourd'hui 300 personnes à l'échelle du département.

1-1-4 La fin douloureuse de l'industrie rurale...

A l'image des deux territoires précédents, le sud audois est fortement marqué par une culture industrielle et rurale. En effet, l'industrie a longtemps prospéré sur ce territoire, profitant d'une main d'œuvre faiblement exigeante, attachée à ses racines et maintenue dans un niveau de qualification faible. La chapellerie, l'exploitation des gisements aurifères et enfin la transformation du bois (usine Formica à Quillan), ont été les trois fleurons industriels du département pendant de nombreuses années. Cependant, dès le début des années 50, une série de récessions atteste des limites de ce système mono-industriel. L'intensité croissante des crises finit par entraîner la disparition quasi-totale des grandes industries (la chapellerie, la mine d'or) ou le maintien dans un état de survie précaire (l'industrie du bois a considérablement réduit sa production et ses effectifs au cours des dernières années). Le dernier soubresaut en date de cette récession ravageuse est la fermeture des établissements MYRIS à Limoux, qui étaient le principal employeur industriel de la ville, avec près de 500 salariés.

Ces multiples fermetures ont entraîné la perte d'un nombre considérable d'emplois et les habitudes salariales bien ancrées dans les mentalités depuis plusieurs générations n'ont pas facilité le rebond des travailleurs licenciés.

Le secteur agricole reste important pour le territoire, notamment grâce à des productions viticoles renommées comme la Blanquette de Limoux, mais il a lui aussi subi une très forte déprise, perdant plus d'un tiers de ses actifs entre 1982 et 1990. Les chiffres semblent cependant s'être maintenus entre 1990 et 1999 et l'activité agricole occupe encore aujourd'hui 17.5 % de la population active totale¹².

Aujourd'hui encore, malgré les mesures prises pour redonner vie au territoire de la Haute Vallée, celui-ci souffre d'un taux de chômage conséquent (17 %)¹³, qui s'explique par le fléchissement important de l'activité agricole et par la désindustrialisation chronique que nous venons d'évoquer. La population active sud audoise diminue (régression de 4.69 % du nombre total d'actifs entre 1990 et 1999)¹⁴, alors qu'elle a tendance à augmenter à l'échelle du département. Le taux d'exclusion sociale y est, selon de BASE sud audois¹⁵, l'un des plus élevés de France (plus de 10 % de la population active¹⁶) et se renforce d'une précarisation de l'accès à l'emploi (intérimaires, saisonniers), installant une catégorie de travailleurs pauvres. Plus de 32 % des actifs audois occuperaient un emploi aidé par des mesures publiques.

1-1-5 ... et des interrogations quant à la reconversion.

¹¹ Système d'Echange Local

¹² INSEE 1999

¹³ ANPE 2000

¹⁴ Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, Juillet 2001

¹⁵ Bureau pour une Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois

¹⁶ Ce pourcentage regroupe les bénéficiaires du RMI (régime général et agricole), les chômeurs de longue durée en CES et en CEC.

Face à ces modifications profondes de conjoncture qui ont bouleversé le paysage économique de la Haute Vallée, les acteurs locaux sont amenés à s'interroger sur les reconversions possibles du territoire. Notre étude aura permis de recueillir une palette intéressante de visions sur les potentialités de cet espace, ainsi que d'opinions sur les choix économiques qui se posent à lui aujourd'hui. Nous reviendrons plus en détail sur ces entretiens au cours du quatrième chapitre, mais on peut d'ores et déjà poser quelques éléments de cadrage.

En effet, bien que la contestation d'un modèle industriel très sectorisé se soit fait entendre depuis quelques années déjà, c'est sa chute définitive qui a poussé les élus à sortir de leurs retranchements locaux pour apostropher les pouvoirs publics et faire reconnaître leur vallée comme un territoire en difficulté. Ces échanges avec l'Etat aboutiront à la signature d'une convention de développement entre le territoire et le groupe Europe-Etat-Région-Département en 1998, dotée de 45 millions de Francs.

Cette convention de redéploiement industriel invite les acteurs du territoire sud audois à réfléchir à l'avenir économique de celui-ci. Les avis sont cependant très divergents sur la question. En effet, bon nombre d'acteurs locaux, dont certains sont des personnalités reconnues du développement local, aimeraient profiter de l'occasion pour s'affranchir des schémas passés et retrouver un développement en cohérence avec le territoire :

« Il faudrait repenser les activités de ce territoire, développer des métiers de proximité abandonnés et pourtant porteurs. Le mot du moment est le tourisme, je n'y crois pas du tout. Au mieux cela peut être un revenu d'appoint pour une ou deux personnes par commune, mais ça ne sera jamais le moteur d'une économie. Beaucoup de gens se raccrochent au tourisme par manque d'audace intellectuelle. »

Cependant, le discours de certains élus révèle une quasi-absence de remise en question des échecs passés. Ainsi, le technicien porte-parole d'un grand élu local semble plus pointer les éléments physiques prétendument responsables de la chute du modèle industriel (les voies de communication, l'offre de services locale...), que la pertinence même de celui-ci :

« Cette vallée a besoin d'un commando économique, des gens qui en veulent, des militants capables de faire du marketing territorial. Mais avant ça, il nous reste quelques fondamentaux à résoudre comme la question des accès routiers. Il est sûr qu'il nous faut entrer dans la bagarre [le marché], c'est un terrain très concurrentiel qui nécessite une volonté constante et quelques atouts. Nous avons l'atout qualité de vie, mais ce n'est pas sûr que cela suffise pour accueillir de nouveaux promoteurs. »

Au centre des débats, les observateurs chargés de proposer des pistes de réflexion pour l'avenir du territoire insistent sur la nécessité de s'affranchir des modèles passés, ce sont quelques-unes des conclusions du récent rapport de diagnostic de territoire :

« La crise que subissent ces secteurs [confection et transformation des matières plastiques] depuis plusieurs années ne permet plus de raisonner aujourd'hui en terme de filières. »¹⁷

¹⁷ Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *Pays de la Haute Vallée de l'Aude, éléments de diagnostic à l'intention des groupes thématiques de travail*, juillet 2001, p 19

Tourisme, redéploiement industriel ou micro activités ? Vente directe et marchés locaux ou concurrence régionale et internationale ? On le voit, la question d'un autre avenir pour le Sud Audois est loin d'être tranchée et ne saura assurément pas se résumer à des choix si primaires. Des propositions émergeront des commissions chargées de réfléchir aux destinées du Pays de la Haute Vallée de l'Aude et au sein desquelles les débats s'annoncent particulièrement riches, nous y reviendrons au cours du dernier chapitre de cette annexe.

1.2 La création d'activités sur le territoire

Il a été particulièrement difficile de se procurer un minimum de données chiffrées concernant la création d'activité sur la Haute Vallée de l'Aude, les quelques études recensées se basant principalement sur l'unité géographique départementale et toutes les compagnies consulaires ne menant pas ce travail analytique. Ce cadrage ne sera donc que partiel et certains points comme la pérennité des entreprises créées ou le profil des créateurs ne se baseront que sur les dires des professionnels rencontrés et non sur des chiffres « écrits » officiels.

1-2-1 Des chiffres en constante hausse dans un contexte départemental difficile

Si le taux de création sur la Haute Vallée se révèle supérieur à celui du département de l'Aude, et est en progression depuis 1997 (+ 25 % de créations nettes entre 1997 et 1999),¹⁸ la création d'activités sur le territoire reste cependant limitée. Le total des créations en 2000 sur le département s'élève à 1907.¹⁹ Ces chiffres de créations nettes cachent en fait un nombre conséquent de reprises d'entreprises existantes, puisque sur les 82 immatriculations enregistrées en 2000 par la Chambre de commerce, 60 % étaient des reprises. Ce sont les secteurs des services et celui du bâtiment qui se développent le plus, ce dernier profitant du caractère résidentiel du territoire.

Les créations d'établissement (hors agriculture) pour l'année 1999 sur le territoire de la Haute Vallée, se répartissent ainsi :

Secteur	Nombre de créations
Industrie	30
Construction	36
Commerce	81
Services	100
Total	247

Sources : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, juillet 2001

Le tourisme pourrait représenter un secteur fort pour le sud audois selon bon nombre de nos interlocuteurs, cependant il reste mal développé, se basant

¹⁸ Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, juillet 2001

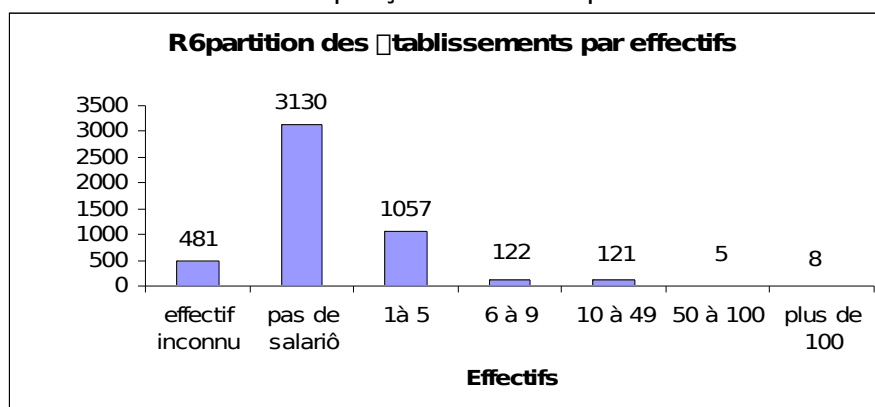
¹⁹ APCE 2000 , Ces chiffres rapportés au nombre d'habitants sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (taux de création de 61 entreprises pour 10 000 hbts contre 69 sur le plan régional et 46 pour la France.)

essentiellement sur du travail saisonnier et d'appoint et ne représente ainsi pas encore une véritable économie créatrice de richesses et d'emplois pérennes. Le faible nombre de création est expliqué localement, comme pour nos deux territoires précédents, par la persistance d'un fond sociologique ouvrier et d'une culture salariale prégnante.

1-2-2 De l'entreprise industrielle à la TPE

La fermeture de grandes usines fortement demandeuses en main d'œuvre sur la Haute Vallée de l'Aude a entraîné un bouleversement important du paysage industriel local. En effet, si l'on se penche sur la répartition des établissements au regard de leurs effectifs, on constate qu'aujourd'hui, la majeure partie des entreprises du territoire (80.5 %) compte moins de 5 salariés, ce qui fait de la TPE (on pourrait même parler de TTPE) l'acteur économique le plus important de la zone.

Le graphe ci-dessous donne un aperçu de cette répartition :



Sources : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, juillet 2001

1-2-3 Des créateurs fréquemment en situation économique et sociale difficile.

Bien que nous n'ayons que des informations partielles sur les profils des créateurs sud audois, la fragilité économique et sociale de certains d'entre eux a été maintes fois relevée. En effet, comme on a pu l'entrevoir plus haut lors de la caractérisation des phénomènes migratoires, les arrivées récentes sont composées par un nombre croissant de personnes et familles en situation de précarité. Lorsqu'ils sont porteurs de projet de création d'activités, ces « adoptifs » très isolés socialement sont bien souvent dans une démarche d'auto-emploi plus que de création d'entreprise.

Il en est de même dans le secteur agricole où les créations sont en majorité le fait de nouveaux arrivants, avec parfois des projets peu structurés, aucune capacité d'investissement, pour des personnes très isolées socialement. En ce sens, l'animatrice de l'ADEAR 11 note un « *changement radical entre le contexte actuel et celui du retour à la terre des années 70-80 sur le département.* »

Du côté des natifs, la mise en place de cellules pour la reconversion et le reclassement des salariés licenciés (MYRIS notamment) a abouti à quelques créations. De telles initiatives avaient déjà été mises sur pied par le passé lors des crises antérieures mais les acteurs de l'accompagnement rencontrés dans le cadre de cette étude jugent assez sévèrement les incitations à la création de

cette époque qui se sont soldées par de nombreux échecs : « avec la fermeture des usines, les gens ont été incités à créer leur propre entreprise mais ça a un peu été fait n'importe comment et ça a fait du mal ».

Enfin, de manière souvent corrélée avec ces indices de précarité, la Haute Vallée semble être un espace où subsiste de manière assez importante, une certaine forme de travail souterrain, « au noir », principalement pour les activités touristiques, la construction et l'agriculture. Nous verrons qu'un des objectifs de quelques organismes d'accompagnement et de financement de la création d'activités rencontrés sur le territoire, est la sortie de la clandestinité et l'exercice d'une activité déclarée.

1.3 Des outils de sortie de crise

Pour tenter d'enrayer la crise industrielle sur le territoire, les pouvoirs publics et les acteurs locaux ont tenté de mettre en place un certain nombre de dispositifs visant le retour à l'activité des personnes licenciées et une ouverture vers l'emploi ou la création d'activités pour les nombreux demandeurs d'emploi du territoire.

Une cellule (ASSODI) sera ainsi mise en place pour les ex-salariés de MYRIS, une pépinière d'entreprise verra le jour sur LIMOUX, ainsi qu'une Plate-Forme d'Initiatives Locales pour le financement de la création d'activités et plus récemment une couveuse d'activités. Nous ne détaillons pas cette liste (non exhaustive) de dispositifs puisqu'ils seront repris de manière plus approfondie au cours du chapitre 2.

Enfin, une convention de développement signée avec la DATAR, puis le projet de Pays tenteront de prendre en charge le redéploiement industriel de la Haute Vallée, celle-ci ayant été classée « zone en difficulté ». Là aussi, ces plans et programmes seront traités en détail dans les prochains chapitre.

1.4 La vision des acteurs sur les potentialités de leur territoire au regard de la création d'activités

1-4-1 Les accompagnateurs

Notre échantillon comptait neuf structures d'accompagnement et de financement. Toutes n'ont pas répondu aux questions traitant des potentialités de territoire, mais il est cependant possible de dégager quelques éléments éclairants. Il est intéressant de remarquer que les inconvénients cités par certains sont parfois les avantages avancés par les autres. Par-là transparaît cette situation d'équilibre délicat de la Haute Vallée, en perpétuelle recherche d'un arbitrage adéquat entre des schémas paradoxaux : trop de tourisme et pas assez de tourisme, trop d'éloignement des grands pôles régionaux et trop grande proximité...

□ Le tourisme, entre bénédiction et fléau

Comme dans beaucoup d'autres régions françaises, le rapport du territoire et de ses acteurs au tourisme est ici assez ambiguë. D'un côté celui-ci est considéré comme un possible économique, à condition d'acquiescer une certaine maturité et de passer de l'activité d'appoint à un véritable secteur économique, mais de l'autre il constitue une menace pour le développement harmonieux de l'espace. En effet, sur le plan agricole nombreux sont les exploitants qui profitent de ces marchés de proximité certes saisonniers, mais en contrepartie l'installation de nouveaux actifs agricoles est très fortement perturbée par l'arrivée constante d'une population de résidents secondaires (souvent en provenance d'autres pays de l'Union Européenne), provoquant une flambée des prix du foncier et des bâtiments disponibles. La situation est similaire pour les artisans et les commerçants qui peinent à trouver locaux professionnels et bâtiments d'habitation. A noter que le Pays, avant même sa reconnaissance officielle, s'est attaché à cette question du logement avec le lancement d'une O.P.A.H.²⁰ courant 2001.

□ **Trop proche ou trop éloigné ?**

Paradoxe encore dans la situation géographique du territoire et la distance le séparant des grands pôles économiques et urbains de la région. En effet, nombreux sont-ils parmi les professionnels rencontrés, à accuser l'enclavement important de la zone et le développement insuffisant des moyens de transport, (le train notamment) qui freinent l'installation d'entreprises aux débouchés extra-territoriaux (et les déplacements d'une population en situation de précarité). Mais dans le même temps, ces mêmes professionnels insistent sur la proximité des grands pôles (Carcassonne, Toulouse, Montpellier) et son influence néfaste sur l'activité locale, principalement pour la partie Nord du territoire :

« Avec la proximité de Carcassonne et même Toulouse et Montpellier, l'activité commerciale sur le territoire n'est pas évidente, les gens n'hésitent pas à prendre la voiture pour aller faire leurs achats. »

□ **Une population en baisse relative**

La baisse de la population est aussi considérée comme un facteur négatif au regard de la création d'activités commerciales ou artisanales. Les accompagnateurs notent la nécessité d'innover dans un contexte où le secteur ne comporte pas de carence commerciale évidente (au moins autour de Limoux). Dans les villages plus reculés, des organismes comme ESPERE se heurtent à la difficulté d'estimer la clientèle potentielle pour la réimplantation de commerces de proximité :

« Pour la réimplantation de commerces et d'activités de proximité, il est difficile d'évaluer la clientèle possible car à chaque fois on se rend compte qu'elle est très inférieure à l'estimé. Par exemple pour les commerces multiservices dans les villages, les enquêtes réalisées par nos créateurs sont faussées ; la population et les élus se montrent très enthousiastes, mais au final, dans les faits, ils continuent à descendre faire leurs courses dans la vallée et le commerce ne peut vivre sur une activité de dépannage. »

²⁰ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ESPERE indique aussi la lenteur liée au démarrage d'une activité en zone rurale avec des bénéfices rarement immédiats et la nécessité de pouvoir survivre à cette période de mise en place.

□ **Un réseau social bien développé**

Enfin, sur la plan des atouts du territoire au regard de la création d'activités, les acteurs de l'accompagnement et du financement (principalement ceux agissant dans le domaine social) notent le développement important des réseaux de solidarité et d'entraide « *comparativement aux autres régions* », la structuration et l'ouverture du secteur agricole et la possibilité d'autosuffisance et d'autonomie.

Interrogés sur l'avenir prévisible du territoire, les organismes envisagent un élargissement du flux migratoire au cours des années à venir²¹ et donc la nécessité de réfléchir à d'autres créneaux d'activité pour ces futurs adoptifs.

1-4-2 Les personnes ressources territoire

Les personnes ressources Territoire interrogées sont très diverses de par leurs profils, ainsi les avis sur la question des potentialités du territoire au regard de la création d'activités sont parfois divergents comme on a déjà pu l'apercevoir au cours du paragraphe 1-1-5 ... *et des interrogations quant à la reconversion*.

On a ainsi d'un côté, un discours qui situe les potentialités au niveau d'activités de proximité : agriculture de proximité avec circuits courts, re-création de services et commerces de proximité, d'activités disparues et pourtant *a priori* demandées comme la réparation de vieilles voitures avec des pièces d'occasion, etc.

Les défenseurs de ce système basé sur des activités « *autonomes, autocentrées et indépendantes de l'économie globale* » (qui n'est cependant pas considéré comme solution unique pour le territoire) mettent en avant des exemples de réussite comme les abattoirs de Quillan, réouverts il y a quelques années et dont 90 % des animaux abattus alimentent des circuits courts locaux. Ils notent aussi l'abondance de ressources non exploitées qui pourraient susciter un intérêt et une réflexion nouvelle (le bois, le buis, la ressource herbagère...).

En face, on insiste aussi sur la nécessité de maintenir des services de proximité dans un contexte d'abandon progressif du service public, mais on s'attache à encourager le développement de « *petites PME cherchant à accéder à une certaine culture industrielle et s'installant dans des niches, à hauteur du territoire*. »

Pour cela, l'offre en matière immobilière est jugée très insuffisante et le développement des conditions d'accueil (ZA, parcs locatifs...) fait partie des priorités.

Si les structures d'accompagnement ont peu évoqué les dispositifs d'appui à la création en place, les acteurs *Territoire* sont plus loquaces et reconnaissent l'existence d'une organisation existante tout en réclamant son amélioration :

²¹ Le Languedoc Roussillon s'attendrait à accueillir plus de 400 000 personnes dans les prochaines années.

« Pour l'appui à la création d'activités, on a une série d'outils mais mon sentiment est que l'on n'est pas franchement au diapason du territoire dans sa crise et que tout cela manque d'articulation. »

Comme atouts du territoire, les élus et techniciens placent « *la culture industrielle et le vieux fond sociologique ouvrier* » ainsi que « *un certain pragmatisme des décideurs* ». Les secteurs du tourisme et de l'environnement sont considérés comme des sources potentielles d'emplois et d'activités. Les contraintes sont liées à l'enclavement et à « *un manque de dynamisme local propre au sud de la France* ».

1-4-3 Les épargnants solidaires

Les membres de la structure d'Épargne de Proximité Solidaire rencontrée sont impliqués à plusieurs titres dans le champ de la création d'entreprise : ils aident et accompagnent de nouveaux actifs, mais ils sont aussi 8 sur 10 à être eux-mêmes créateurs de leur propre activité. Les débats n'ont pas abordé les potentialités physiques ou économiques du territoire, mais les éléments relevés sont plus orientés vers le champ social.

Ainsi, le principal avantage du territoire est pour les membres d'AMPHORE, le réseau social développé auquel ils participent activement et qui permet un soutien des créateurs, même les plus isolés socialement.

Quant à la principale difficulté, elle se situe dans le même champ mais concerne les tensions existantes entre les différentes catégories d'acteurs du territoire :

« La difficulté principale réside dans le clivage existant entre la communauté néo-rurale et les locaux. On se heurte à des résistances locales rendant l'insertion parfois difficile [...] et en même temps ça vient peu à peu, car les locaux voient bien qu'il y a une dynamique, une revitalisation du coin par ces nouveaux venus. »

1-4-4 Les créateurs

Les trois créateurs rencontrés seront présentés dans le chapitre suivant. Notons cependant qu'ils ont tous trois créé leur activité assez récemment et que deux d'entre eux sont des natifs ou quasi-natifs du territoire ayant cependant voyagé avant de s'installer définitivement dans la Haute Vallée.

□ Un potentiel et des débouchés locaux

Nos trois créateurs notent ce point comme atout du territoire au regard de leur activité. C'est en effet le patrimoine architectural et historique remarquable de A et plus largement de la Haute Vallée qui a permis à Pierre de développer son activité de guide touristique. Henrich s'appuie lui aussi sur une clientèle assez fortunée pour construire ses maisons écologiques et il trouve localement tous les matériaux nécessaires à son activité. Enfin, Emmanuel a su se créer une clientèle locale mais venant aussi d'assez loin pour faire personnaliser leurs véhicules. Les trois créateurs affirment leur volonté de travailler à un échelon local.

□ **Un réseau social développé...**

Deux des créateurs ont été appuyés par des organismes d'accompagnement de la création d'activités, ils retiennent la valeur des contacts et l'accueil par les réseaux d'acteurs, en particulier dans le domaine agricole. Henrich a d'ailleurs été particulièrement attiré par « *la richesse de la vie sociale et culturelle de la Haute Vallée* » et a été étonné de l'accueil qui lui a été réservé par les actifs de son village.

□ **...mais un accueil officiel au niveau local mitigé**

Par contre, l'accueil par les municipalités n'a pas été évident de partout, y compris pour les natifs du territoire. Emmanuel considère que ce territoire « *a tout pour dissuader un créateur* », il ajoute que le créateur ne reçoit « *aucune aide et qu'aucun effort n'est fait par le département ou les communes pour encourager les gens qui créent* » et que de ce fait, « *il ne faut vraiment pas avoir peur* ».

Les créateurs dénoncent l'immobilisme des élus communaux vis à vis de la création d'entreprise, quand les locaux ne manquent pourtant pas et pourraient être mis à disposition pour le logement, comme pour l'exercice de l'activité. Toujours dans ce thème immobilier, un créateur dénonce vivement la Loi Montagne qui limite selon lui de manière excessive, les possibilités d'installation de nouveaux actifs.

Conclusion

Le territoire Sud Audois est une terre de contraste. Contraste sur un plan physique avec plaines et montagnes, mais surtout contraste au niveau économique et social avec d'un côté une culture salariale prégnante et un héritage historique fortement teinté par l'industrie et de l'autre une population d'adoptifs dont l'usage du territoire est totalement différent. Contraste aussi car sur ce territoire vivent côte à côte de riches résidents secondaires et une population en très grande précarité.

La création d'activités sur le territoire est assez faiblement développée et ce, bien que des mesures aient été prises pour tenter de reclasser les salariés mis à l'écart par la récession économique qui n'épargna pas les grandes entreprises industrielles du territoire, bases du tissu économique de la Haute Vallée. Les créateurs y sont d'ailleurs fréquemment dans des situations sociales et économiques difficiles et rarement prises en compte par les dispositifs classiques d'appui à la création d'entreprise. Ainsi, si l'intervention du territoire en faveur des créateurs est largement critiquée, ce dernier dévoile des atouts importants comme la richesse de son tissu social et le développement conséquent des solidarités de proximité.

Au delà de ces aspects, l'étude menée sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude met en lumière une intéressante confrontation de logiques, l'une rêvant d'un renouveau industriel et l'autre d'un développement économique plus

intégré et adapté à ce qu'ils considèrent comme des réalités avérées du territoire.

Chapitre 2 : Créer son activité dans la Haute Vallée de l'Aude

Introduction

L'étude a permis de rencontrer plusieurs créateurs d'activités sur la Haute Vallée, ainsi que des structures les ayant accompagnés dans leurs démarches. On pourra ainsi proposer un aperçu (certes non exhaustif) des questions soulevées par la création d'activités sur ce territoire, à partir de parcours concrets, auxquels nous tenterons d'apporter des compléments plus généraux issus des entretiens avec des structures d'accompagnement.

2-1 Présentation des porteurs de projet rencontrés

2-1-1 Projet 1 : Un autre regard sur l'Histoire Audoise

Le premier projet rencontré sur la Haute Vallée de l'Aude est (ou plutôt était) une activité de prestation touristique originale, proposant un parcours de découverte des Hauts Lieux historiques et insolites dont regorge la Haute Vallée. Pierre, 33 ans, qui en est l'instigateur, est un « quasi-natif » du territoire puisqu'il est né en terre ibérique toute proche mais a passé la plus grande partie de sa vie dans la région.

Après une formation initiale de mécanique qui ne le passionne pas, il tentera de valoriser ces acquis sans grand succès. Il alterne alors de longues périodes de chômage avec des petits emplois dans la branche touristique, c'est là qu'il se découvre « *un don pour l'animation et la relation avec le public.* »

Un emploi de plus longue durée dans un office de tourisme ne permettra pas de « caser » cet inlassable curieux, mais il prendra alors pleinement conscience des « *trésors immenses de ce patrimoine* ». De nouveau au chômage, c'est finalement son passage à l'association ESPERE qui le mettra sur la voie de la création d'entreprise.

La création d'une activité touristique sur la Haute Vallée correspond alors à la fois à l'aboutissement d'une passion et à une réponse au chômage. Il choisira le village de A. sur un coup de foudre :

« Je suis tombé amoureux de ce village la première fois que j'y suis venu et j'ai tout de suite senti son potentiel touristique, j'y habite maintenant depuis 9 ans. »

Après l'obtention du BEATEP qui lui permet d'exercer comme animateur de patrimoine, Pierre crée son activité en 1997, sous forme « micro-entreprise » et reçoit alors les honneurs d'une presse locale intriguée par son projet hors norme.

Dès le début cependant, les difficultés sont nombreuses tant au niveau financier qu'au niveau de l'accueil par les élus locaux et les autres prestataires touristiques. Après deux saisons dont la dernière voit le nombre de sollicitations chuter vertigineusement, Pierre doit finalement se résoudre à stopper l'activité. Il continue aujourd'hui de manière bénévole, dans l'attente de pouvoir réexaminer un nouveau projet et de pouvoir communiquer plus intensivement sur une prestation qu'il considère « *peut être trop novatrice* ».

2-1-2 Projet 2 : Un projet écologique « global » : agriculture et éco-construction

Le deuxième porteur de projet rencontré au cours de notre bref passage dans la Haute Vallée est originaire d'un petit village allemand qu'il a quitté en 1993 pour venir s'installer dans l'Aude avec sa femme française et leurs enfants. Henrich est électrotechnicien de formation mais c'est dans le domaine de la construction qu'il créera, très jeune, sa première entreprise.

A son arrivée en France, il consacre cinq années à ses enfants avant de s'installer en 1998 comme agriculteur, « *seule solution pour obtenir le permis de construire nécessaire à la reconstruction de notre maison « illégale » que l'on m'a obligé à détruire.* » Bien qu'il prenne cette activité agricole très réduite au sérieux (3 brebis et 12 ha en bois, fourrage et verger), Henrich reste un constructeur dans l'âme, et il remonte en 2000 une petite entreprise de construction écologique et bioclimatique, sous statut individuel. Il essaie alors de développer celle-ci en cohérence avec son activité agricole, cette dernière lui fournissant ainsi le bois, la paille, la boue, la laine et les végétaux nécessaires à la construction « d'habitats sains ». Il entend ainsi « *valoriser ses produits avec son savoir-faire* ».

L'entreprise n'en est encore qu'à ses débuts et le créateur avoue que ses prélèvements restent minimes, mais il peut déjà se vanter de plusieurs belles réalisations sur la Haute Vallée puisque Henrich a « *la volonté de travailler local* » et celle de rester fidèle à son éthique. Cet adoptif étranger est un exemple d'intégration puisque outre ses multiples engagements associatifs, il est aussi conseiller municipal dans son village.

En terme de projets, Henrich envisage la création d'une SARL avec un ami allemand menuisier, mais ils hésitent devant la lourdeur et le coup des démarches. Il n'envisagent pas d'embauche dans l'avenir proche.

2-1-3 Projet 3 : Du vieux pare-choc à la moto de course...

Le troisième projet rencontré est lui aussi pour le moins original. En effet, son créateur Emmanuel répare et recycle de vieux matériaux plastiques dont une partie sert à l'habillage et à la personnalisation de véhicules, motos principalement. Cette double activité particulièrement pointue utilise en plus des qualités artistiques d'Emmanuel, un procédé novateur de microbillage permettant la soudure sur plastique.

Emmanuel est un natif du territoire mais a toujours vécu en région parisienne où il a pratiqué son activité en tant que salarié pendant de nombreuses années. Un licenciement et une période de chômage assez longue sans perspective d'embauche le poussent à monter sa propre affaire qu'il décidera d'implanter sur la Haute Vallée car il y possède une maison de famille. L'entreprise est créée en 2001 après une année de préparation, nécessaire pour trouver le strict minimum financier. Implanté dans le même village que Pierre, Emmanuel connaîtra les mêmes déboires avec les élus communaux lorsqu'il s'agira de trouver un local pour exercer son art et c'est dans une cuisine de 20 m² qu'il travaille et entrepose les véhicules en attente de traitement.

Aussi, mis à part l'absence de concurrence sur son créneau, il ne voit aucun avantage à ce territoire pour créer une activité comme la sienne et estime qui plus est, que rien n'est fait tant au niveau de l'accueil par les élus locaux, que des aides et de l'accompagnement pour encourager la création. L'entreprise est

aujourd'hui dans une situation délicate sur le plan financier qui ne permet pas à son créateur de se projeter sereinement dans l'avenir.

2-2 Les interlocuteurs des créateurs

2-2-1 L'accompagnement

□ La préparation du projet

Projet 1 :

Pour Pierre, on vient de le voir, la création de sa propre entreprise correspondait avant tout à une réponse positive aux trop fréquents épisodes de chômage auxquels il était confronté. C'est d'ailleurs au cours de l'un d'entre eux qu'il entrera en contact avec l'association ESPERE qui l'aidera à faire un bilan de ses compétences et à faire le point sur son projet d'avenir. C'est le premier organisme qu'il rencontre sur la Haute Vallée, avec lui il va élaborer son projet mais l'association le suivra tout au long du processus de création. Pierre pose un regard très positif sur l'action d'ESPERE :

« ESPERE m'a apporté un soutien logistique et psychologique. Ils m'ont aidé à m'insérer dans ce milieu rural et m'ont guidé pour la réalisation d'un projet tenant la route. »

Projet 2 :

Pour observer le cas d'Henrich, il convient de distinguer les deux activités qui composent son projet et qui n'ont pas été initiées à la même époque (1998 pour l'agriculture et 2000 pour l'activité de construction) et pas non plus avec les mêmes motivations. En effet, Henrich s'est un peu retrouvé agriculteur « par accident » puisque c'était une condition nécessaire à l'obtention d'un permis de construire sur la commune où lui et sa famille avaient décidé de vivre. Sur ces nouvelles bases, Henrich réfléchit à la manière d'articuler ses deux activités en « *se spécialisant dans tout ce que l'agriculture peut produire pour les constructions écologiques : le bois, la paille, la terre, les plantes pour les toits végétaux et les façades, etc.* »

Pour la préparation de ce projet agricole qu'il veut progressif, il entre en contact avec la Chambre d'Agriculture et l'ADEAR 11, l'un pour les formalités d'usage et la conversion en bio, l'autre pour le montage d'un CTE²² installation progressive.

Le projet d'éco-construction sera moins nouveau pour ce jeune allemand déjà créateur dans son pays de deux entreprises dans le domaine de la construction. Il passera cependant par la Chambre des Métiers puisque c'est une étape obligatoire.

Projet 3 :

La décision d'Emmanuel de créer sa propre entreprise de personnalisation de véhicules a été motivée par la perte de son activité salariée et la difficulté à en retrouver une. La création d'entreprise était donc dans ce cas, une réponse au

²² Contrat Territorial d'Exploitation

chômage et aux risques de basculement dans la précarité. L'activité choisie est celle qu'il a toujours exercée et pour laquelle il dispose d'une certaine expérience.

Pour la préparation du projet, Emmanuel a d'abord essayé son activité pendant quelques mois sans se déclarer avant de passer par la Chambre des Métiers pour officialiser la micro-entreprise « *statut le plus simple et le moins cher qui m'évite des frais de comptable.* »

□ **La mise en œuvre du projet : l'accueil et les prestations proposées par les structures d'accompagnement**

Projet 1 :

Pierre a été principalement suivi par l'association ESPERE, approchée via les services sociaux de la Haute Vallée. Il y a trouvé outre un « *soutien psychologique* », un accompagnement complet de l'émergence de l'idée jusqu'au suivi de l'entreprise. C'est par l'intermédiaire d'ESPERE que Pierre tentera 5 fois son BEATEP à l'IFAD institut de Montpellier avant de l'obtenir, et c'est avec l'association qu'il montera un dossier de financement AIRDIE, nous y reviendrons. Par l'intermédiaire de l'association, il entrera en contact avec AMPHORE et il sera aidé par l'équipe d'ESPERE pour préparer le projet à présenter aux épargnants solidaires.

En dehors d'eux, Pierre a eu affaire à la structure SEMAPHORE à Carcassonne qui s'occupe de formation et de conseil pour la création d'entreprise. Avec celle-ci, il montera un dossier ACCRE qui n'aboutira pas à cause de la suppression de l'aide cette année là, mais il profitera largement des moyens logistiques de la structure, notamment pour la création de documents publicitaires. C'est aussi cette structure qui l'aidera à bâtir un prévisionnel.

Du côté des intervenants plus classiques, ce créateur a sollicité le CDT²³ de l'Aude et particulièrement la cellule Culture et Tourisme, mais déclare ne pas avoir reçu le moindre écho. Idem pour la pépinière d'entreprise de Limoux avec laquelle il ne lui a pas été possible de s'entendre.

Interrogé sur l'accès à l'information concernant l'accompagnement des créateurs sur la Haute Vallée, Pierre estime que rien ne lui a été proposé, mais reconnaît avoir « *du mal à s'en rendre compte car [il est] assez autonome* ».

²³ Comité Départemental du Tourisme

Projet 2 :

Là encore distinguons les deux activités qui composent le projet d'éco-construction d'Henrich.

Novice dans le monde de l'agriculture, cet adoptif a su s'entourer pour monter un projet « *progressif, hors cadre et sans les aides* ». Son premier contact sera la chambre d'agriculture et le bioCIVAM²⁴, où il rencontre des techniciens et va suivre plusieurs journées de formation. Il considère avoir été très bien renseigné pour les démarches générales à accomplir. Par contre son idée de CTE *installation progressive* rencontre un écho moins évident auprès des consulaires qui l'encouragent plutôt à se lancer dans un CTE classique. Ses contacts avec quelques agriculteurs locaux et le réseau Confédération Paysanne, bien implanté sur le territoire, l'amèneront à rencontrer l'animatrice de l'ADEAR 11 avec qui il va pouvoir mettre en place son CTE. Henrich porte un regard globalement très positif sur l'accueil et les prestations offertes par ces différents organismes :

« Ils m'ont apporté des informations, on m'a bien suivi, notamment pour le CTE, j'étais bien content. Au niveau des techniciens on est bien soutenu, ça ne manque pas ; après quand tu es hors cadre c'est vrai qu'ils ne savent plus trop comment faire mais il y a l'ADEAR. »

« L'accès à l'information est assez facile il me semble, mais c'est vrai que je suis beaucoup sur Internet et que je récupère pas mal d'infos comme ça »

Il considère que cette installation s'est faite « *sans aucun obstacle car [il n'a] rien demandé, [il n'a] pas fait une installation qui rentre tout de suite du bénéfice, c'est plus progressif, avec une implication bénévole au départ.* »

Pour son activité de charpentier, Henrich disposait d'une expérience plus importante. Il est entré en contact avec la Chambre des Métiers où il a suivi les formations obligatoires et a échangé avec les conseillers sur les statuts de sa double activité. Il estime avoir là aussi été bien reçu et correctement renseigné.

Finalement le plus difficile dans la création de cette activité composite sera le choix du régime principal et le poids relatif de chacune des activités. Bien qu'ayant été conseillé, Henrich se pose la question de l'opportunité de ses choix. L'agriculture est pour lui l'activité la moins rentable, mais c'est sous ce statut d'exploitant agricole qu'il s'en sort le mieux au niveau charges sociales, impôts et couverture sociale. La réflexion actuelle serait de dissocier peut-être les deux activités en créant une SARL avec un ami menuisier, ce qui réduirait les risques de pertes sur les chantiers, mais ils jugent que les taxes sur les sociétés sont trop importantes pour franchir le pas.

Le montage d'une telle activité semble en tous cas particulièrement complexe et Henrich doit jongler en permanence (« *j'arrive encore à me battre* ») entre les différentes déclarations pour ses productions originales : en effet, en guise d'exemple, si la MSA²⁵ accepte la paille comme production agricole, les impôts eux ne l'acceptent pas comme revenu agricole.

Projet 3 :

Emmanuel est très amer sur l'accompagnement reçu lors du montage de son entreprise. Ayant déjà créé une entreprise par le passé, il n'a pas eu besoin de

²⁴ Centre d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu Rural

²⁵ Mutualité Sociale Agricole

faire les stages obligatoires de la Chambre des Métiers, tout au plus y est-il passé pour enregistrer son entreprise. Il considère ainsi que cette structure consulaire ne lui a rien apporté :

« Honnêtement, ils ne m'ont rien apporté, c'est vrai que je n'ai pas eu à faire le stage, mais je trouve que d'une manière générale, il n'y a pas assez d'aide et d'accompagnement. »

Comme Pierre il a essuyé un refus de la part de la pépinière d'entreprise de Limoux, il reproche d'ailleurs à cette dernière de ne l'avoir pas renseigné sur les autres dispositifs existants en dehors d'elle, puisqu'elle avait décidé ne pas le prendre en charge.

□ **L'insertion dans le milieu socio-économique local**

Projet 1 :

Quand Pierre décide de créer son activité à A. en 1997, il habite la commune depuis 5 ans déjà. Cependant, son insertion dans le tissu économique local ne se fera pas sans mal :

« Je n'ai eu absolument aucun écho auprès des locaux et même une franche hostilité de la municipalité et de l'office de tourisme, ce qui était dû à la fois à mon activité et à mes positions politiques opposées à celles de l'équipe en place. Le département a fait preuve d'un désintérêt total pour le projet. »

Il trouvera un soutien auprès de certains villageois, de quelques médias locaux, dans les réseaux créés lors de son passage à ESPERE et par son engagement politique :

« J'ai par contre été très bien accueilli par certains villageois et puis je pouvais compter sur le soutien du réseau, ESPERE, la Conf'... Même si je ne suis plus impliqué dans l'association, il me reste un réseau, je ne me suis jamais totalement coupé du réseau. »

Enfin, bien qu'il déclare n'avoir reçu aucun soutien de la CCI, l'animateur de patrimoine reconnaît avoir fait partie un temps d'un club d'intervenants en tourisme lié à cette chambre consulaire.

Projet 2 :

L'insertion dans le milieu socio-économique local pour Henrich et sa famille a été particulièrement réussie. En effet, celui-ci a été étonné de l'accueil reçu au sein de la communauté implantée sur la Haute Vallée :

« J'étais très motivé pour m'installer et travailler ici à B., car il y a une vie culturelle et sociale très riche et beaucoup de gens dans une alternative écologique. En plus il y a beaucoup d'étrangers et on a été vraiment bien accueilli. Je me sens moins étranger ici que dans le village d'où je viens en Allemagne. Ici tout le monde est ouvert, même avec le handicap de la langue. »

De par ses multiples implications dans la vie locale et dans les réseaux professionnels, Henrich, qui travaille avec un ami menuisier, n'a pas eu de mal à se faire connaître et à s'immiscer dans le marché local de la construction où il n'a pas de concurrent direct.

Projet 3 :

Sur le point de l'accueil aussi l'amertume d'Emmanuel est grande, il estime que rien ne lui a été proposé pour s'insérer dans le tissu économique local :

« Rien du tout, il faut se démerder et prouver aux gens qu'on sait bosser, que ce qu'on fait c'est bien. Et ce n'est pas vrai que pour moi, j'ai des copains dans la pub, des cordonniers et pour eux c'est pareil. Heureusement je suis démerdard donc ça va. »

□ **Le suivi post création**

Projet 1 :

Il est difficile de parler de suivi post création pour l'activité de Pierre puisque celle-ci n'existe plus en tant qu'entreprise depuis plus de deux ans. A priori, son créateur conserve quelques contacts avec les personnes l'ayant soutenu dans son aventure mais il est aujourd'hui assez seul.

Projet 2 :

A priori Henrich est encore suivi pour son activité agricole car son CTE est en cours mais il déclare n'être plus suivi par personne (il réalise seul sa comptabilité).

Projet 3 :

Emmanuel n'est suivi par personne, de par son statut de micro-entrepreneur, il peut se passer du soutien d'un comptable puisqu'il n'a à tenir qu'un livre de caisse.

□ **Les soutiens extérieurs**

Projet 1 :

On l'a déjà abordé au cours des paragraphes précédents, Pierre a été bien entouré par ses différents réseaux (Confédération Paysanne, les Verts...), quelques habitants du village de A. et les membres d'AMPHORE. Par contre il dénonce l'immobilisme et même l'hostilité de l'équipe municipale à son égard.

Projet 2 :

Henrich a reçu de nombreux soutiens extérieurs dans ses démarches de création. En effet, il était déjà présent sur le territoire depuis près de 5 ans quand il a décidé de s'installer et avait eu le temps de se créer un solide réseau, dans le monde agricole et syndical notamment. C'est ainsi grâce à l'aide de ce réseau qu'il entrera en contact avec l'ADEAR pour son CTE progressif et ce sont eux

aussi qui lui donneront les coups de mains, conseils et prêt de matériel pour initier l'activité.

Par contre il regrette l'immobilisme de la commune de B. pour l'accueil de nouveaux actifs et au-delà, les incohérences d'une politique d'aménagement du territoire qui prône l'installation de nouveaux actifs sans leur donner la possibilité de se loger :

« Il n'y a aucune aide de la commune pour trouver des logements. Il n'y a pas de logement et aucun terrain constructible, du coup c'est plein de constructions illégales ! »

« La loi montagne est une vraie calamité : elle limite beaucoup les installations possibles, nous, on n'a pas pu avoir de permis pour créer un bâtiment. »

Projet 3 :

Emmanuel met en avant le rôle fondamental qu'ont joué ses amis dans ses démarches :

« Je crois vraiment que vu la galère que ça a été, si je n'y avais pas cru et si je n'avais pas eu des amis qui m'ont aidé, je crois que j'aurais abandonné. »

C'est ce soutien amical qui lui a permis de supporter le rejet total qu'il s'est vu opposer de la part des organismes d'accompagnement, de financement classique et surtout de sa municipalité et du département :

« Au niveau départemental j'ai tout essayé et on m'a dit « niet » de partout car derrière moi je n'avais pas assez de cautions et c'est un projet auquel ils ne croient pas. Je regrette vraiment de ne pas avoir pu trouver une aide pour un local bien placé, mais l'Aude est fermé à ce genre de trucs, je le vois pas rapport à des amis »

« A. pourrait être sans problème un village plein emploi, mais il est dirigé par un abruti. Par exemple ma femme voudrait créer un truc et elle ne peut pas le faire car ils ne veulent pas mettre à disposition des locaux, alors qu'il y a des trucs vides plein le village. Il faudrait que tous les maires fassent comme à C. où ils mettent à disposition les locaux vacants. »

Emmanuel reçoit cependant le soutien des membres d'AMPHORE, nous le détaillerons dans le chapitre suivant. Par contre, il regrette l'absence de réponse de l'AIRDIE à sa demande de parrainage par un tuteur.

2-2-2 Le financement

□ Le montage financier du projet

Projet 1 :

Pour démarrer son activité de guide touristique Pierre avait bâti un prévisionnel à hauteur de 150 000 F. Les frais principaux liés au démarrage de l'activité portaient sur la promotion de ce concept nouveau. Pour ce faire, Pierre qui ne

disposait que de très peu de fonds propres du fait de son passé difficile au regard de l'emploi, pensait emprunter 50 000 F.

Le montage financier final de sa micro-entreprise est le suivant :

Sources	Montants	Caractéristiques
ACCRES	30 000 F	<i>N'a pas abouti car la prime a été supprimée l'année de la demande de Pierre</i>
AIRDIE	30 000 F	<i>Prêt devant être accordé mais refusé par Pierre</i>
AMPHORE	8 000 F	Prêt d'honneur en deuxième saison pour financer la location d'un local
Banques	?	A priori aucun car refus par plusieurs établissements.
Apports personnels et autres	?	

Projet 2 :

Pour démarrer son activité agricole, Henrich avait décidé de choisir la voie progressive et indépendante, aidé par l'activité de sa femme disposant d'un revenu permanent. Il prélève aujourd'hui 4000 F par mois pour vivre de ses deux activités et juge l'équilibre financier de son affaire fragile. Il ne dispose ainsi d'aucune capacité d'investissement, mais compte sur le CTE pour améliorer son outil de travail.

Le montage financier de son entreprise est le suivant, Henrich insiste sur le fait qu'il résulte d'un choix, rendu possible par des ressources autres :

Sources	Montants	Caractéristiques
AIDES	0 F	<i>Bien que des aides soient disponibles pour l'activité agricole, Henrich a choisi de s'en passer pour pouvoir mener son exploitation à sa guise</i>
Banques	?	<i>Les établissements bancaires n'ont à priori pas été sollicités</i>
Apports personnels et familiaux	?	A priori ont constitué la quasi-totalité du financement initial

Projet 3 :

Le montage financier du projet d'Emmanuel, chômeur lorsqu'il décide de se lancer, a été difficile (« *le financement c'est le plus dur, après tu peux tout avoir* ») et c'est finalement auprès des organismes de financement solidaire qu'il trouvera le soutien refusé ailleurs :

Sources	Montants	Caractéristiques
---------	----------	------------------

HVI	non	La structure a rejeté la demande d'Emmanuel
ACCRES	non	Aurait pu en bénéficier mais n'a, <i>a priori</i> , pas fait les démarches, peut être parce qu'il n'était suivi par aucun organisme pour cela.
Banques	non	Aucun car refus par plusieurs établissements.
AIRDIE	oui	Prêt guidé par la nécessité
AMPHORE	10 000 F	Prêt d'honneur avant toutes les autres démarches
Apports personnels et autres	?	

Emmanuel juge aujourd'hui l'équilibre financier de son entreprise très délicat et sans aucune capacité d'investissement :

« C'est vraiment juste car j'ai deux mômes et qu'il faut manger. C'est un peu au jour le jour, je ne pense pas avoir le droit à l'erreur. »

Il regrette de ne pas avoir eu l'ACCRES qui lui aurait permis l'exonération des charges pour les deux premières années, car *« quand on débute, ces charges c'est vraiment une catastrophe. »*

□ Les dispositifs de financement

NB : Les interventions des structures d'Epargne de Proximité Solidaire seront développées au cours du chapitre 3 de cette Annexe.

Projet 1 :

Pour le montage financier de son projet, Pierre est allé de déboires en déboires. En effet, du fait de son statut de chômeur-créateur, il comptait bénéficier des 30 000 F de prime ACCRES qui l'auraient aidé à mettre en place un plan de promotion efficace à l'échelon départemental. Le dossier est monté mais n'aboutira jamais car la prime est supprimée cette même année.

« Dès le départ, avec ce coup, le projet était foutu d'avance, SEMAPHORE m'a aidé à faire des prospectus mais à faible tirage et de qualité médiocre. Peut être en partie à cause de cela, l'accueil dans les offices de tourisme a été particulièrement mauvais, ça ne faisait pas professionnel. »

ESPERE lui propose alors de solliciter l'AIRDIE pour un prêt « solidaire ». Le dossier est monté et les 30 000 F sont sur le point d'être accordés, cependant Pierre fait alors marche arrière, effrayé par les engagements d'un tel emprunt :

« J'avais essayé de monter un dossier AIRDIE et malgré un accueil mitigé, on allait m'accorder 30 000 F. A ce moment je ne sais pas, j'ai modéré la chose car j'ai du douter de moi, de mes capacités à tenir les délais et à dégager un revenu suffisant pour rembourser cet emprunt ; j'ai laissé passer l'opportunité. »

En deuxième saison, il fera appel à AMPHORE pour louer un nouveau local, il ne tarit pas d'éloge sur la structure.

Projet 2 :

Henrich ne désirant pas faire de l'agriculture une activité principale, ni à plein temps, il a choisi de s'installer de manière progressive et sans aide financière, de façon à ne pas s'endetter et à rester indépendant. Il reconnaît que cette option a été grandement facilitée par l'activité de sa femme qui permettait de faire vivre la famille. Aujourd'hui cependant, devant la nécessité de réaliser quelques investissements conséquents pour améliorer son outil de travail, Henrich espère pouvoir bénéficier des aides via le CTE. Cette indépendance financière est pour lui l'une des raisons du bon démarrage de son activité :

*« Il n'y a eu aucun obstacle au démarrage car je n'ai rien demandé. »
« Je me suis installé sans aide mais c'était un choix car chaque fois qu'on veut une aide il faut faire la preuve qu'on est très rentable. Ca ne me plait pas et ce n'est pas réaliste dans mon cas. Je suis très content avec mes 4 000 F par mois. Ce qu'il manque vraiment, c'est cette prise en compte de gens qui ont un projet de vie et pas que d'argent. »*

Par contre, certaines aides lui auraient été utiles, comme la prime à l'herbe et ils ne les auraient pas rejetées, mais il déclare ne pas avoir été informé de leur existence par les OPA²⁶.

Projet 3 :

Emmanuel n'a reçu aucune aide des dispositifs de financement classiques. Il a pourtant sollicité le département, la Plate-Forme d'Initiative Locale, mais à chaque fois la réponse a été négative, en raison de son manque de caution et garantie. Il estime que ces organismes n'ont cependant pas joué leur rôle de conseil :

« On m'a refusé à la pépinière et à HVI, mais ils ne m'ont pas dit qu'AIRDIE existait. Ils ne jouent pas le jeu, c'est leur boulot de dire ce qui existe. »

Il a ainsi trouvé un soutien auprès d'organismes financiers solidaires, AMPHORE dans un premier temps, puis AIRDIE pour un montant plus conséquent.

« L'AIRDIE et AMPHORE, ce sont les seuls qui m'ont aidé, j'ai un peu galéré pour avoir le prêt AIRDIE, mais je l'ai quand même eu. Par contre il faut un dossier béton et ce n'est pas gratuit, mais ils prêtent à tout le monde, même si tu sors de prison tu n'es pas exclu ; ils s'intéressent au projet et c'est bien, avec AMPHORE je pense que ce sont les seuls. Les autres prêtent comme des banques, je crois que c'est ça qui a fait qu'AIRDIE a marché. »

□ **Le secteur bancaire**

Projet 1 :

²⁶ Organisation Professionnelle Agricole

Nous n'avons pas réussi à savoir si Pierre avait eu, *in fine*, accès au crédit bancaire. De ce que nous avons appris de son parcours dans ce secteur, nous avons retenu qu'il fut difficile, ponctué d'échecs et de refus, ce que l'on peut expliquer par sa situation de chômeur, sans fonds propres élevés et sans garanties :

« Je suis allé à la banque X, mais ils m'ont répondu que ce n'était pas leur vocation de financer des entreprises. A la banque Y on m'a aussi répondu négativement. Le problème principal dans mes démarches de création aura été le fric, du début à la fin. »

Projet 2 :

Henrich n'a fait aucune référence au secteur bancaire dont il a vraisemblablement pu se passer des services.

Projet 3 :

Emmanuel a essayé de solliciter des établissements bancaires mais sans illusion sur ses chances d'obtention d'un prêt pour démarrer son activité. Il explique, désabusé :

« Je n'ai pas eu de prêt bancaire. J'y suis allé quand même mais je connaissais la réponse : « Vous avez une maison ? » , alors ce n'est même pas la peine...»

2-2-3 Apports et manques du système d'accompagnement et de financement classique, vus par les créateurs

Nous reprendrons ici, sous forme de brève synthèse, les principaux éléments liés au fonctionnement des dispositifs d'accompagnement et de financement locaux, relevés par les créateurs interviewés.

□ Des dispositifs classiques excluant

Il ressort en synthèse des différents éléments évoqués plus haut, un fonctionnement assez excluant des dispositifs d'accompagnement et de financement classiques mis en place sur la Haute Vallée. En effet, Pierre et Emmanuel ont tous deux essuyé un refus auprès de la pépinière d'entreprises de Limoux ainsi que de la Plate-Forme d'Initiatives Locales *Haute Vallée de l'Aude Initiatives*. Si le rejet par la première structure peut s'expliquer par sa capacité d'accueil limitée, les arguments liés à l'absence de garanties et de cautions suffisantes chez les créateurs mis en avant par la PFIL pour justifier son refus dénotent un dysfonctionnement regrettable de cet outil de « *prêt d'honneur sans intérêt ni garantie* »²⁷. La structure semble faillir dans son rôle affiché d'appui à tous les créateurs afin de « *rompre leur isolement et de faciliter leur insertion dans le tissu économique et technologique local* »²⁸, nous y reviendrons.

²⁷ Citation issue du prospectus de la plaquette d'information de la PFIL *Haute Vallée de l'Aude Initiatives*

²⁸ Id.

Les deux créateurs reprochent aussi à ces structures la non-délivrance voire la rétention d'informations sur les autres dispositifs existants sur la Haute Vallée et l'abandon des porteurs de projet à leur sort après un refus.

Toutes les structures « classiques » ne sont cependant pas décriées et les chambres consulaires (Métiers et Agriculture en priorité) reçoivent des avis assez favorables.

□ **Des structures intermédiaires pour « ramasser les exclus »**

Pour nos trois créateurs, la défection des structures classiques de financement et d'accompagnement sera heureusement relayée par des structures intermédiaires oeuvrant dans le champ solidaire et social. Les avis sur ces organismes « *ayant été là quand tous les autres avaient tourné le dos* » sont très positifs et insistent sur les notions « *d'approche humaine* », de « *dialogue* » et de « *recherche de compréhension du projet et de la démarche de la personne* ». ESPERE, l'ADEAR pour l'accompagnement, AIRDIE et AMPHORE pour le financement sont les principaux organismes cités. Les créateurs notent cependant la faiblesse des montants disponibles auprès des épargnants solidaires et les contraintes fortes d'un emprunt auprès de l'AIRDIE, « *alors que HVAI est un système gratuit, mais réservé à ceux qui ont déjà quelques moyens* ».

On entrevoit ici un élément intéressant, caractéristique de la Haute Vallée et sur lequel nous reviendrons, à savoir l'existence d'un secteur de la création d'activités à deux vitesses et l'absence de passerelles entre deux champs : le social d'un côté et l'économique de l'autre. Certains créateurs perçoivent d'ailleurs cet hermétisme et le dénoncent.

2-3 Les problèmes rencontrés

Bien qu'ils apparaissent déjà tout au long des paragraphes précédents, nous pouvons reprendre ici rapidement, en guise de conclusion partielle, les problèmes principaux rencontrés par les créateurs sur la Haute Vallée de l'Aude. Le plan suivi n'est pas véritablement hiérarchique car les trois catégories de problèmes retenues sont à peu près placées à un même niveau d'importance par nos créateurs.

2-3-1 L'accès à l'immobilier et au foncier

L'accès à l'immobilier et au foncier est un souci récurrent qui s'est posé de manière systématique dans les trois cas concrets étudiés. C'est d'une part la difficulté de trouver un logement, les prix étant rendus exorbitants par la pression touristique s'exerçant sur le territoire, et les communes n'ayant pour certaines, pas développé d'offre de logement locatif, ni modifié leur POS pour accueillir les nouveaux actifs. D'autre part, la vacance des locaux professionnels est importante dans des villages qui ont vu leurs commerces fermer les uns après les autres au profit des grands pôles comme Quillan ou Limoux. Cependant, les créateurs regrettent que ces espaces ne soient pas rendus accessibles à des porteurs de projet cherchant à exercer leur activité dans ces mêmes villages.

Sur ce territoire préservé, des mesures de protection des sites comme la Loi Montagne permettent certes la conservation d'un patrimoine paysager exceptionnel, mais au détriment du développement d'un tissu social et économique.

Cette focalisation sur le tourisme et ses potentialités à venir nuit dangereusement (ici comme ailleurs) au territoire, qui se destine par de tels comportements de rétention (de la part des propriétaires, des communes...) à ne devenir qu'un espace de résidence et de loisir.

2-3-2 Le financement de la création d'activités

Deuxième difficulté majeure rencontrée par au moins deux de nos créateurs, le financement de la création de petite entreprise, qui semble problématique sur le territoire. Cette difficulté n'est pas en soit propre au territoire, ce qui l'est plus est le dysfonctionnement d'outils pourtant conçus spécialement pour faciliter l'accès au financement des plus démunis des créateurs.

L'autre aspect problématique dans ce domaine est la mal-connaissance des dispositifs nationaux disponibles pour les créateurs. Ainsi deux d'entre eux, dans notre échantillon, ont « raté » l'obtention de la prime ACCRE à laquelle ils avaient légitimement droit et le troisième vient de découvrir des primes agricoles auxquelles il pouvait prétendre depuis plus de deux ans. La question se pose alors au niveau de la transmission d'informations via les structures d'accompagnement et de la clarté générale du dispositif.

2-3-3 Des relations tendues avec les municipalités

Troisième problème récurrent relevé dans notre analyse des cas concrets : les relations avec les équipes municipales. En effet, nos trois créateurs se répartissent dans deux villages de la Haute Vallée dont les équipes municipales en place restent à forte majorité composée de natifs du territoire. Sans entrer dans des interprétations « claniques », relevons tout de même que rien ne semble avoir été fait dans les trois exemples pour faciliter l'installation de ces créateurs qui concourent pourtant à la revitalisation des villages. Parfois même une franche hostilité semble avoir été développée à l'encontre de ces nouveaux actifs. On retombe ici sur des comportements de rétention et de mise en réserve de biens locatifs en prévision de l'arrivée de migrants plus fortunés.

2.4 Du côté des structures d'accompagnement

2-4-1 L'appréhension des problèmes des créateurs de TPE

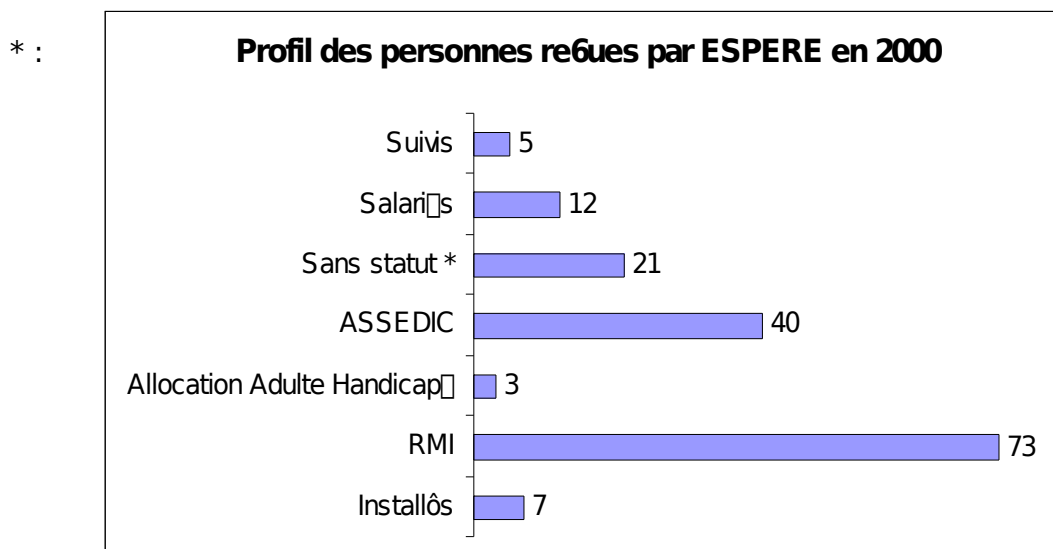
L'appréhension des problèmes des créateurs par les structures d'accompagnement ne diffère pas fondamentalement des points évoqués plus haut, tout au plus perçoivent-elles moins certaines difficultés de financement ou le caractère excluant de certains dispositifs. Développons les occurrences les plus fréquentes.

□ Un public fragile et des projets peu structurés

Cette caractéristique importante du public créateur dans le Sud Audois n'est pas relevée exclusivement par les organismes du champ social. Les consulaires et autres acteurs « économiques » notent aussi ce trait, de manière cependant moins récurrente.

ESPERE qui reçoit les publics en difficulté, accueille 90 % de personnes titulaires du RMI, « un public en grande difficulté, avec des projets très peu structurés car sans mentalité d'entrepreneurs, ils sont souvent isolés dans leurs relations sociales ce qui pose des problèmes pour le cautionnement de l'AIRDIE par exemple. »

Le graphique ci-dessous illustre cette répartition catégorielle des 161 personnes accueillies en 2000 par la structure :



ressortissant de l'UE sans carte de séjour par exemple

Sources : Données

ESPERE

La Haute Vallée, du fait de son histoire économique récente, compte un fort pourcentage de chômeurs créateurs de leur propre entreprise.

Sur le problème du manque de structuration des projets, le responsable de la Chambre de Commerce rencontré est assez sévère et déjà se dessine une fracture entre les différents organismes, que nous développerons plus loin :

« Il y a plein de gens qui partent la fleur au fusil, or on ne s'improvise pas chef d'entreprise, on ne fait pas ça pour se faire plaisir ni pour s'adonner à 100 % à son passe temps favori. Les gens n'ont souvent aucune expertise de ce qu'ils vont faire, ils voudraient créer du jour au lendemain ! Ils s'imaginent que demain ils sont chefs d'entreprise et après demain ils roulent en BMW, ce n'est pas ça ! Nous, par rapport à d'autres comme la

Chambre des Métiers ou la Pépinière, on ne crée pas pour créer : quelqu'un qui gagne le SMIC et qui va créer pour gagner le SMIC, il vaut mieux qu'il reste au SMIC sans rien tenter ! »

« *Un projet bancaire* » est l'une des premières causes de refus du prêt HVAI selon son animatrice, juste après « *l'absence de prêt bancaire* » et avant la « *non-crédation d'emploi* ». Elle admet cependant que la structure se trompe parfois dans son expertise du projet et que certains ayant été refusés, créent sans eux et réussissent très bien.

Les porteurs de projet agricole reçus par l'ADEAR sont en grande majorité « *en situation précaire, dans une logique d'autosuffisance et très isolés socialement* », ce qui traduit un changement de profil par rapport aux décennies précédentes. Si aujourd'hui les personnes reçues sont dans des situations sociales moins difficiles, elles conservent comme caractéristique la très faible définition du projet global d'installation.

□ **L'accès au foncier et à l'immobilier**

Tout comme les créateurs l'ont unanimement relevé, le problème de l'accès à l'immobilier et au foncier n'échappe pas aux accompagnateurs :

« L'immobilier est un problème énorme pour l'installation sur ce territoire, aussi bien au niveau des habitations que des locaux artisanaux ou commerciaux. Il faudrait que les communes puissent aménager des zones avec les locaux disponibles. »

La question du foncier se pose de manière particulièrement aiguë dans le cas de l'installation agricole. Les animateurs d'OPA rencontrés rappellent la concurrence forte que le tourisme impose sur le territoire à l'activité agricole :

« Sur ce territoire, le foncier bloque, alors qu'il y a paradoxalement beaucoup de foncier non exploité car éclaté ou appartenant à plusieurs propriétaires n'habitant plus ici. En plus, les terrains ne sont pas excellents ici, ce qui augmente encore les surfaces nécessaires pour mener à bien une activité agricole. La vente de terrains se fait à des prix exorbitants²⁹ et la solution serait une réorganisation foncière et le fermage mais on a du mal à inciter cela, les gens ne veulent pas signer de papier. C'est la même chose avec les bâtiments d'exploitation et d'habitation, à part en reprise familiale ça devient difficile et les gens se montent sur de très petites activités ne nécessitant pas un foncier important. »

□ **Le montage financier du projet**

La fragilité économique des créateurs induit bien souvent une difficulté d'accès aux financements. Ainsi, si les établissements bancaires locaux sont jugés par tous comme particulièrement frileux et souvent non intéressés par la création de TPE (encore plus quand il s'agit de démarche d'auto-emploi visant la sortie de la précarité), les dispositifs comme la PFIL sont parfois aussi considérés comme peu accessibles :

²⁹ En guise d'illustration, une exploitation moyenne se libérant sur la Haute Vallée est aujourd'hui mise à prix aux environs de 2 Millions de Francs.

« Pour le prêt HVAI, il faut quand même un projet costaud et ils ne prêtent pas pour tout, par exemple pour l'achat de véhicule, incontournable pour nos artisans. »

A la pépinière, on fait ce constat général :

« Les créateurs ont peu de moyen et pas de conscience de la nécessité d'en avoir car ils ne connaissent pas le Besoin en Fond de Roulement. Généralement aussi, le tour de table financier est la plus grande difficulté en matière de création, le système des aides est souvent aberrant et elles servent surtout à ceux qui n'en ont pas besoin. »

Pour les projets agricoles, les animateurs consulaires mettent en avant les sommes pharaoniques nécessaires pour créer aujourd'hui son entreprise. Ils remarquent que celles-ci sont d'autant plus importantes que le créateur n'est pas du milieu et va donc devoir investir dans tout (moyens de production, foncier, bâti...), *« or beaucoup de ces nouveaux actifs avec des productions originales ne rentrent pas dans le cadre des aides, donc eux n'ont vraiment rien.³⁰ »*

Les porteurs de projet agricole suivis par l'ADEAR sont, on vient de le voir, fréquemment dans des situations économiques difficiles. Concernant l'accès aux moyens de production, l'animatrice explique :

« Ce sont des gens sans aucune capacité d'investissement, qui ont pourtant tout à investir et qui se heurtent à tous les cadres administratifs agricoles. Ils sont tous hors DJA, hors cadre, si l'on exclu les 10 % d'installations plus classiques. L'accès au foncier est le passage le plus difficile, avec l'accès au financement. Pour ces créateurs, le secteur bancaire ne prête pas sauf si c'est une reprise car c'est plus « garanti », on ne peut compter que sur AMPHORE et l'AIRDIE. »

□ **L'insertion dans le milieu socio-économique local**

Le problème de l'accueil au niveau local était soulevé par tous les créateurs rencontrés. Il n'est pas perçu avec une fréquence aussi élevée chez les accompagnateurs, néanmoins certains observent ces différences entre communes d'accueil, ici très ouvertes et ailleurs pas du tout :

« Ca dépend des villages, il y a des endroits avec une volonté d'installer fabuleuse (5 à 6 installations en 5 ans) et des communes qui ne veulent pas de migrants car les gens ne supportent pas que des étrangers viennent vivre de l'agriculture là où leurs propres enfants ont échoué. »

Par contre, pour l'Association Audoise d'Economie Montagnarde, *« il faudrait quand même être de mauvaise fois pour dire que l'accueil n'est pas fait. »* La personne interrogée cite les différents partenaires locaux de la structure : agents de développement, consulaires, assistantes sociales, associations intermédiaires et élus, et estime que *« ces partenariats fonctionnent si l'information circule et si chacun sait qui-fait-quoi pour ces nouveaux arrivants. »*

³⁰ Une DJA moyenne atteint environ 250 000 F, plus les bonifications de prêt.

2-4-2 Les dispositifs et prestations disponibles pour les créateurs

Pour ne pas alourdir un exposé qui l'est déjà suffisamment, nous prenons le parti de présenter ces dispositifs disponibles sous forme de tableaux en Annexe 2 et 3.

2-4-3 Structuration et fonctionnement du réseau

2-4-3-1 Développement Economique et Insertion, deux mondes aux frontières hermétiques

L'une des caractéristiques de la Haute Vallée de l'Aude est la présence d'une catégorie de créateurs en situation économique et sociale difficile. Cette particularité, plus forte peut-être que dans d'autres départements, en raison sans doute de la vocation d'accueil de ce territoire, a poussé certains acteurs locaux à réfléchir à une prise en charge de cette population, dépassant le simple assistantat social. Dans l'esprit du Groupe de Fournes³¹ qui prône une conception renouvelée de l'insertion : « *insérer c'est mettre une personne dans la situation de trouver où sont ses ressources propres et comment améliorer sa confiance en elle-même pour créer de l'activité ou du complément de ressource par soi même* »³², François de RAVIGNAN va créer avec quelques autres acteurs, en 1992, le projet ESPERE (ESpace Ruralité Emploi) pour l'insertion et l'installation des nouveaux arrivants sur le territoire³³. D'origine citoyenne et non institutionnelle, la structure va pourtant développer de nombreux contacts avec les services sociaux du département, elle est d'ailleurs financée à 99 % par des fonds publics pour son action. Dès le départ, la structure propose aux personnes accueillies plusieurs parcours, allant de l'entrée en formation au retour à une activité salariée ou enfin l'installation par la création d'activités. La dernière solution, même si elle est un objectif recherché, n'est pas toujours proposée car n'est pas accessible à tous, comme le rappellent les responsables rencontrés :

« L'objectif serait l'installation, mais vu le public que l'on reçoit qui se situe plus dans le champ de l'insertion, l'installation n'est pas faisable pour tous. [...] En insertion, le plus important est d'être dans une dynamique, après l'activité est parfois plus importante que l'emploi. [...] Une activité non rentable peut être une solution si on a des aides à côté : primes agricoles, RMI, etc. »

Le monde du « *développement économique* », représenté par les consulaires, la PFIL, la pépinière, etc. porte (pour certains de ses acteurs) un regard assez négatif et détaché sur ces intervenants non considérés comme appartenant au champ économique et dont l'action est souvent assimilée à un travail d'urgence, à la limite de l'humanitaire.

A cet « *amateurisme louable mais incompetent* », certains acteurs du champ économique opposent leur professionnalisme « naturel » :

« Nous on est des pro. Le problème lorsqu'on fait appel à ESPERE, c'est que bon, ce n'est pas mauvais mais c'est plus de l'insertion que de l'économique. Nous on récupère pas mal de gens qui sortent d'ESPERE, ils ne savent pas faire, ce n'est pas leur métier. L'idée est bonne, c'est louable mais ils ne sont pas compétents. La création d'entreprise ne doit pas être une espèce de leurre, sinon c'est une catastrophe. Les structures d'insertion voient à court terme, elles se donnent comme objectif de

³¹ Le Groupe de Fournes réunit des actifs militants, promoteurs de projets, dans l'Aude principalement mais aussi dans les départements du Tarn et de la Touraine, et inscrits dans une démarche de transformation sociale.

³² THEVENIAUT MULLER, 1999, p 65

³³ On trouvera une présentation du projet en annexe 4

« faire plaisir » donc la personne créée, elle est contente et 6 mois après elle coule criblée de dettes. »

La PFIL qui est pourtant dédiée au financement de toutes les créations d'activités n'a aucun lien avec ESPERE et la raison invoquée est une différence de public cible :

« On a aucun rapport avec ESPERE. Ils sont plus centrés sur les créateurs à problème et nous, ce n'est pas trop notre public. Enfin bon, on pourrait les aider mais s'ils n'ont pas de garantie c'est difficile car on fonctionne avec de l'argent public. Alors qu'ESPERE, c'est un peu leur but. »

Les relations au sein même de ce champ « économique » ne sont pas évidentes non plus, les uns accusant les autres de « créer pour créer », de « s'en foutre et de partir du principe que si on peut mettre deux maçons dans un village alors on peut en mettre 20 ». On relève encore cette accusation :

« Certains organismes peu scrupuleux font des prévisionnels pour faire plaisir, moi je pense qu'il doit avant tout être réaliste, mais comme ils se payent sur des chèques conseils, ils ne vont pas faire fuir le client ! »

Les associations intermédiaires dénoncent quant à elles des schémas rigides et inadaptés au contexte local chez les acteurs « économiques » :

« La logique des consulaires, si on est deux, c'est la SARL, l'association ne les effleure pas et partout tu entendras ce discours que sans un minimum de 50 000 F d'apport personnel, ce n'est pas la peine de créer. »

Cette ambiance tendue et concurrentielle au sein du réseau d'aide et d'accompagnement de la création d'activités dessert en premier lieu les créateurs, qui se heurtent sans toujours les percevoir à ces frontières séparant différents groupes d'interlocuteurs, Pierre et Emmanuel en sont de bons exemples.

Malgré ces commentaires houleux, certains acteurs considèrent que le réseau fonctionne relativement bien, même avec les établissements bancaires, les mairies et les animateurs de pays dont « certains jouent le jeu ». A noter que pour toutes les structures, l'arrivée des créateurs via le bouche à oreille semble le canal le plus développé. HVAI est très satisfaite des contacts développés avec ses différents partenaires tant financiers que techniques, même si deux établissements bancaires seulement participent à la Plate-Forme. L'établissement bancaire rencontré avoue ne pas avoir développé de contact avec les professionnels de la création d'entreprise et est globalement peu impliqué dans ce créneau.

C'est finalement le secteur agricole qui paraît, une fois n'est pas coutume, le moins cloisonné et le plus apaisé. En effet, si les Chambres d'Agriculture continuent à gérer la majorité des installations, l'arrivée de nouvelles structures sur le territoire comme l'ADEAR 11 semble avoir été bien appréhendée et les commentaires des chambres locales à l'égard de cette dernière sont élogieux :

« Pour l'installation classique, on a tout un réseau de partenaires qui fonctionne bien, [...]. Par contre hors cadre c'est moins simple et les banques sont beaucoup plus frileuses. Nous on renvoie sur l'ADEAR qui

gère les installations progressives qui correspondront bientôt à 50 % des installations dans le Sud Audois. Le boulot que fait l'ADEAR, on pourrait dire que ça devrait concerner la chambre, mais on n'a pas les moyens de faire ce qu'ils vont faire. Ils font un bon boulot et si ce type de structure n'existait pas, beaucoup ne se seraient pas lancés ou auraient planté. »

Issue de l'association ESPERE pour répondre à une demande croissante de porteurs de projet agricoles, l'ADEAR 11 a reçu plus de 100 personnes dès sa première année de fonctionnement avec une salariée, en 2000. La structure n'est pas isolée puisqu'elle entretient des contacts avec les services sociaux du département, les structures agricoles (bien que l'ADASEA « se place en concurrent direct »), avec les réseaux associatifs et syndicaux³⁴ et bien sûr ESPERE. Ces contacts permettent entre autres à la structure de coller à sa volonté de « ne pas être le seul interlocuteur du porteur de projet pour ne pas prendre un poids énorme sur ces personnes, et ainsi échapper à la logique de guichet pour un vrai accompagnement. »

Notons que l'association ASTRE créée dans les années 90 à l'initiative des professionnels locaux, qui gère une réserve foncière en fermage et démarché les cédants potentiels, joue un rôle de trait d'union entre les différentes structures, consulaires et associatives, puisqu'elle participe au CA de l'ADEAR et est très liée à la Chambre d'Agriculture.

2.4.3.2 **Un point commun : l'AIRDIE**³⁵

L'Association Inter-Départementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique (AIRDIE), basée à Montpellier et issue de l'ADIE, est particulièrement active sur le département de l'Aude. Tout comme l'ADIE que nous avons déjà évoquée dans l'étude des précédents territoires, l'association propose une gamme de prêts dits « solidaires » s'adressant aux personnes fragilisées et aux exclus du système bancaire traditionnel. La structure gère aussi le dispositif EDEN en Languedoc Roussillon. Etant données les caractéristiques d'une certaine catégorie de créateurs sur le Sud Audois, l'AIRDIE est amenée à intervenir régulièrement auprès de créateurs de ce territoire. Pour ce faire, elle s'est associée à plusieurs structures locales qui lui servent de relais, ESPERE est l'une d'entre elles, l'ADEAR aussi puisque l'association participe au comité d'engagement des prêts agrituraires. Tous les acteurs rencontrés à l'exception de la PFIL affirment être en contact avec l'AIRDIE et aider au montage de dossiers de demande de prêts (AIRDIE ou EDEN) pour les créateurs en exprimant le besoin.

2.4.3.3 **L'arrivée d'un nouvel acteur sur la scène locale permet de faire tomber les barrières et de créer des passerelles.**

Si l'AIRDIE est un point commun entre les différentes structures d'accompagnement sur le Sud Audois, elle n'est cependant ni un animateur de réseau, ni un outil d'échange entre ces différents protagonistes. Bien que certains cultivent cette distance entre différentes structures, d'autres trouvent qu'il est urgent, dans l'intérêt des créateurs, d'amener ces intervenants à se

³⁴ Les ADEARs sont des émanations de la Confédération Paysanne et sont liées à ce syndicat agricole de façon statutaire. A ce titre l'ADEAR 11 est entrée dans le réseau national PARADIS réunissant la Confédération Paysanne et le réseau Peuple et Culture pour amorcer une réflexion sur l'usage et l'avenir des espaces ruraux.

³⁵ Une présentation de cette structure est disponible en annexe 5

rencontrer pour apprendre à se connaître et cesser de fonctionner de manière si isolée.

Ainsi l'Association Audoise d'Economie Montagnarde et de Développement Local qui se définit comme animatrice du développement local sur le département, fait ce constat « de l'extérieur » sur le réseau sud audois :

« Il est nécessaire de rendre lisible l'accompagnement car on observe des chevauchements, des confusions et une réelle méconnaissance de chaque acteur de ce que fait l'autre... Le porteur de projet ne s'y retrouve pas du tout, il est baladé de l'un à l'autre. Il existe une opacité réelle entre le champ de l'insertion et celui de l'économie, les techniciens de l'insertion sont, il est vrai pas très bons dans l'économie et ils sont avant tout des travailleurs sociaux avant d'être des travailleurs économiques, mais raison de plus pour briser ces clivages. »

« Les chambres consulaires sont quant à elles dans une logique super économique pour des entreprises classiques, mais aujourd'hui ça commence à évoluer. Les politiques et les consulaires ont en effet longtemps fermé les yeux sur cette spécificité du territoire rural qui accueille des publics en difficulté. Chez nous ça commence à changer avec en premier la chambre d'agriculture qui se penche sur les notions de pluri-activité et dans un second temps la chambre des métiers et la CCI qui commencent à l'intégrer. »

Ce rapprochement espéré par l'A.A.E.M.D.L. va se cristalliser autour de la mise en place d'une couveuse d'activités sur le département de l'Aude³⁶. Hébergée par la SCOP SAPIE³⁷ et soutenue par la DDTEFP et la CDC, cette couveuse justement nommée *Trait d'Union*, va initier la réunion des différents acteurs de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise afin, selon son animatrice, de « *pouvoir sensibiliser tous ces acteurs sur ce qu'est une coop. d'activité, être le plus lisible possible afin de ne pas se retrouver en position de concurrence mais bien se positionner et être reconnu comme un maillon.* »

Des réunions sont donc organisées, financées par l'ADEPFO, elles regroupent ESPERE, la pépinière, la Chambre de Commerce, la PFIL et l'ADEAR, et sont ouvertes à tous les acteurs recevant des porteurs de projet sur la Haute Vallée, « *les deux grands absents étant la Chambre de Commerce et la Chambre d'Agriculture* ». Au cours de ces rencontres, les différents intervenants tachent de « *définir qui fait quoi, où et comment* » et bâtissent des fiches d'identification pour chaque structure au regard du parcours du porteur de projet en leur sein. Pour l'A.A.E.M.D.L., « *la coopérative d'activités a réussi à créer ce lien salutaire* » et à « *constituer un petit noyau dur de structures qui réfléchissent à leurs complémentarités* ».

La réussite annoncée d'un partenariat dépassant le stade technique est mise sur le compte de l'implication des acteurs « actifs » : « *le partenariat fonctionne toujours quand il est décidé par le bas* ». Les différents intervenants semblent satisfaits de ces passerelles nouvelles.

³⁶ La coopérative d'activités *Trait d'Union* se rapproche dans son fonctionnement de la structure *Graine d'Affaires*, rencontrée sur le dunkerquois et qui appartient au même réseau *Coopérer pour Entreprendre*. Une présentation de la Coop. est disponible en annexe 6

³⁷ SARL SCOP de consultants en expertise forestière, NTIC, développement local et nouvellement couveuse d'activité, basée à Limoux

Ainsi la PFIL a découvert des partenaires qu'elle ne côtoyait pas jusqu'à maintenant :

« Trait d'Union cherche à regrouper les partenaires de la Haute Vallée pour faire du réseau. On a connu ici ESPERE, l'AIRDIE et l'ADIE. »

ESPERE se félicite des « *contacts nouveaux avec les consulaires* », de « *la rencontre de mondes qui ne se connaissaient pas* » et de « *la création progressive de connexions.* »

Si la Chambre d'agriculture de l'Aude est, à priori volontairement absente du débat, l'antenne de Quillan affirme pourtant envoyer déjà certains créateurs agricoles vers la coopérative d'activités :

« Ca nous arrive pour des gens qui font du black et pour qui il est nécessaire de sécuriser tout ça. On les envoie vers la coopérative d'activités. »

Enfin le comité technique décidant du passage en convention d'accompagnement pour les créateurs³⁸, réunit lui aussi différents acteurs sociaux en les rapprochant ainsi de la création d'entreprise : l'ANPE, l'URSSAF, la DDTEFP et les ASSEDICs.

Sur la Haute Vallée de l'Aude c'est donc l'arrivée d'un nouvel acteur, soucieux de réussir son intégration, qui aura permis le rapprochement des structures en place. L'avenir dira si ces connexions nouvelles porteront leurs fruits et si elles permettront de rendre plus lisible la place de chacun, pour les créateurs.

2-4-1 Apports et manques du système en place sur le Haute Vallée de l'Aude, vus par ses acteurs

2-4-1-1 Les apports du système d'accompagnement et de financement

A – L'accompagnement des porteurs de projet

□ Une offre large et complète de prestations pour l'accompagnement

Avec l'arrivée récente d'une coopérative d'activités sur le département, l'offre en matière de dispositifs d'accompagnement disponibles pour les créateurs est à présent bien étoffée. De la TTPE à l'entreprise d'insertion (*Le Parchemin*) et jusqu'à l'implantation de grosses entreprises, une large gamme de public est en effet couverte, de la grande précarité économique et sociale à l'investisseur fortuné. En outre, plusieurs systèmes sont proposés et permettent au créateur de « choisir »³⁹ la solution la plus à son goût : l'hébergement physique à la Pépinière ou la création de son activité sous statut salarié à la coopérative d'activités, par exemple. Si cette offre pêchait jusqu'à présent par sa sectorisation, les choses tendent à évoluer aujourd'hui vers plus de concertation et de recherche de

³⁸ Voir schéma en annexe 6

³⁹ En théorie, l'exemple de Pierre et Emmanuel montre que tous les créateurs n'ont pas ce « droit » au choix...

complémentarité. L'association EGEE semblant en sommeil sur le département, il ne manquerait plus aujourd'hui, qu'un club de créateurs ou une structure de parrainage, type EGEE ou PIVOD, pour le soutien et le suivi des créateurs. Les acteurs rencontrés se montrent d'ailleurs satisfaits de leurs prestations, ainsi à la CCI on estime « *toucher tous les créateurs qui en ont besoin.* »

□ **L'accompagnement des projets agricoles : quand le milieu agricole montre l'exemple...**

Dans le domaine agricole le système en place semble performant puisqu'il permet aussi de toucher des publics habituellement non suivis car justement « hors cadre ». Le réseau mis en œuvre pour l'installation classique fonctionne bien, selon la Chambre d'Agriculture, et permet « *une prise en charge du créateur de A à Z* ».

Les complémentarités semblent bien engagées et, élément intéressant, l'ADEAR a développé un réseau de tuteurs agricoles pour des stages en exploitation et un suivi par des professionnels des créateurs. Ce réseau est en cours de formalisation et de formation.

L'accueil de nouveaux actifs agricoles sur le sud audois semble facilité par l'héritage historique du département et la mutation rurale dont il a été le théâtre au cours des trois dernières décennies, notamment avec l'arrivée de nombreux actifs agricoles non issus du milieu et qui ont su faire leurs preuves et prendre en main la profession⁴⁰. L'animatrice de l'ADEAR décrit ainsi ce milieu agricole comme « *relativement bien structuré et ouvert, avec un gros réseau d'entraide* ».

B - Le financement de la création

□ **Des dispositifs disponibles, théoriquement pour tous...**

Sur le plan de l'accès aux moyens de financement de la création d'activités, le département a été à l'origine de la création d'une Plate-Forme d'Initiative Locale (*Haute Vallée de l'Aude Initiative*), destinée à l'aide au financement des petites entreprises sur les 8 cantons de l'arrondissement de Limoux. L'association a vu le jour il y a une dizaine d'années, en plein cœur de la crise industrielle et comme réponse à l'essoufflement du modèle en place.

L'aide en question⁴¹ est un prêt d'honneur sans garantie ni intérêt, destiné aux entreprises en création ou en développement. Au départ limitée aux sociétés, l'association a obtenu de l'Etat une ouverture des conditions d'octroi permettant l'aide au financement des entreprises individuelles, qui représentent ici plus de 80 % des créations. Son enveloppe globale a même été plus largement abondée à la suite de la récente crise MYRIS (1 900 000 F) pour encourager la reconversion des travailleurs licenciés. Le nombre d'entreprises aidées a ainsi sensiblement augmenté au cours des dernières années (de 7 entreprises aidées en 1992 à 23 en 2000).

Soutenue par les pouvoirs publics et bon nombre d'acteurs locaux, HVAI est bien intégrée dans le paysage de la création d'activités sud audois. Les partenariats avec les structures accueillant des porteurs de projet fonctionnent, au moins

⁴⁰ Citons comme initiatives des professionnels, le développement du réseau de tuteurs, la création de l'association ASTRE en complément de la SAFER...

⁴¹ Cf. détail en annexe 7

avec les consulaires et la pépinière, l'ouverture à l'insertion restant à faire, on l'a vu.

Dans un autre champ et pour un public différent, l'AIRDIE intervient largement sur le Sud Audois et tente de s'adapter aux mieux aux spécificités locales, notamment par la création d'un crédit spécial pour les projets agraires. Le public touché est large⁴², et deux des créateurs rencontrés dans le cadre de cette étude ont d'ailleurs bénéficié (ou auraient pu bénéficier) de l'appui de la structure.

Enfin, l'AIRDIE constitue le seul espoir des créateurs salariés de la coopérative d'activités pour le financement de leur création. En effet, aucune aide ni dispositif ne prend encore en compte ces créateurs au statut peu commun et seule l'ADIE, avec son *crédit solidaire*⁴³, peut approcher ces publics. Le dispositif n'est pas encore en place sur l'Aude mais il est en réflexion.

2-4-2-2 Les manques du système d'accompagnement et de financement

A – L'accompagnement des porteurs de projet

□ L'absence de système de parrainage pour les créateurs classiques :

Si l'ADEAR a développé un réseau de tuteurs agricoles pour l'accompagnement des créateurs, rien de tel n'est véritablement disponible dans les autres secteurs. L'association EGEE qui regroupe des chefs d'entreprise retraités donnant de leur temps et de leur expertise pour le parrainage des créateurs, existe sur le territoire mais serait en *stand-by* depuis quelques temps. La Chambre des Métiers avait mis sur pied un club de créateurs pour son stage de 250 heures, mais celui-ci n'a apparemment pas fonctionné.

ESPERE avait initié le réseau utilisé aujourd'hui par l'ADEAR mais celui-ci est principalement composé d'actifs agricoles. Cette absence de personnes ressources pour les autres activités, pose la question de la reproductibilité d'un tel système de tutorat en dehors de la sphère agricole⁴⁴, et notamment interroge sur les espoirs qu'une démarche solidaire puisse prendre le pas sur les craintes de concurrence.

Les professionnels de l'accompagnement confessent volontiers cette lacune, mais pointent les outils existants sur le Carcassonnais notamment ; « *la zone ici n'étant pas assez vaste pour que l'on développe notre propre club de créateurs.* »

Pour les consulaires comme pour les structures intermédiaires, le besoin ne serait de toutes façons pas exprimé par les créateurs.

⁴² 472 projets retenus sur la région en 2000, cf. annexe 7

⁴³ Système de prêts progressifs avec dossiers et cautions allégés (différents prêts successifs avec vérification de la dynamique du projet). L'intérêt est que ce type de prêt peut intervenir avant que la personne n'ait un statut et permet ainsi de produire avant de s'installer ou de créer au sein d'une couveuse par exemple.

⁴⁴ Voir à ce sujet l'étude réalisée par COINEAU, FONTAINE, LABOUREUR et PECHOUX, *Quelles opportunités pour le développement d'un réseau de tuteurs en Ardèche méridionale : enquête auprès d'agriculteurs, d'artisans et d'artistes*. Lyon : ASFODEL/ISARA. Décembre 1999.

□ **Une concurrence et un tri sélectif qui nuit aux créateurs**

On ne reviendra pas ici sur ces deux points : la concurrence ou l'évitement entre les différents intervenants et le tri sévère exercé par certains d'entre eux, puisque nous les avons déjà développés précédemment, aux paragraphes 2-2-3 et 2-4-3-1.

□ **La question récurrente d'un statut de créateur**

Cette question qui n'est pas propre au contexte sud audois, revient de manière récurrente dans les discours des professionnels de l'accompagnement de la création d'activités. Sur ce territoire, là aussi, certains acteurs réclament la définition d'un statut de créateur d'activités, tel que proposé par le rapport BESSON⁴⁵. Le système actuel d'exonération des charges réelles de l'entreprise au cours des premières années est jugé dangereux car surprend les créateurs en 3^e année, au passage en charges réelles et serait la cause de nombreux échecs.

B - Le financement de la création

□ **Des outils financiers qui ne jouent plus leur rôle**

On l'a déjà entrevu au cours des paragraphes précédents, la PFIL de la Haute Vallée de l'Aude est décriée par beaucoup qui considèrent que celle-ci s'est détournée de son objectif initial et reproduit des schémas de financement bancaires desquels elle est justement censée se dégager puisque fonctionnant avec de l'argent public. Ainsi dans cette chambre consulaire on regrette le temps où le prêt d'honneur servait effectivement à financer les plus nécessiteux des créateurs :

« Au début HVAI ça avait cette vocation de donner un coup de pouce à des personnes qui ne pouvaient pas disposer d'aides, on a ainsi aidé plein de porteurs de projet « exclus ». Maintenant dans le cadre de la PFIL, ils insistent pour un autre prêt bancaire et il faut quand même un projet costaud, ça a évolué et ce n'est pas une bonne chose ».

Pour donner une idée de la taille moyenne des projets financés, la moyenne des prêts concédés en 2000 s'élève à 57 172 F.

A la Plate-Forme, on explique que *« la structure n'est pas là pour remplacer une banque, mais accorde des prêts personnels dans l'idée de faire un effet levier pour déclencher un prêt bancaire, et cet effet levier marche ».*

Or concrètement, on remarque que le prêt bancaire est exigé avant la présentation du dossier (*« ou exceptionnellement, on peut traiter le dossier et accorder le prêt « sous réserve », si l'on sait qu'il déclenchera de suite un prêt bancaire »*).

⁴⁵ BESSON E., *Pour un plan d'urgence d'aide à la création de Très Petite Entreprise*, la Documentation Française, septembre 1999

Les exigences non écrites contredisent donc les principes invoqués et sont énoncées ainsi par l'animatrice :

*« On demande systématiquement un **investissement conséquent avec prêt bancaire au moins égal au montant du prêt d'honneur** et un **minimum d'apport personnel**. Par contre si on avait avant une taille minimale de projet requise, on n'en a plus et le prêt est ouvert à tous les publics et à toutes les activités, y compris agricoles et para agricoles. »*

Le manque de prêt bancaire est ainsi l'une des causes principales de rejet de dossier en commission.

La PFIL semble dans une logique très prudentielle, ainsi elle estime que *« travaillant avec de l'argent public, elle ne peut risquer ces sommes sur des créateurs sans garanties »* et s'enorgueillit de n'avoir perdu que 500 000 F sur les 8 millions déjà prêtés.

Ici comme à Dunkerque, l'implication des banques dans le comité d'engagement de la Plate-Forme, même si elle est louable et intéressante puisqu'elle rapproche ces outils financiers de la création d'entreprise, a conduit à un détournement de l'outil qui sert souvent plus à garantir des prêts déjà acquis pour les banquiers qu'à produire un effet levier pour les créateurs. Pour garantir le marché du prêt bancaire local, les PFIL se retrouvent donc dans une délicate et paradoxale situation, consistant à pousser doublement leurs créateurs à l'endettement : auprès de la Plate-Forme et auprès des banques.

Les commentaires des acteurs locaux sont donc assez amers sur les résultats et le fonctionnement de cet outil :

« L'accès au financement sur ce territoire reste problématique, il existe déjà une organisation mais elle serait à améliorer. Une des missions de HVAI était de mailler l'ensemble du territoire et de proposer ses services à tous les créateurs, mais dès le départ en 1992, la logique était plus financière que celle normalement adoptée par une PFIL. La Plate-Forme devrait insérer les créateurs dans le tissu, proposer un minimum d'accompagnement, or elle ne le fait pas. De la manière dont elle est conçue, et évoluée, HVAI est trop éloignée des créateurs de la Haute Vallée. »

Dans une même idée ce technicien intercommunal estime que cet outil manque sa cible :

« Mon sentiment est que l'on est pas franchement au diapason du territoire dans sa crise, tout cela manque d'articulation. »

Notons enfin que HVAI n'est pas du tout mentionnée par les organismes agricoles rencontrés, ni par ESPERE qui ne renvoient pas, à priori, leurs créateurs vers cette structure ouverte pourtant théoriquement à leurs publics.

□ **Une frilosité excessive du secteur bancaire**

Le secteur bancaire de la Haute Vallée, est considéré (comme partout ailleurs) comme très frileux par les professionnels de l'accompagnement de la création d'activités. Les professionnels de l'accompagnement rencontrés insistent sur le peu d'intérêt manifesté par ces acteurs au regard de la création d'activités et des

précautions et garanties excessives dont ils s'entourent. Les créateurs d'ESPERE et de l'ADEAR n'ont en général qu'AMPHORE et l'AIRDIE comme organismes financiers accessibles. Seuls les projets de reprise en agriculture semblent bénéficier de plus d'égards car ils possèdent un capital de garantie.

Pour ESPERE, les banques traditionnelles même quand elles se réclament de l'économie sociale, sont totalement insensibles aux projets portés par des personnes en difficulté :

« Nos créateurs n'ont pas accès du tout au financement bancaire. Ils ne financent que des projets rentables et l'auto-emploi ils ne connaissent pas. Ce n'est pas l'image qu'ils se font de la création d'entreprise et pour eux, si tu n'as pas minimum 50 000 F d'apport personnel, il ne faut pas y aller. »

Les consulaires insistent sur la nécessité de bien préparer le projet, de s'entourer d'un maximum de garanties et notamment de disposer d'un accompagnement afin de « *mettre le banquier dans les meilleures conditions et de le rassurer* ».

Le financement bancaire est en effet jugé « *vital* » par plusieurs accompagnateurs et ne pouvant être remplacé par une quelconque aide publique :

« Les financements publics ça comporte énormément de contraintes donc certaines fois ce n'est pas la peine, c'est trop long, trop lourd. La subvention est un droit, mais si l'on peut s'en passer c'est mieux. Au mieux ça permet de financer la trésorerie de l'exercice suivant ! Pour un créateur, la trésorerie ça ne peut qu'être un relais bancaire. »

Après plusieurs refus, nous avons quand même réussi à rencontrer un des établissements bancaires de la Haute Vallée. Le responsable d'agence explique le positionnement de son établissement par rapport à la création d'entreprise :

« En matière de création d'entreprise, l'action de notre groupe est plus importante sur Carcassonne. Ici on est positionné sur ce créneau depuis moins longtemps que d'autres. On a pas trop d'expertise en la matière et vu le contexte difficile, on y va sur la pointe des pieds. Pour vous dire, pour la création d'entreprise, même pour l'ouverture simple d'un compte on prend des précautions. On est le partenaire privilégié en ce qui concerne le milieu associatif et les collectivités territoriales mais la création d'entreprise c'est pas notre truc. »

Interrogé sur les critères de sélection des projets finançables et les exigences requises, notre interlocuteur énonce :

- *« Si c'est quelqu'un qui se reconvertis totalement ce sera plus difficile*
- *En plus des garanties réelles on aime bien les garanties par des personnes morales (consulaires, collectivités...), mais ce n'est pas suffisant, il faut voir l'implication de la personne.*
- *Il ne faut pas quelqu'un de totalement supporté, il faut mouiller le maillot*
- *On ne finance pas le BFR pour ça il faut qu'il trouve autre chose. »*

Le profil du porteurs de projet susceptible d'être aidé est ainsi le suivant :

- « de l'autofinancement
- un dossier bien monté avec l'aide d'une structure
- des compétences en rapport avec l'activité
- des garanties »

Le responsable d'agence conclue en déclarant qu'il ne « donne jamais de concours sans avoir du recul, ce qui signifie qu'un certain nombre de mois sont nécessaires pour prendre du recul. »

Nous ne pouvons affirmer si ce discours est totalement représentatif de l'état d'esprit des établissements bancaires de la Haute Vallée, notons cependant que cet établissement a été choisi au hasard parmi ceux ayant bien voulu nous recevoir. Sans dévoiler d'enseigne, il nous paraît enfin intéressant de mentionner que cette structure est historiquement issue de l'économie sociale et du secteur coopératif, et s'en réclame toujours...

□ Des outils solidaires non accessibles à tous

Si l'AIRDIE a vocation de financer les projets des créateurs exclus du système bancaire classique, du fait de leur faiblesse économique ou à cause de leur situation sociale, on constate dans l'Aude, tout comme dans le Dunkerquois, que les conditions exigées par l'organisme rendent son accès difficile à certains. En effet, plusieurs professionnels de l'accompagnement de porteurs de projet mentionnent la difficulté imposée par la caution solidaire⁴⁶ pour des créateurs très isolés socialement et dont la création d'un emploi serait un préalable à la resocialisation :

« [...] même l'AIRDIE c'est payant, et c'est même cher. Ils demandent eux aussi une caution, et le dossier est lourd ; certains refusent de monter le dossier à cause de tout cela. »

La NEF⁴⁷ est citée par un de nos interviewés, mais celui-ci considère que ce type de prêt n'est pas adapté à la création de TPE :

« Pour le financement, il y aurait aussi la NEF, mais le dossier est très lourd et ce n'est que de l'idéologie. »

On le voit, bien qu'occupant une place indispensable et reconnue dans le paysage sud audois de la création d'activités, à défaut d'une meilleure prise en compte de tous les publics par les outils officiels, les systèmes alternatifs mis en place ne sont pas encore la solution pour tous et pourraient, eux aussi, réfléchir à certaines améliorations.

□ Des difficultés de financement qui touchent aussi les « promoteurs de projet »

⁴⁶ Le demandeur d'un prêt AIRDIE doit être en mesure de présenter une caution solidaire correspondant à la moitié du montant demandé. Les cautions doivent être au nombre minimal de 5.

⁴⁷ Nouvelle Economie Fraternelle

La question du financement de la création d'activités sur la Haute Vallée ne se pose pas que pour les projets individuels. Les structures associatives rencontrées souffrent de leur dépendance aiguë envers les fonds publics, qui fragilise leur action et la limite à la hauteur des sommes consenties. C'est le cas par exemple de l'ADEAR en sous effectif marqué (1 salarié) face à une demande toujours croissante d'accompagnement pour des projets agraires.

Des pratiques de prêt de trésorerie, de prêt relais existent dans le milieu associatif sud audois, mais restent informelles (car non légalement autorisées).

□ **Une abondante réflexion sur les aides et dispositifs nationaux**

Nos interviewés nous ont fait part de leurs questionnements et réflexions sur les dispositifs d'aides nationales à la création d'entreprise.

Des systèmes comme anciennement l'ACCRE et actuellement EDEN sont jugés favorablement par le secteur de l'insertion. Ils permettent en effet bien souvent de *« ne pas avoir à se poser la question du « Où vient l'argent ? » car habituellement sans ce type d'aides, il vient du travail au noir. »* Ces opérateurs relèvent aussi l'effet levier de ces aides sur le secteur bancaire. Ils regrettent cependant la faiblesse de l'enveloppe EDEN qui après de nombreuses variations serait aujourd'hui vidée.

Les aides à l'investissement sont décriées à cause de *« critères tellement draconiens qu'elles vont servir à ceux qui n'en ont pas besoin »* ou encore parce qu'elle exige l'achat de matériel neuf et, dans le cas de l'I.E.A.C.S.⁴⁸, réclame des créateurs qu'ils avancent les sommes puisque l'aide est un remboursement sur facture !

Les animateurs agricoles rencontrés, consulaires et autres, dénoncent quant à eux *« l'aberration du système d'aides actuel »* :

« On ne favorise pas assez les petits, il faudrait des règles beaucoup plus strictes et des plafonnements pour aider intelligemment, car ce qu'on voit là est un peu écœurant. Mais ça, ça ne se réglera pas localement mais au niveau national et européen. »

Certains accompagnateurs regrettent en effet, de ne pas avoir leur mot à dire sur des dispositifs qu'ils jugent inadaptés :

« Je ne crois pas à la systématisation des aides à la création d'entreprise. L'aide directe n'est pas bonne, il faudrait plutôt améliorer le système existant mais on ne maîtrise rien là dessus, on subit les décisions. »

Conclusion

L'exemple des trois parcours de création suivis montre que créer une activité sur la Haute Vallée de l'Aude n'est pas chose facile, *a fortiori* si l'on est étranger au territoire, peu fortuné et que l'on veut se lancer dans un projet original. Les

⁴⁸ *Installation des Entreprises Artisanales, Commerciales et de Services*, dispositif géré par les chambres consulaires régionales et abondé par l'Etat et la Région.

créateurs insistent ainsi sur trois problèmes majeurs : l'accès au financement, l'accueil « officiel » au niveau local et enfin l'accès à l'immobilier et au foncier. De nombreux dispositifs existent pourtant sur la Haute Vallée mais certains paraissent particulièrement excluant, la PFIL notamment. Le secteur bancaire quant à lui semble totalement déconnecté du monde de la création d'entreprise et d'ailleurs aucun de nos trois créateurs n'a eu accès à un financement bancaire.

L'autre élément intéressant concernant le réseau d'accompagnement de la création d'activités, est la tension observée entre les différents organismes et le clivage très important entre acteurs sociaux d'un côté et « professionnels » de l'économique de l'autre. Même si ces tensions tendent à se relâcher via l'irruption d'une Coopérative d'Activités qui invite tous ces acteurs à sa table, ces comportements très sectorisés nuisent en premier lieu aux créateurs pour qui le maquis déjà difficilement lisible des aides et dispositifs disponibles devient alors complètement opaque.

Cependant, les acteurs en présence et les décideurs locaux semblent plus ou moins conscients de ces difficultés et la mise en place du Pays pourrait être le prétexte à une pacification des relations et à une meilleure adaptation des dispositifs en place aux besoins du territoire.

Chapitre 3 : L'Épargne de Proximité Solidaire sur le Pays de la Haute Vallée de l'Aude

Introduction

Du fait de la confrontation du territoire Sud Audois à une crise économique grave à laquelle les décideurs politiques peinaient à apporter une solution réaliste, et parce que localement se côtoyaient une population en grande précarité et une autre constituée de militants non résignés, l'Économie Solidaire s'est assez tôt révélée comme un modèle pertinent pour la Haute Vallée de l'Aude. Dans un premier temps permettant de panser les plaies d'un territoire exsangue, ce modèle de développement alternatif entendait dans un second temps, proposer un véritable projet sociétal. Parmi les nombreuses initiatives relevant de cette économie hybride et territorialisée [ALCOLEA, 2000], des outils de finance solidaire ont dû être imaginés et mis en place, non pour offrir au territoire une « boîte à outils » solidaire complète, mais parce qu'ils correspondaient alors (et correspondent toujours) à un véritable besoin. C'est la place et le rôle de ces outils citoyens que nous allons aborder à présent.

3-1 Des solidarités anciennes issues des mouvements militants

3-1-1 Genèse des outils de microfinance solidaire sur la Haute Vallée de l'Aude

On a déjà entrevu au cours du premier chapitre de cette annexe que la Haute Vallée de l'Aude est historiquement un territoire où les initiatives citoyennes et solidaires n'ont pas attendu les encouragements ministériels pour se développer. Ces solidarités, construites ou spontanées, s'exercent dans différents domaines allant de l'aide à la réinsertion par le travail (*Le Parchemin*⁴⁹), en passant par l'échange de savoirs et de compétences (via les SEL) ou encore l'aide au maintien des personnes âgées à domicile (*La Vie Continue*⁵⁰).

Pour l'aide aux projets, les militants du territoire, mais aussi les institutionnels, vont assez tôt réfléchir aux dispositifs imaginables et de nombreuses expériences seront menées sur la Haute Vallée.

Ainsi, au début des années 90, quand le territoire s'interroge sur sa crise et sa nécessaire reconversion, la préfecture aurait examiné un projet de CIGALES avant d'opter finalement pour la PFIL, dont les possibilités en matière de volumes de financement sont évidemment sans commune mesure avec celles d'un club d'épargnants. Indépendamment, un club aurait été monté sur QUILLAN mais sans

⁴⁹ Entreprise d'insertion basée sur Quillan et Limoux dont l'action insérante s'articule autour d'une activité de récupération et de recyclage de matériaux et d'une activité de récupération et de vente d'objets. Plusieurs collectivités ont passé convention avec l'entreprise pour le traitement des encombrants ménagers.

⁵⁰ Association mandataire de services aux personnes, fondée avant la loi sur les emplois familiaux de 1989 (THEVENIAUT MULLER, 1999, p 77)

réelle réussite, ce que certains analysent aujourd'hui « *comme un échec de mobilisation des personnes adéquates.* »

Au sein de la structure ESPERE, une expérience d'Épargne de Proximité Solidaire sera menée en 1993, avec la création d'une tontine destinée à l'achat d'un troupeau par un porteur de projet. Montée sur un besoin précis, la tontine ne survivra pas à l'investissement.

De manière très informelle aussi, de l'épargne a été mobilisée localement et à plusieurs reprises, pour permettre des créations d'activités, principalement dans le secteur agricole⁵¹. Ce fut le cas de la SCOP FLOREAL (association de producteurs de produits agricoles biologiques de la Haute Vallée, pratiquant la vente directe), dont le local de vente a été acheté via une SCI dont les parts ont été réunies au sein du milieu néo-rural, au début des années 80.

On retrouve une démarche similaire dans ces mêmes années, avec la constitution d'un GFA⁵² qui permet l'achat de foncier pour des exploitants agricoles. Ses initiateurs regrettent cependant aujourd'hui de ne pas avoir su pérenniser le système :

« Pour le GFA on n'a pas été clairvoyants : dès le départ on aurait dû penser plus loin et voir l'intérêt d'agir plus largement sur le foncier. On aurait dû créer un système de remboursement des parts pour créer d'autres GFA, selon un principe d'épargne tournante. »

L'initiative la plus pérenne verra finalement le jour suite à un besoin financier exprimé par une entreprise d'insertion du territoire, *Le Parchemin*, à qui il manquait 10 000 F pour l'achat d'une machine de nettoyage, nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle activité de recyclage.

Nous sommes en 1993, et toujours par le jeu des réseaux « néo-ruraux », cet appel va fédérer un petit groupe de 6 personnes qui s'engagent sur leurs deniers pour venir en aide à l'entreprise.

Contrairement à la tontine, les membres de ce groupe au départ informel, décident de pérenniser leur action pour ne pas en rester sur cet investissement ponctuel. Ils examinent alors plusieurs outils, en ayant déjà localement les exemples du système tontine et des CIGALES, et vont finalement opter pour un club d'investisseurs informel et indépendant, sous statut associatif. La structure créée sera donc totalement indépendante ne se réclamant pas des réseaux de solidarité existant à l'échelon national.

Elle décide d'agir par le biais de prêts d'honneur, avec la volonté de rester suffisamment petite ce qui lui permet de « *rester dans les marges peu visibles de l'administration fiscale* »⁵³.

Une association verra le jour, baptisée AMPHORE, en rapport, comme l'expliquent ses membres, « *avec la symbolique de l'eau appliquée à l'argent, qui lui aussi doit couler et ne pas stagner afin d'être porteur d'une énergie.* »

⁵¹ Nous parlons ici des exemples nous ayant été cités, restant bien conscients que ce type d'aides informelles est fréquent dans la création d'entreprise.

⁵² Groupement Foncier Agricole

⁵³ Compte Rendu Week-End de Travail BASE Sud Audois, octobre 2001, p 15

3-1-2 AMPHORE : une microstructure agissante⁵⁴

De six membres initialement, l'association s'est ouverte au fil des années et compte aujourd'hui 10 membres actifs pour un total de 13 adhérents. Sur 10 membres actifs, tous « néos », 8 sont eux-mêmes des créateurs d'activités ; les secteurs d'activités représentés sont l'agriculture, l'artisanat, le social, le culturel et l'éducation. Quand ils ne sont pas créateurs, les membres sont fortement investis dans le monde de la création d'entreprise ; ainsi l'un d'entre eux est chef d'atelier dans l'entreprise d'insertion *Le Parchemin*, une autre est salariée de la coopérative d'activités *Trait d'Union*, etc. Tous ont en commun un investissement très fort dans la vie locale et des réseaux très denses dans des domaines divers : agricoles, sociaux, culturels, etc.

L'association fonctionne uniquement sur les dons et cotisations de ses membres et, ponctuellement, des donations de structures « amies » ou des prêts de structures ou de particuliers sur un projet précis ou pour une période donnée et remboursés à terme. Ce système est souvent un moyen pour des structures aidées de « renvoyer la balle » à leur tour. AMPHORE dispose aujourd'hui d'une trésorerie de 25 000 F.

Sur des aspects de fonctionnement, AMPHORE utilise l'outil *prêt d'honneur* pour des montants qui n'ont pas dépassé 10 000 F jusqu'à présent. La structure ne souhaite d'ailleurs pas augmenter significativement l'importance de ses prêts (notamment à travers la recherche de mécénats d'entreprise) car sa taille actuelle correspond bien à un fonctionnement basé sur la confiance et non sur le recours juridique⁵⁵. L'AG du 21/03/01 décide en ce sens que « *le montant prêté pour une installation ne doit pas dépasser le moitié du montant disponible en banque* », de manière à ne pas se retrouver à cours de moyen si un besoin urgent d'un porteur de projet se manifestait.

Sur le plan de la contractualisation avec les porteurs de projet, les exigences d'AMPHORE sont faibles. Ainsi la personne est invitée à présenter son projet devant les membres qui auront déjà été informés par le « contact » du créateur (l'épargnant solidaire par l'intermédiaire duquel il est entré en relation avec la structure), et les seuls documents nécessaires sont un prévisionnel de remboursement et une lettre de caution solidaire simple.

La décision est ensuite prise par consensus entre les membres mais le compromis est souvent vite trouvé :

« On arrive toujours à trouver un consensus, mais de toutes façons, celui qui arrive à dénicher AMPHORE, il a de fortes chances que ça passe ! »

Les discussions passionnantes avec les membres d'AMPHORE sur la définition de leur action et de leurs objectifs font ressortir plusieurs points clés concernant les motivations des épargnants solidaires sud audois⁵⁶. Ceux-ci ne se situent ainsi pas uniquement dans une démarche économique, même alternative, mais aussi très clairement dans une approche sociale du développement local, avec une

⁵⁴ Cf. prospectus de présentation d'AMPHORE en annexe 8

⁵⁵ Compte Rendu Week-End de Travail BASE Sud Audois, octobre 2001, p 15

⁵⁶ Notons que ceux-ci ne reconnaissent pas véritablement leur action dans l'expression *Epargne de Proximité Solidaire*, mais qu'ils préféreraient voir employés les termes de *Solidarité de Proximité* ou *Don Solidaire à Projet*. Pour ne pas compliquer l'exposé de subtilités sémantiques, nous emploierons pour désigner leur action la première expression, en notant que son acceptation peut recouvrir plusieurs pratiques plus ou moins proches.

portée quasi-philosophique et où les bénéficiaires de l'action sont tout autant les créateurs soutenus que les épargnants eux-mêmes⁵⁷.

Détaillons les grands thèmes retenus pas les membres rencontrés :

□ **L'ouverture pour soi et aux autres**

Les membres rencontrés insistent sur cet aspect d'ouverture permis par l'action collective, ouverture aux autres mais aussi ouverture pour soi, sur d'autres modes de pensée et d'action :

« Cette action permet une ouverture phénoménale, pour soi d'une part, car moi par exemple je ne connaissais pas du tout ce système de financement et la rencontre avec AMPHORE m'a éclairé et maintenant j'ai mon compte à la NEF. Et puis c'est une ouverture sur les autres, ça permet la mise en réseau, il y a une grosse idée de dialogue et de communication avec les personnes dans ce que l'on fait. Avec les porteurs, il y a un côté humain très intéressant, un contact profond, authentique et humain. On essaie de se mettre à la place du gars plutôt que de fonctionner « bâton » ».

Chez cet autre épargnant, la définition faite du versant relationnel de l'action dénote un brin de sectarisme, non partagé cependant par tous les membres, mais qui plane parfois sur les groupements d'épargnants :

« AMPHORE ça permet de conserver le lien entre les gens ayant une certaine idée commune. Ça permet d'entretenir un petit réseau indépendant des locaux. »

□ **« L'argent : bon serviteur mais mauvais maître »**

C'est par ces mots entre autres, que les membres d'AMPHORE décrivent leur rapport à l'argent. Dans une démarche philosophique⁵⁸, ces militants entendent rendre à l'argent son rôle d'outil au service de l'Homme :

« On essaie de dépasser une certaine culture de l'argent en disant que notre argent, nous voulons qu'il permette de relier les hommes, qu'il redevienne un moyen, de manière à ce que la relation humaine soit rehaussée. On est désintéressé, on se fout que ça produise, mais attention, les sommes que l'on verse, même si ce sont des dons à l'association, on essaie de ne pas les perdre ! Seulement on ne fait pas de spéculation. On voudrait briser ces tabous autour de l'argent, développer une idée « d'argent énergie ». C'est un peu philosophique, c'est se poser la question du « Où vient mon argent ? » et « Où va-t-il ? » C'est pour ça qu'AMPHORE ça reprend la symbolique de l'eau, l'argent lui non plus ne doit pas stagner, c'est une énergie qui circule. »

□ **Créer un « tissu humain solidaire »**

⁵⁷ Ce qui n'est pas incompatible avec l'efficacité puisque AMPHORE a aidé 13 projets en 8 ans d'existence.

⁵⁸ Selon leurs propres termes

Si la question de la promotion de leur structure et de la recherche de nouveaux membres et financements est un sujet sensible au sein du groupe d'épargnants et que tous ne s'accordent pas sur ces questions, les objectifs exprimés reprennent quand même une idée de démultiplication de l'action en « tache d'huile » :

« Le fonctionnement d'AMPHORE permet aussi de créer des liens, d'essaïmer. Par exemple les gens que l'on aide deviennent à leur tour aidants, s'ils le peuvent, mais membres en tous cas. En un sens ça permet de créer un tissu humain solidaire sur la Haute Vallée. »

□ **Contribuer au développement local dans le respect de l'environnement naturel et humain**

La définition des projets susceptibles d'être financés par la structure est large mais elle comporte cependant certains critères, comme **l'échelle territoriale qui est plus ou moins le Pays**, la taille du projet (plutôt des **petits projets individuels**), l'inscription du projet dans une **démarche de développement local et durable**, et enfin le rapport positif à **l'environnement** (au sens large : physique, social...).

S'il fallait hiérarchiser ces priorités, les membres d'AMPHORE poseraient comme condition indispensable le développement local durable (donc implantation sur la Haute Vallée) et le respect de l'environnement primerait sur l'aspect individuel du projet.

3-2 AMPHORE et la création d'activités

3-2-1 Les apports des pratiques d'Épargne de Proximité Solidaire aux porteurs de projet, vus par les épargnants

Avant de détailler la vision des épargnants sur leur action en faveur de la création d'activités sur la Haute Vallée, donnons ici quelques résultats chiffrés permettant d'évaluer le travail de la structure :

- 13 projets aidés depuis 1993
- 14 prêts d'honneur consentis pour un montant global de 114 000 F soit une moyenne de 8 140 F par prêt.
- 8 prêt pour investissement, 2 prêts pour du loyer, 3 prêts relais sur subvention ou prêt bancaire
- 110 000 F remboursé, 4 000 F en attente sur le dernier projet.
- 1 entreprise d'insertion, 1 coopérative, 1 association et 13 particuliers

Le tableau ci-dessous reprend les différents investissements d'AMPHORE, sans dévoiler les noms des bénéficiaires :

Année	Projet
--------------	---------------

1993	Entreprise d'insertion
1994	Projet agricole
1996	Coopérative biologique
1996	Projet de gardiennage d'animaux
1996	Transformation au gaz d'un véhicule professionnel
1996	Projet agricole
1997	Projet de ferronnerie
1998	Projet touristique
1998	Festival musical
1999	Projet agricole
1999	Projet d'un particulier
2000	Projet para agricole
2000	Projet récupération matériaux plastiques

Sources : Données AMPHORE

Trois nouveaux projets étaient à l'étude en juillet 2001 lors de notre passage sur le terrain.

Bien que très modestes et réservés sur les apports de leurs pratiques, il a été possible de faire parler les épargnants solidaires Sud Audois sur leur action. Nous pouvons exposer ici quelques grands thèmes transparaissant dans leurs discours.

□ **Une approche compréhensive du porteur et de son projet**

On l'a déjà évoqué, une des caractéristiques principales de l'action d'AMPHORE auprès des porteurs de projet est l'importance accordée au dialogue et à l'écoute dans la relation. Cette approche compréhensive, consistant « à se mettre à la place de la personne plutôt que de fonctionner bâton », permet aux épargnants de satisfaire leur désir d'un « rehaussement de la relation humaine ». Les membres tentent de garder cette attitude, même en cas de problèmes sur un remboursement, comme ce fut le cas au cours de cette étude, et où les membres ont fait preuve d'un véritable souci de compréhension des difficultés du créateur pour envisager avec lui les solutions possibles, plutôt que de s'enliser dans un conflit.

□ **Une grande souplesse, peu de contraintes et beaucoup de confiance réciproque**

Au regard des exigences de la structure envers les porteurs de projet, on peut qualifier de très souple le fonctionnement de celle-ci et de faibles les contraintes qui pèsent sur les personnes aidées. Les remboursements sont échelonnés suivant les possibilités des créateurs et les conflits rarissimes se gèrent par le dialogue. Un tel fonctionnement est évidemment basé sur une forte notion de confiance réciproque entre les différents contractants, la petite taille du territoire de la Haute Vallée et la densité du tissu social étant, comme dans le cas des tontines traditionnelles des Pays du Sud, une garantie souvent suffisante contre les comportements déviants.

□ **Un apport de compétences**

L'association est composée de plus de 80 % de créateurs d'activités ayant, qui plus est, créé dans des secteurs très divers. Ils sont donc à même d'apporter de précieux conseils aux porteurs de projet suivis grâce à leurs connaissances et leurs compétences pratiques. C'est ainsi une épargnante qui bâtit avec les porteurs le prévisionnel de l'activité qui sera ensuite présenté à la structure.

□ **Une passerelle pour l'insertion dans le milieu local**

Les membres d'AMPHORE sont conscients des difficultés liées à l'implantation sur ce territoire, parce qu'ils ont été eux-mêmes créateurs et/ou parce qu'en tant qu'adoptifs de ce territoire, ils ont dû s'y faire une place avec plus ou moins de facilité. Leur action est donc aussi bien envisagée comme un coup de pouce à la création que comme une aide à l'insertion dans le paysage social complexe de la Haute Vallée :

« L'une des difficultés principales de la création ici, est l'insertion dans le milieu local. AMPHORE peut être une passerelle. »

□ **Une attention sur le suivi des projets aidés**

Les épargnants solidaires d'AMPHORE essaient de suivre les projets aidés. Un ou deux membres sont désignés pour le suivi, en général ce ne sont ni les amis, ni les proches du porteur de projet, afin « *qu'il n'y ait pas trop une relation basée uniquement sur l'affectif* ». Les membres insistent sur cette nécessité d'un accompagnement dépassant le simple acte du prêt :

« C'est bien de filer des ronds mais c'est nécessaire aussi de suivre le projet. En théorie on désigne deux accompagnateurs pour suivre les projets, ils jouent un rôle proche du tutorat ou de l'accompagnement. »

Par contre le suivi n'est pas imposé et intervient plus en réponse à des sollicitations des créateurs :

« En fait, quand ça se passe bien il ne se passe rien, si ce n'est un suivi informel pour savoir si ça va, pour prendre des nouvelles de l'entreprise. »

□ **Un financement relais sur subventions**

Très libre de par ses statuts, la structure n'est pas cantonnée à un seul type d'investissement possible, ni à une seule catégorie de projet. Elle a ainsi pu, à plusieurs reprises, dépanner des associations locales pour leur permettre de démarrer leurs activités ou poursuivre un projet, sans attendre que les subventions demandées se décident à arriver, souvent après la période où elles seraient les plus utiles. AMPHORE a aussi utilisé cette forme de prêt relais pour un porteur de projet individuel dont le prêt bancaire tardait à être débloqué.

3-2-2 Dilemme : élargir le champ d'action ou préserver l'existant

Après avoir fonctionné pendant plusieurs années avec une cagnotte limitée et un nombre restreint de membres, AMPHORE s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de s'ouvrir, d'un côté aux demandes croissantes des porteurs de projet et de l'autre à la possibilité d'élargir le champ des ressources en profitant de la vague éthique actuelle pour dénicher de nouveaux fonds auprès d'entreprises ou d'administrations. Cette question est d'autant plus d'actualité que l'inscription du BASE Sud Audois dans les démarches de Pays et l'invitation faite à AMPHORE de participer aux débats, tend à pousser la structure sur le devant de la scène et à la faire sortir de son isolement volontaire.

Les sceptiques à l'ouverture mettent en avant plusieurs arguments ; d'une part la crainte d'une arrivée massive de projets et la difficulté de pouvoir répondre à tous, financièrement et en terme de temps bénévole, déjà particulièrement occupé. De l'autre, c'est un risque de récupération que craignent ces indépendants farouches depuis les origines de l'aventure :

« Une des décisions de la dernière AG était de se faire un peu plus connaître, faire un peu de pub, s'ouvrir. On ne va pas assez souvent à la chasse aux donateurs, et puis notre plaquette serait quand même à revoir ! Mais d'un autre côté on ne veut pas trop car on est pas sûr de pouvoir le faire [développer l'outil], on n'a pas les moyens et on ne veut pas se faire récupérer. On n'est pas assez structuré pour aller plus loin. Pour l'instant on est bien comme ça. »

Des observateurs proches de la structure estiment qu'une ouverture de celle-ci lui serait fatale car la cohésion entre les membres n'y résisterait pas. Cette confidentialité prive quand même les créateurs d'une possibilité d'effet levier du prêt AMPHORE sur d'autres financements, bancaires notamment.

Enfin, un tel fonctionnement basé sur un très fort volontariat non relevé par une main d'œuvre salariée ou un relais via une structure quelconque, ainsi que cette recherche permanente du consensus, pose aussi un certain nombre de problèmes qui amènent certains membres à penser qu'ils sont aujourd'hui arrivés aux limites du système :

« C'est vrai qu'on est tous dans des problématiques différentes et qu'on a parfois un peu du mal à fonctionner ensemble, surtout au niveau de la disponibilité. On n'a pas de coordonnateur, on est chacun des pions mais avec tous un même rôle. AMPHORE ce sont des individus très engagés de partout et du coup, on a des difficultés d'écoute et de temps. Et puis c'est un groupe d'amis et ce mélange de l'affectif nous bloque un peu parfois, on fait vachement gaffe à ne pas froisser le voisin car on n'a pas envie de s'engueuler. Ce fonctionnement est un peu problématique dans des situations comme aujourd'hui où on a un problème sur un remboursement et où on ne sait pas trop comment s'y prendre. »

3-3 L'association AMPHORE dans son environnement

D'origine militante, l'association AMPHORE reste caractérisée, dans ses relations avec les autres acteurs du territoire, par une uni-polarisation vers le secteur associatif et militant. Ainsi, elle a acquis au fil du temps une place reconnue dans

la toile des réseaux associatifs locaux mais reste totalement transparente aux yeux des acteurs socio-économiques. Au cours de ce paragraphe, nous essaierons de replacer l'association dans le paysage socio-économique de la Haute Vallée.

3-3-1 Un éloignement volontaire vis à vis des acteurs de la création d'entreprise

AMPHORE n'a développé aucun lien direct avec les acteurs de l'accompagnement ou du financement de la création d'activités de la Haute Vallée. C'est un choix motivé par les différents arguments que nous avons déjà développés (peur d'être dépassés par le flux de demandes, d'être récupérés...) et c'est aussi une réalité puisqu'on va le voir, le nombre de structures et organismes professionnels ayant connaissance d'AMPHORE est très limité. Certains membres sont cependant par ailleurs très actifs individuellement dans ces structures (ESPERE, Trait d'Union, Le Parchemin, l'ADEAR), à titre professionnel ou militant, mais ils n'y portent pas le flambeau d'AMPHORE. Les relations avec certaines structures ont même parfois été tendues, celles-ci voyant dans l'association une concurrence à leur propre action :

« A une époque ESPERE était un peu réticente à l'action d'AMPHORE mais cette concurrence s'est un peu réglée depuis, et F. est même actif dans les deux structures. »

ESPERE envoie aujourd'hui des porteurs de projets vers AMPHORE (ce fut le cas pour Pierre dans notre étude).

Les épargnants solidaires s'interrogent donc aujourd'hui sur l'opportunité d'une ouverture vers l'extérieur, notamment vers des partenaires financiers.

3-3-2 Des liens informels mais nombreux avec les réseaux associatifs locaux : « la Radio Haute Vallée »

Résolument militante, AMPHORE est issue des réseaux associatifs néo-ruraux locaux et se situe donc à l'intersection d'un nombre incalculable de réseaux, tellement ses membres sont surinvestis par ailleurs. Sans réelle communication, c'est par cette branche « réseau » qu'arrive la très grande majorité (l'intégralité) des porteurs de projet. Les épargnants solidaires voient dans ce fonctionnement plusieurs intérêts, dont celui de limiter le nombre de projets leur arrivant et celui d'une auto-sélection par les porteurs eux-mêmes, ou par les structures intermédiaires, qui ne les renseignent que lorsque le projet colle avec les objectifs d'AMPHORE :

« Les porteurs arrivent par le réseau ; en général d'ailleurs les gens savent se sélectionner d'eux-mêmes en fonction de ce qu'ils ont entendu sur AMPHORE et ça, ça fait un peu partie du pays, ce bouche à oreille ou « Radio Haute Vallée » ! »

C'est cette bonne insertion dans les réseaux associatifs qui amènera la structure à prêter des sommes relais à certaines structures associatives ou à prendre part à certains de leurs projets.

3-3-3 Une inscription sans enthousiasme exagéré dans le champ de l'économie solidaire

Les épargnants solidaires rencontrés sur le Sud Audois ne se réclament d'aucune chapelle, ni CIGALES, ni tontine, ils sont AMPHORE, « *notre équivalent local nous permettant de faire comme les modèles, en mieux !* ». Aussi, si leurs réflexions sur le sens de leur action sont particulièrement développées, elles ne se réfèrent à aucun maître à penser, à aucune école. Ils défendent farouchement leur indépendance et craignent avant tout la récupération. Leur inscription dans le champ de l'économie solidaire est donc timide et sans enthousiasme exagéré. AMPHORE est en lien avec THEO 7, cagnotte Emploi Solidarité de Toulouse, avec qui des points communs ont été trouvés. Par contre, aucune relation particulière n'est développée avec l'AIRDIE dont l'action n'est pas considérée comme située sur le même registre, ni avec les mêmes objectifs :

« On est pas plus en lien avec AIRDIE que ça et d'ailleurs les personnes que l'on aide ne sont pas forcément passées par elle. »

En dehors du champ de la finance solidaire, la Haute Vallée est un territoire très riche sur le plan des initiatives relevant de l'économie solidaire et est d'ailleurs, parmi les 6 Plate-Formes expérimentales du programme Pacte Local en Languedoc Roussillon⁵⁹, celle la plus axée sur l'organisation des acteurs de l'économie solidaire, avec la création du BASE Sud Audois⁶⁰. Nous détaillerons plus ce programme et cette structure au cours du chapitre suivant, cependant notons déjà que le BASE ambitionne de réunir les différents acteurs sud audois se reconnaissant dans les définitions de l'économie solidaire et désirant œuvrer ensemble pour développer des propositions et actions cohérentes dans ce champ sur la Haute Vallée.

Le BASE est à l'origine de la création d'une commission Economie Solidaire dans le cadre du futur pays de la Haute Vallée de l'Aude où il entend bien faire entrer cette troisième voie dans le projet de territoire.

AMPHORE a été invitée à participer à cette initiative, mais à l'exception d'un nombre très limité de membres, cet appel n'a reçu que peu d'écho et nos interviewés n'y feront d'ailleurs pas référence au cours des entretiens. La structure était quand même présente au séminaire résidentiel du BASE les 20 et 21 Octobre 2001 pour présenter son action et s'inscrire dans la démarche du BASE.

Les observateurs extérieurs à AMPHORE tentent d'expliquer cette réticence à s'inscrire dans un collectif :

« AMPHORE on ne les a pas encore vus au BASE, c'est dur de les convaincre, peut-être n'ont-ils pas encore bien vu l'intérêt de la chose ? Mais c'est un peu la même chose pour tous les acteurs du champ solidaire sud audois, le passage au collectif est le plus important mais ce n'est pourtant vraiment pas gagné. »

⁵⁹ Cf. annexe 15

⁶⁰ Bureau pour une Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois, cf. présentation annexe 9.

3-4 Le regard des créateurs sur l'Épargne de Proximité Solidaire sur la Haute Vallée

Deux des entreprises rencontrées ont été aidées par des outils de financement solidaire. AMPHORE pour le projet de Pierre et AMPHORE et AIRDIE pour le projet d'Emmanuel. Pierre est entré en contact avec AMPHORE via les réseaux associatifs dans lesquels il était engagé et sur les conseils d'ESPERE avec qui il préparera d'ailleurs sa présentation de projet avant de la proposer aux épargnants solidaires.

Emmanuel quant à lui, est entré en contact avec AMPHORE « *avant toute autre démarche* », sur les conseils d'un ami investi dans l'association.

Détaillons à présent leurs réflexions et jugements sur leurs relations avec cet outil de finance solidaire.

3-4-1 Des apports qui dépassent le simple aspect financier

□ L'apport financier plus que le conseil

Sur les 13 projets aidés par AMPHORE nous n'avons pu en rencontrer que 2 dans le cadre de cette étude. Pierre et Emmanuel ont en commun de retenir la vocation financière de la structure avant tout autre apport, même s'ils ne la limitent pas à cela, on va le voir. Ils considèrent ainsi que sur leurs créneaux respectifs, AMPHORE ne peut leur apporter aucun conseil pointu et que ceci relève plus des organismes de suivi :

« La vocation d'AMPHORE c'est plus l'apport financier, pour moi le conseil c'était ESPERE et SEMAPHORE. »

« Ils m'ont apporté un financement, après ils ne peuvent pas me donner de conseil dans mon domaine, c'est trop pointu. Ils me suivent un peu mais je ne vois pas quels conseils ils pourraient me donner. »

Henrich a aussi été interrogé sur ce système d'Epargne de Proximité Solidaire bien qu'il n'en ait pas bénéficié. Il considère que ce type d'outil est intéressant et voit quant à lui, plus l'aspect réseau et carnet d'adresses, ce qui s'explique par son absence de difficulté financière, son expérience passée de la création d'entreprise et par la nature de son activité actuelle qui l'amène à démarcher des clients potentiels sur le territoire.

□ Une approche spécifique : écoute, compréhension et prise de risque

Les créateurs aidés ont été impressionnés par le gouffre existant entre le fonctionnement d'AMPHORE et celui des autres acteurs financiers auxquels ils ont eu affaire, sans résultat d'ailleurs. Ainsi, Pierre insiste avec passion sur la mise en avant de la relation, de l'écoute et la place de la confiance qu'il considère comme tout à fait exceptionnelle :

« Par rapport aux organismes officiels, eux sont là, ils peuvent comprendre un projet, être sensibles et prendre des risques. Pour mon cas c'est fou, car ils ne me connaissaient pas personnellement au départ et ils n'ont pas hésité à parier sur moi. C'est peut être le crédit sympathie du réseau qui m'a aidé. »

On distingue ici un nouvel apport précieux des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire, à savoir une reprise de confiance en soi, via l'échange et la relation de confiance, de personnes très diminuées comme Pierre, handicapé par ses années de chômage et par ses échecs répétés avec les banquiers, la pépinière et la PFIL.

□ Une grande souplesse et une dédramatisation des liens financiers

Nos deux créateurs mentionnent cette grande souplesse de fonctionnement qui leur a permis de démarrer leur activité sans pression excessive sur le plan financier :

« C'est moins risqué qu'AIRDIE et surtout plus souple pour les remboursements en cas d'échec. Avec AMPHORE, parfois je sautais un mois dans les remboursements quand vraiment je ne pouvais pas honorer ma dette, mais au final j'ai tout remboursé. »

« Il n'y avait pas de contrainte, moi ils ne m'ont pas demandé de dossier, ils sont venus, j'ai présenté mon projet et ils m'ont donné leur accord un peu plus tard. »

De même ils apprécient ce rapport différent à l'argent qu'ils n'ont pas retrouvé dans d'autres structures *« qui ne sont ni plus ni moins que des banques »* :

« Il est toujours délicat de voir la relation de la structure avec l'argent, mais dans le cas d'AMPHORE il n'y a rien de personnel là derrière. Ce n'est pas un business comme certaines associations d'insertion. »

□ Une réponse à des besoins et des envies, sans interventionnisme mal venu

Pierre et Emmanuel sont reconnaissants à la structure de s'adapter aux personnalités et aux envies de chacun, ainsi Pierre qui avait besoin d'un soutien autre que financier a été suivi attentivement par des membres d'AMPHORE et il a choisi aujourd'hui de s'y investir activement :

« Je suis maintenant membre de la structure et je me fais un devoir [Pierre est aujourd'hui au chômage] de cotiser mes 50 F car j'estime que c'est la moindre des choses. Le jour où je serai plus confortablement installé, je serai membre bienfaiteur. Je crois en un réseau solidaire sur la Haute Vallée, on m'a aidé, à moi à présent d'aider les autres. »

Par contre, Emmanuel n'avait pas franchement envie que les membres d'AMPHORE viennent s'immiscer dans son entreprise, ce qu'ils ont respecté. Aujourd'hui, bien que reconnaissant envers l'association il n'envisage pas de s'y impliquer :

« Je n'ai pas trop de contact avec la structure, il y a des réunions au niveau d'AMPHORE, mais ça ne m'intéresse pas d'y participer, ça ne m'amènera à rien. J'y penserai par la suite si mon truc tourne. »

Ainsi, si en théorie *« les aidés deviennent aidants »*, AMPHORE regrette que sur 13 projets aidés, seuls 2 créateurs s'investissent aujourd'hui effectivement dans la structure.

□ Un système à développer ou à reproduire

Malgré ce relatif manque de reconnaissance des créateurs aidés, la plupart sont très enthousiastes vis à vis du système et de son développement et tous pensent qu'il devrait être ouvert plus largement :

« Je suis favorable, enthousiaste, tout ce que tu veux ! C'est un système à développer, on devrait leur donner les moyens techniques de pérenniser leur action à long terme. »

« Ce qu'ils font c'est très bien. Il faudrait plus d'associations et de trucs officialisés qui aident les gens avec moins de sévérité, sinon ce ne sont ni plus ni moins que des banques. »

3-4-2 Les limites de l'outil : la faiblesse des apports financiers

Nos deux créateurs n'ont trouvé qu'une limite à cet outil solidaire : la faiblesse des montants accordés. Cependant, ils estiment que là n'est pas la vocation de la structure et que ce fonctionnement ne comprend pas que des inconvénients dans la mesure où il permet justement une plus grande souplesse et une relation basée sur la confiance et l'écoute.

« On ne peut peut-être pas demander 30 000 F mais pour ça il faudrait passer par un organisme officiel. C'est l'inconvénient et l'avantage, car du coup ils sont là, ils peuvent comprendre un projet, être sensibles et prendre des risques. »

« Ce qu'ils font c'est très bien mais c'est vrai que 10 000 F c'est très peu, ça permet d'acheter de l'outillage mais pas de financer le BFR. Ils n'ont pas de gros moyens donc c'est des petites sommes mais c'est très bien en complément. »

Pour Henrich aussi, qui n'a cependant pas eu recours à AMPHORE, les montants disponibles au sein de cette structure ou au sein des CIGALES semblent limités :

« C'est un système intéressant pour démarrer ou en complément. Moi en ce moment si je décide de faire une SARL j'embauche et j'ai besoin de 400 000 F pas de 20 000 F... Les montants ne sont peut être pas bien adaptés. »

Les créateurs ne seraient ainsi pas contre une possibilité de prêt plus élevé mais reconnaissent que l'outil en perdrait un peu de son sens et sans doute de ses qualités.

3-5 Le jugement des autres acteurs du territoire

Ce groupe des « autres acteurs » comprend les accompagnateurs de créateurs, les financiers et les personnes ressources territoire. Tous ont été interrogés sur leur perception de l'Épargne de Proximité Solidaire, leur connaissance du concept, des outils et leur avis sur sa pertinence. Nous présenterons ici une synthèse de ces 15 entretiens.

3-5-1 Un concept relativement bien cerné mais des outils transparents

A la question « *Pour vous qu'est ce que l'Épargne de Proximité Solidaire ?* », peu d'acteurs répondent qu'ils n'en ont aucune idée et la quasi-totalité tente de formuler sa définition du concept. Par contre, les définitions ne sont pas toutes proches de celles que feraient des militants d'AMPHORE ou des CIGALES.

Cinq acteurs⁶¹ définissent l'Épargne de Proximité Solidaire dans des termes proches de ceux employés par les membres d'AMPHORE ou par les Cigaliers, ces acteurs ont en commun d'avoir un rapport assez direct avec la structure, pour au moins 3 d'entre eux. Notons qu'une de ces 5 personnes est elle-même membre d'AMPHORE, sa définition peut cependant être citée ici car elle permet de rappeler, de manière très claire et exhaustive, les principes de l'Épargne de Proximité Solidaire :

« L'Épargne de Proximité Solidaire, c'est la collecte d'épargne locale faisant appel aux solidarités d'individus mais aussi de structures pour permettre à des projets individuels et collectifs de démarrer et de se développer. »

Parmi les 4 autres réponses de ce groupe citons ces deux qui nous semblent intéressantes car elles mettent en lumière cette volonté des militants associatifs de la Haute Vallée de s'auto-organiser sans attendre la tutelle de qui que ce soit :

« L'Épargne de Proximité Solidaire c'est aussi apprendre à s'auto-organiser pour commencer à être moins dépendant des financements publics pour créer de l'activité, le but n'étant pas de s'en passer mais de ne pas être sous le joug de leurs conditions. »

« Pour moi il existe 3 types d'Épargne de Proximité Solidaire, l'un entièrement militant et informel, comme AMPHORE, l'autre très formel, via les établissements bancaires quand ceux-ci incitent leurs clients à mettre leur épargne sur des livrets éthiques, et entre les deux, le concept CIGALES, militant mais avec des connexions plus élaborées qu'AMPHORE avec les autres acteurs du monde socio-économique. »

Les 10 autres acteurs rencontrés ont une connaissance plus ou moins fine du concept mais certains n'en ont aucune idée ou relient à l'Épargne de Proximité Solidaire, des pratiques très éloignées d'une économie solidaire portée par des citoyens. Les personnes les plus démunies face à cette question sont les opérateurs financiers (PFIL, établissement bancaire, élus et certains consulaires.) Enfin, certains restent très sceptiques sur ce qu'ils considèrent comme un effet de mode :

« Par principe le mot économie solidaire est à la mode, je crois qu'on est plus dans une logique de lobbying que la réalité. Et puis la prise de part en capital, la preuve n'est pas encore faite que c'est plus rentable qu'une action France Telecom. Je crois plus à la parentèle, aux amis, c'est ça l'économie solidaire de proximité, ça existe déjà et ce n'est pas formalisé, la formalisation ça me fait un peu peur parce qu'après, ça n'est plus le cœur qui parle, c'est le fric. »

Quand on interroge les acteurs sur les outils présents sur leur territoire, seuls 5⁶² (qui ne sont pas les mêmes que ceux du groupe précédent) citent AMPHORE, les

⁶¹ 1 consulaire, 1 association d'insertion, 1 association de développement local, 1 association de praticiens pour l'insertion, 1 coopérative d'activités.

10 autres n'ont jamais entendu parler de la structure. Les pratiques de l'AIRDIE ou l'action de *Trait d'Union* sont parfois assimilés à de l'Épargne de Proximité Solidaire et HVAI est plusieurs fois citée comme l'outil d'Épargne de Proximité Solidaire du territoire. AMPHORE n'est citée spontanément qu'une fois dans les partenaires des structures, lorsque celles-ci ont été invitées à détailler leur fonctionnement.

Les acteurs rencontrés dénoncent d'ailleurs le manque de communication autour de l'action d'AMPHORE, tout en respectant cependant le choix de confidentialité lorsqu'ils connaissent suffisamment bien la structure. Le manque de communication est pour certains synonyme de moindre efficacité et parfois même pourrait porter préjudice aux créateurs aidés :

« Ils ne font pas de publicité, c'est un peu trop restreint et du coup ça a un impact limité, il n'y a pas d'info qui circule pour des gens intéressés. C'est une idéologie un peu limitative. »

« Le problème de cette confidentialité c'est que ça peut être préjudiciable aux porteurs de projet eux-mêmes. »

« Ca remplit un secteur vide mais les prêts qu'ils font sont trop petits et ils ne communiquent pas sur leurs actions. C'est un choix de rester alternatif mais je trouve ça quand même dommage »

Cette animatrice fraîchement arrivée sur la Haute Vallée considère que l'exemple d'AMPHORE est assez significatif du fonctionnement du secteur associatif sur le territoire, elle nous livre son intéressante analyse :

« En fait, tout ce milieu associatif sur la Haute Vallée est déjà installé depuis quelques temps et ils considèrent du coup qu'ils n'ont plus besoin de communiquer sur ce qu'ils font. »

Martine THEVENIAUT MULLER qui étudie depuis quelques années ce territoire en tant que praticienne de l'insertion, du développement local et de l'économie solidaire, analyse de manière similaire les relations au sein du groupe social des migrants, cristallisées dans le fonctionnement d'AMPHORE :

« Un des freins au développement d'initiatives solidaires collectives ici, c'est que les promoteurs sont des gens qui sont venus sur ce territoire il y a plusieurs dizaines d'années, des découvreurs marqués par un fort individualisme. Une fois leur projet assis, les gens ont un peu perdu le lien avec ceux qui arrivaient après, avec pourtant le même profil. »

Enfin, pour ce technicien qui représente un grand élu local, la communication est un préalable indispensable à la découverte d'un système qu'il juge intéressant et qui pourrait être utilisé dans le cadre du pays :

« L'intérêt de ce système est clair mais il faut au minimum savoir que ça existe ! Ca fait 16 ans que je suis sur le terrain et je n'en ai jamais entendu parler. Non, il faut sortir de la marginalité, il faut briser ça, il y a un intérêt supérieur à travailler ensemble. »

⁶² 1 association pour l'emploi agricole, 1 association d'insertion, 1 association de praticiens pour l'insertion, 1 coopérative d'activité, 1 association d'économie montagnarde

En tous cas, seules deux structures avouent avoir déjà envoyé quelques porteurs de projet vers AMPHORE, les autres ne connaissant pas la structure ou « *n'y pensent jamais* ». L'ADEAR regrette d'avoir « *toujours donné le contact AMPHORE [aux porteurs de projet] et que ça n'ait jamais débouché sur rien* », sans que nous sachions si la cause a été un refus de la part d'AMPHORE ou une absence de prise de contact du côté des créateurs.

3-5-2 Les apports du système d'Épargne de Proximité Solidaire au territoire

Bien que tous les acteurs interrogés ne connaissent pas le principe de l'Épargne de Proximité Solidaire, ils ont tous réagi à notre exposé du concept et des outils existants. Leurs réflexions seront reprises ici ; le premier groupe examine les apports de l'Épargne de Proximité Solidaire aux créateurs et à la création d'activités, tandis que le second reprend les apports de ce type de micro-financement au territoire tout entier. Il est intéressant de remarquer que c'est finalement ce deuxième type d'apport qui sera le plus développé.

□ Un outil qui remplit un champ non couvert, particulièrement pour le suivi et l'accompagnement

Si l'idée de combler un champ non couvert sur le plan financier est apparu une fois, c'est surtout sur le volet accompagnement qu'ont insisté les personnes rencontrées.

Ainsi, à la PFIL qui découvre l'existence d'AMPHORE et du concept d'Épargne de Proximité Solidaire à travers nous, on insiste sur l'intérêt du parrainage, qui manque justement aux créateurs aidés par *Haute Vallée de l'Aude Initiative* :

« Ca peut apporter un plus, en complément d'autres financements, car 10 000 F ou 20 000 F pour un artisan ça peut être valable, mais ce sera surtout intéressant pour l'aspect parrainage. Il n'y aurait déjà que le conseil ce serait bien car nous, on essaie de faire du parrainage mais c'est dur de trouver des personnes volontaires. Il n'y a pas grand monde qui est prêt à s'investir. Si ça arrive là, qu'ils nous appellent de suite, nous on finance s'il faut, car ça manque réellement aux porteurs de projet depuis qu'EGE ne fonctionne plus. »

Cette notion de parrainage est reprise 5 fois en insistant sur l'absence totale de tel système sur la Haute Vallée, puisque ni EGE, ni le Rotary, ni même les Clubs *Entreprendre* ne semblent, selon nos interviewés, investir ce champ. AMPHORE est, dans l'un des cas, considérée de ce fait comme complémentaire des dispositifs AIRDIE et HVAI « *qui eux n'accompagnent pas et ne sont pas de proximité* ». Cet argument n'est cependant pas partagé par tous :

« Pour l'accompagnement, le suivi, vous vous fourrez le doigt dans l'œil jusqu'au coude, il faut bien se dire que les gens ne veulent pas de faire emmerder. »

Sur l'aspect financier, AMPHORE, par sa souplesse et son ouverture, peut répondre à de nouveaux besoins repérés sur le territoire et non encore couverts, comme ceux des créateurs salariés de la coopérative d'activités. En effet, c'est leur statut inhabituel qui ferme les portes de nombreux dispositifs financiers à ces créateurs ; l'absence de critère statutaire dans le cas d'AMPHORE, en fait un outil adapté à ces demandes.

□ **Un outil pour changer la face « cachée » de l'économie sud audoise**

On a évoqué l'importance de l'économie souterraine sur la Haute Vallée de l'Aude. Cependant, ces situations de travail au noir ne sont pas toujours désirées par les personnes qui s'y adonnent, et c'est souvent un manque de moyen ou d'encadrement qui peut empêcher la déclaration de l'activité. Cette situation est particulièrement vraie dans le domaine agricole et c'est d'ailleurs un technicien agricole (en plus d'ESPERE) qui nous donne cet argument :

« Ca peut être bien pour des gens qui font du black, un petit coup de pouce peut leur permettre de sécuriser leur affaire. »

□ **Un moyen d'auto-organisation et d'indépendance**

On a déjà cité plus haut cet argument reprenant l'idée que l'Epargne de Proximité Solidaire serait une forme d'auto-organisation des acteurs locaux leur permettant de se défaire « *du joug des conditions des financeurs publics* » pour être plus libres et autonomes, mais sans pour autant se passer de ces derniers. Cet argument est repris une nouvelle fois par cette responsable consulaire qui insiste sur la nécessité d'être néanmoins reconnu pour pérenniser et rendre efficace l'action :

« Ca apporte une liberté par rapport aux financeurs classiques et aussi un espace de créativité mais qui, pour être efficient, doit être reconnu par l'institutionnel. »

□ **Un instrument de responsabilisation des acteurs pour le développement du territoire**

Cet argument fort a été cité par l'un de nos interviewé (Association Audoise d'Economie Montagnarde). L'Epargne de Proximité Solidaire est perçue par cet organisme en charge de l'animation du développement local sur le département, comme un outil pédagogique permettant de responsabiliser les habitants de la Haute Vallée vis à vis du développement de leur territoire :

« L'Epargne de Proximité Solidaire permet de faire que les gens se sentent coresponsables du devenir de leur territoire, qu'ils n'attendent pas les politiques, que ce soit au niveau local ou national, pour agir. L'Epargne de Proximité ça implique de se sentir financièrement responsable et plus encore car il y a cette notion de parrainage. On devient solidaire de la personne qui fait quelque chose, on crée de la solidarité pour le devenir du pays. [...] Ca me semble correspondre à l'idée du développement local. »

ESPERE considère que le fait même de lancer une réflexion sur les outils de microfinance solidaire, comme prévoyait de faire le BASE⁶³, est positif pour la mobilisation sur le territoire :

« Ca a déjà comme effet positif d'entamer une réflexion car quand on lance un système comme ça, ça touche tout le monde et on a un impact même sur des personnes très éloignées. Ca permet aussi une sensibilisation aux questions de création d'entreprise car en plus, on manque cruellement d'activités de services ici. »

3-5-3 Les limites des outils d'Épargne de Proximité Solidaire

Les limites des outils d'Épargne de Proximité Solidaire vues par les accompagnateurs, financiers et personnes ressources territoire, reprennent largement la question de la communication et de la taille de l'outil.

□ La nécessité de sortir de l'ombre et de trouver une taille critique

La nécessité de sortir de la « *marginalité* » est un argument repris quasi unanimement par nos interviewés, qu'ils soient élus, associatifs ou socioprofessionnels, proches d'AMPHORE comme découvrant la structure pour la première fois. Ainsi, cette voix d'élu qui s'exprime via son conseiller dénonce ce qu'il considère comme une culture du cloisonnement social, frein à un développement global du territoire :

« L'intérêt de ce système est clair, mais maintenant il faut arrêter de faire des petits bouts de trucs chacun dans son coin, il faut avoir la sagesse de minorer les micro-identités pour travailler plus grand, plus fort et plus en synergie. Ce qu'ils font est formidable mais il faut se poser la question de la pertinence, de la taille critique et qu'on essaie de tendre vers ça. »

D'autres acteurs regrettent un « *impact limité* » parfois considéré comme conséquence d'une « *idéologie limitative* ». La « *volonté de rester alternatif* » est perçue par quelques acteurs mais jugée dommageable et éventuellement « *préjudiciable pour les porteurs de projet eux-mêmes.* »

□ Des montants consentis qui pèchent par leur faiblesse

Les acteurs rencontrés jugent dans l'ensemble les montants accordés comme faibles, tout en considérant que ces sommes « *de 10 000 F ou 20 000 F* » peuvent être de bons compléments ou même une base pour des artisans et/ou commerçants.

Le déficit en communication autour de la structure d'Épargne de Proximité Solidaire et de son action fait que, même des structures « partenaires » avouent ne pas bien connaître le fonctionnement d'AMPHORE et méconnaissent les montants prêtés par celle-ci. L'association en question envoie des porteurs de

⁶³ En effet, quelques mois plus tard, à l'issue du séminaire résidentiel des 20 et 21 octobre 2001, deux groupes de travail sur l'Épargne de Proximité Solidaire se sont mis en route, pour le recensement des acteurs d'une part et pour le recueil des différents dispositifs d'Épargne de Proximité Solidaire envisageables d'autre part.

projet aux épargnants solidaires, « après avoir vérifié que la personne et son projet vont coller aux critères d'AMPHORE », mais ceux-ci sont mal connus puisque les personnes rencontrées pensent que la limite maximale des montants accordés est de 5000 F, au lieu de 10 000 F actuellement.

3-5-4 Les propositions d'amélioration

□ Plus d'ouverture vers d'autres acteurs et d'autres dispositifs

Les propositions d'amélioration du système en place sur la Haute Vallée sont assez nombreuses. Elles reprennent bien sûr la question de la communication, mais la dépassent pour envisager un élargissement du système avec l'utilisation combinée de plusieurs outils, l'intéressement des banques au financement et l'ouverture des outils à tous les acteurs du territoire, adoptifs comme natifs. Cette réflexion est partagée par un nombre important d'acteurs et le territoire est jugé propice au développement de telles initiatives « car il y a du fric, des compétences et de la volonté. »⁶⁴

Les banques sont invitées à se rapprocher de la création, via les systèmes d'Épargne de Proximité Solidaire, les produits bancaires éthiques ou destinés aux personnes en difficulté. ESPERE explique ainsi très justement que le lien avec les établissements bancaires est nécessaire pour des publics fragiles, souvent interdits bancaires ou l'ayant été, et qui s'éloignent irrémédiablement de ces opérateurs mais aussi des réflexes de gestion d'entreprise. Ce lien avec les banques est aussi repris par l'ADTLR qui considère la présence de ces acteurs comme gage de crédibilité :

« Il faudrait un mouvement global, style fondation, avec un lien avec les banques classiques pour la crédibilité et la communication. »

Les organismes agricoles expriment d'une voix leur souhait de l'utilisation des systèmes d'Épargne de Proximité Solidaire pour la constitution de réserve foncière, type GFA.

On observe ainsi qu'un développement de l'Épargne de Proximité Solidaire passerait par l'activation large de leviers, au sein des milieux professionnels, des groupes d'habitants, des réseaux associatifs (déjà passablement sollicités). Il reste ainsi à trouver l'animateur de cette démarche, dont la reconnaissance nécessitera une large concertation préalable.

□ Un portage collectif à trouver

Les CIGALES sont citées à plusieurs reprises comme outils à développer sur la Haute Vallée dans le champ de l'Épargne de Proximité Solidaire et dans le cadre du pays, nous y reviendrons. Plusieurs structures se placent d'ailleurs comme animatrices potentielles de ce développement ; ainsi l'A.A.E.M.D.L. explique qu'elle s'intéresse depuis longtemps à ces questions et qu'elle compte s'y atteler sérieusement :

⁶⁴ Mais ces trois éléments ne sont cependant pas possédés par les mêmes personnes du territoire, ainsi l'épargne n'est pas forcément là où se trouvent justement les réseaux sur lesquels pourraient se bâtir un développement de l'Épargne de Proximité Solidaire.

« C'est un système à développer et pour cela j'irai voir les clubs comme AMPHORE, les gros syndicats professionnels, le crédit coopératif et après il faudrait travailler avec le réseau pour savoir comment toucher le péquin local. »

ESPERE aussi considère qu'elle pourrait être une rampe de lancement pour le développement de l'Épargne de Proximité Solidaire sur le territoire :

« Une structure comme ESPERE pourrait être à l'initiative d'une CIGALES. Il serait même souhaitable qu'on essaie de la faire, ayant déjà eu l'expérience de la tontine. On pourrait même mettre un emploi jeune là dessus et par nos réseaux professionnels et personnels, on pourrait couvrir tout le Pays. »

Le BASE Sud Audois enfin, qui regroupe ces mêmes acteurs, a lancé il y a peu un travail en commissions sur ces sujets liés à l'Épargne de Proximité Solidaire. Nous n'avons pas assez de détail pour affirmer si oui ou non les autres animateurs potentiels se sont fondus dans la démarche ou s'ils conservent leurs ambitions. A priori ESPERE se disait prête à seconder l'acteur qui serait désigné pour un tel portage.

A voir cet engouement pour les outils de microfinance solidaire dans un contexte où le Pays semble prêt à débloquer des fonds pour financer de telles innovations⁶⁵, on comprend un peu mieux les craintes de récupération et d'éclatement d'AMPHORE. Un portage collectif reste donc à trouver pour que le développement de l'Épargne de Proximité Solidaire échappe à la sectorisation qui était de mise jusqu'alors dans les outils d'accompagnement et de financement de la Haute Vallée. Le BASE pourrait bien être cet acteur, nous allons y revenir.

□ **La nécessité de s'affranchir des clivages...**

Enfin, nous laisserons le mot de la fin à cette interviewée qui considère, faisant écho aux paroles du conseiller cité plus haut, que le développement des outils de solidarité passe avant tout par un bris des clivages entre différents acteurs du territoire :

« Pour développer ce système, ça implique de créer des liens entre les habitants du territoire, et dire qu'à partir du moment où des gens ont choisi de vivre sur ce territoire, il faut les accueillir, car sans eux ce territoire aurait crevé depuis longtemps. Il faut au préalable relier natifs et migrants car chacun s'ignore. »

Reste ainsi le plus délicat travail à accomplir...

Conclusion

L'Épargne de Proximité Solidaire sur le territoire sud audois est représentée par une structure singulière ; en effet, celle-ci ne s'apparente à aucun des grands

⁶⁵ C'est d'ailleurs chose entendue depuis Février 2002, nous en reparlerons au chapitre 4

outils classiquement évoqués. Ni CIGALES, ni tontine, ni Cagnotte Solidarité Emploi, l'association AMPHORE est née d'un besoin exprimé par des acteurs de l'insertion du territoire. Depuis une dizaine d'années, les épargnants solidaires sud audois s'activent, loin des structures officielles de la création d'entreprises, pour pallier aux nombreux écueils de ces dernières et pour contribuer au développement d'une alternative économique sur le sud audois. Pour beaucoup des créateurs qui sont passés par elle, la structure était en effet le dernier recours pour le financement du projet. Néanmoins, AMPHORE n'est pas « une roue de secours », c'est un outil résolument militant au sein duquel les créateurs trouvent une approche de leur personne et de leur projet totalement différente de celles utilisées par les acteurs classiques.

La structure est particulièrement bien intégrée au sein des réseaux associatifs du territoire mais reste totalement transparente pour la sphère socio-économique, pourtant interpellée par le concept et les besoins qu'il traduit. Contrairement à d'autres territoires, cette situation est ici le résultat d'un choix qui tend cependant à être remis en question. L'arrivée du Pays et la structuration des acteurs de l'économie solidaire au sein du BASE sud Audois bousculent en effet les façons d'agir de l'association. Celle-ci semble arrivée à un instant clé de son histoire qui la verra continuer dans une relative « clandestinité » ou s'ouvrir au Pays pour partager avec d'autres leurs expériences et essaimer, avec le risque évident d'une explosion de la structure. Le choix pour les militants est loin d'être évident...

Chapitre 4 : La mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude : Quelles perspectives pour les pratiques d'Épargne de Proximité Solidaire ?

Introduction

L'interrogation des acteurs locaux sur le devenir de leur territoire les conduira finalement à engager celui-ci dans une démarche de recomposition territoriale plus ou moins « obligée ». Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude va ainsi naître d'un accord entre élus locaux et ministères, tous engagés dans une réflexion de redynamisation de ce territoire en perte de vitesse. La suite des démarches va laisser une place non négligeable aux acteurs locaux : habitants, associatifs et autres. Ainsi, de fil en aiguille, cette terre Cathare pourtant décrite comme fortement résistante au changement, va porter un projet de territoire enthousiasmant, reconnaissant de manière innovante la pertinence d'un développement alternatif et solidaire. Ce dernier chapitre se fera l'écho de cette histoire récente.

4-1 La Haute Vallée de l'Aude, un Pays contre l'aide à la reconstruction : l'histoire d'un « donnant-donnant » entre l'Etat et des élus locaux.

L'histoire de la mise en place du Pays Haute Vallée de l'Aude, au sens de la LOADDT est particulièrement intéressante comme témoignage de la façon dont peut être transcrite cette loi au niveau local. Deux façons d'aborder cette même histoire ont été entendues au cours de cette étude, nous prendrons ainsi soin de les mentionner toutes deux.

4-1-1 A l'origine une crise industrielle sans précédent

Quelque soit la version des faits retenue, l'origine du Pays de la Haute Vallée de l'Aude est à rechercher dans la crise industrielle terrible qui a secoué le territoire au cours des 3 dernières décennies, pour atteindre son apogée en 1997 avec la fermeture de la dernière grande entreprise du territoire (MYRIS). Cette catastrophe économique locale va entraîner une mobilisation importante des élus locaux qui se tournent alors vers l'Etat pour faire reconnaître leur territoire comme un espace en grande difficulté. Ces échanges avec l'Etat aboutiront à la signature d'une convention de développement entre le territoire et le groupe Europe-Etat-Région-Département en 1998⁶⁶.

Cette convention d'une durée de 2 ans et dotée de 45 millions de Francs, est destinée à la prise en charge la remise à flot économique de la Haute Vallée. Sur une partie de ces crédits, les élus locaux missionnent un cabinet de consultants, *HLB Conseil*, avec comme commande la définition d'un plan de redéploiement industriel pour le territoire.

⁶⁶ Actée par le CIADT du 15 décembre 1998, avenant en mai 2000

4-1-2 Le Pays de HVA, un pays à l'initiative des acteurs locaux ?

C'est à partir de là que les avis divergent sur la suite des événements. En effet, pour les élus, le choix d'amorcer une dynamique de Pays sur le territoire est issu d'une concertation des décideurs locaux conscients de la nécessité de s'engager dans cette procédure pour pérenniser les acquis du redéploiement industriel. Le sous-préfet de Limoux explique ainsi à ses administrés :

« [...] Conscients de la limite de la convention (deux années), les décideurs économiques et politiques de la Haute Vallée de l'Aude ont réfléchi, dès 1998, aux suites à donner à ce programme et à la dynamique qu'il générerait. Dans un contexte social difficile (fermeture définitive de la société MYRIS) tous les élus ont signé au mois de Décembre 1999, un acte d'engagement pour la constitution du Pays de la Haute Vallée de l'Aude. En Mars 2000, ils ont confirmé cet engagement en lançant officiellement le Pays, en présence des présidents de chambres consulaires, du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional Languedoc Roussillon et des représentants de l'Etat. »⁶⁷

Pour d'autres acteurs, fins observateurs de la scène politique locale et particulièrement bien placés pour analyser cette démarche de Pays, cette décision de créer le Pays de la Haute Vallée de l'Aude est bien plus à considérer comme l'un des termes de l'engagement de 1998 avec l'Etat, que comme une réelle volonté des élus locaux de bâtir ensemble un territoire de projet cohérent :

« La dynamique de Pays a démarré de cette convention de développement. C'était donnant-donnant avec le MATE⁶⁸, c'était leur condition pour la convention. »

On pourrait dire qu'en soit, qu'il y ait eu ou non une invective forte de la part du MATE pour la création du Pays, le résultat est le même et c'est lui qui compte réellement au final. Mais on peut aussi considérer que la LOADDT insiste sur la nécessité pour les Pays, de se construire sur une volonté locale et en associant les différentes catégories d'acteurs des territoires, et que cette mobilisation est garante de la réussite de la démarche. L'avenir dira si cette naissance « provoquée » se concrétisera par une croissance heureuse...

Notons que par rapport à d'autres territoires, le milieu associatif du développement local, pourtant particulièrement actif sur la Haute Vallée, n'a *a priori*, pas été porteur d'un projet de Pays, même si, on le verra, certains acteurs locaux se sont montrés particulièrement actifs au niveau régional, sur le plan de la réflexion sur la LOADDT. L'absence de coordination, d'organe fédérateur entre les différentes associations, comme le Réseau Local de Mobilisation des Hauts du Val de Saône pouvait l'être en Haute Saône⁶⁹, permet sans doute d'expliquer cette situation. L'A.A.E.M.D.L. est en effet une structure institutionnelle à l'échelon départemental et non un collectif citoyen.

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude est ainsi un pays d'origine essentiellement politique.

⁶⁷ *De la Convention de Développement au Pays de la Haute Vallée de l'Aude*, in Couleur Pays, n°1, Mai 2001, p.2, Cf. Annexe 10

⁶⁸ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

⁶⁹ Cf. annexes Tome 2

4-2 Des antécédents peu fructueux : le PNR⁷⁰ et le Programme Leader Pays Cathare

L'objet de notre étude n'étant pas l'analyse historique du territoire, nos connaissances sur le sujet que nous allons effleurer ici sont limitées. Elles nous permettent cependant de mettre en évidence des éléments intéressants pour la compréhension de la mise en place actuelle du Pays et de ses enjeux à venir.

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude n'est en effet pas la première tentative de fédération du territoire Sud Audois dans une unité de projet. En effet, au début des années 90 un projet de Parc Naturel Régional avait été imaginé sur un territoire il est vrai splendide, et qui mériterait d'être préservé. Cependant, aux dires du technicien intercommunal interrogé, ce projet aurait échoué face aux obstacles dressés par différents lobbies : industriels, chasseurs, etc., et à l'impossibilité de trouver un terrain d'entente entre les différentes parties.

Un programme *Leader* « Pays Cathare » a aussi été mené sur le territoire. L'A.A.E.M.D.L., rencontrée dans le cadre de cette étude en était le GAL⁷¹, chargé de l'animation et du suivi du programme. A priori le *Leader* comportait plusieurs volets dont un volet économique et insertion.

Lorsqu'on leur parle du Pays et de ses opportunités, les acteurs associatifs de l'insertion sur le Sud Audois rencontrés citent l'exemple du *Leader* qui est pour eux symptomatique d'un fonctionnement opaque dans le champ du développement local du sud audois :

« Au bilan du Leader 1, on a appris qu'il y avait de l'argent pour la formation et l'accompagnement de porteurs de projet, or on ne l'avait jamais su ! Le Leader aurait pu être géré par une structure indépendante comme dans d'autres départements⁷², au lieu de cela il a été phagocyté. C'est un fonctionnement en cercle ; soit on y est soit on en est exclu. Concrètement, soit tu te bats pour entrer dans le cercle soit tu essaies de faire autrement, en réseau mais à côté. Pour le Pays ça sera pareil mais on ne veut pas s'en exclure, on veut juste doser l'énergie que l'on doit y passer. »

Ainsi, bien que nos sources soient extrêmement limitées, il semblerait que les tentatives précédentes de fédérer les acteurs sud Audois autour d'un projet de développement commun n'aient pas été franchement fructueuses, se heurtant à l'inertie de modes de fonctionnements bien ancrés et à un cloisonnement regrettable des différentes catégories d'acteurs. Le Pays a donc un difficile pari à relever, celui de changer les pratiques quotidiennes de ses acteurs.

4-3 Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude et la participation des acteurs locaux

On pourra utilement se référer à l'annexe 17 qui présente les grandes étapes de la mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

⁷⁰ Parc Naturel Régional

⁷¹ Groupe d'Action Local

⁷² Citons là encore l'exemple du territoire des Hauts du Val de Saône et du Réseau Local de Mobilisation, structure associative composée d'acteurs locaux et qui a porté un projet de *Leader* 2, Cf. Annexes Tome 2

4-3-1 Une sensibilisation largement menée mais un peu tardivement

Lorsque la décision est prise, en 1999 de se lancer dans une démarche de Pays, c'est le même cabinet, *HLB Conseil* qui postulera pour l'animation globale de la démarche (diagnostic de territoire, mobilisation des acteurs, mise en place du Conseil de Développement, etc.). Il sera finalement reconduit sur ce programme bien que, pour certains des acteurs rencontrés, « *les élus auraient peut-être préféré un cabinet qu'ils tiennent plus sous la main.* » Les différents acteurs sont assez satisfaits de ce choix car ils reconnaissent la valeur et l'ouverture du consultant recruté :

« Il a quand même une vision, ce n'est pas seulement un arriviste. Il a une fonction plus neutre que dans d'autres territoires, même tout près d'ici. »

Pour mettre en route la procédure de Pays, les 8 conseillers généraux des 8 cantons qui composent le territoire du futur Pays, vont tout d'abord signer un texte commun intitulé : *Actes d'Engagement pour le Pays de la Haute Vallée de l'Aude*. Par ce texte, daté du 28 octobre 1999, ils s'engagent à initier un processus qui devra conduire à la création d'un Pays et à la constitution d'une charte de développement.

La seconde étape les conduira à réactiver le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, créé en 1990 pour répondre aux problématiques de développement économique et d'aménagement du territoire d'alors, et qui était plus ou moins en sommeil depuis quelques années. A quelques modifications statutaires près, les élus considèrent que « *cette structure peut être le bon outil tel que défini par la LOADDT pour mettre en œuvre le processus d'émergence du Pays de la Haute Vallée de l'Aude.* »⁷³

C'est seulement dans un troisième temps qu'une première catégorie d'acteurs locaux, les chambres consulaires, vont être invitées à participer à la démarche.

Cependant, dès l'annonce dans la presse locale, en Octobre 1999, du Projet de Pays sur la Haute Vallée, des acteurs locaux réunis au sein de l'ADTLR⁷⁴, vont se faire connaître auprès de la sous préfète pour « *contribuer à la construction du pays, par notre expérience et nos propositions, en tant qu'habitants de ce territoire et personnes contributives qui participent à la vie locale, ont créé des activités et engendré un nombre significatif d'emplois sur cette zone.* »⁷⁵

Le 3 Mars 2000 est organisée une réunion de présentation du projet de Pays avec à la tribune tous les partenaires institutionnels. Cette réunion est ouverte à toute la population des 8 cantons et des invitations ont apparemment été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres. L'appel réunit 250 personnes qui assisteront à l'exposé de l'organisation des commissions de travail auxquelles elles seront invitées à se joindre. La démarche de Pays est alors ouverte via les commissions thématiques, à tous les acteurs du territoire.

⁷³ *Procédure de mise en œuvre du Pays, in Couleur Pays, n°1, mai 2001, p. 3, cf. annexe 10*

⁷⁴ **Acteurs du Développement des Territoires en Languedoc Roussillon**, les signataires de la lettre sont des associatifs, des élus, des professionnels du développement local du territoire.

⁷⁵ Cf. Courier du 5 Novembre 1999, Annexe 11

Selon leurs dires, les acteurs présents ont plus l'impression d'assister à un brillant exposé d'un programme institutionnel que celle d'être invités à participer à une aventure les concernant. Ainsi, cette participante interpelle le député maire en ces mots :

« Les élus qui sont à la tribune nous présentent un projet tout ficelé et il faudra être courageux pour participer et apporter des idées dans un débat qui semble déjà tout cadré. Il faudra redistribuer les cartes et donner d'avantage la parole aux porteurs de projets, aux promoteurs de micro entreprises. »

Le lancement du Pays sera perturbé par de manifestations de licenciés de l'entreprise MYRIS, qui montreront ainsi très clairement les enjeux cruciaux et immédiats d'une sortie de crise sur la Haute Vallée et qui rappelleront aux élus leurs engagements.⁷⁶

Enfin, au cours du printemps 2001 les élus vont se lancer dans une « tournée cantonale » avec deux techniciens, sur les 8 cantons, au cours de laquelle ceux-ci considèrent avoir « rencontré beaucoup de monde pour expliquer ce qu'était un pays » et « effectué un travail en profondeur sur le territoire. »

4-3-2 Des commissions thématiques pour préparer la Charte de Territoire.

Afin d'élaborer de manière concertée un projet de territoire pour la Haute Vallée de l'Aude, un système de commissions thématiques a été mis en place. Le projet initial comptait au départ 8 commissions⁷⁷, auxquelles viendra s'ajouter une commission qui nous intéressera particulièrement : la commission Economie Solidaire, nous le développerons plus loin.

L'appel à participer aux 9 commissions réunira 275 personnes⁷⁸ de tous les milieux dont 30 % issues des milieux associatifs ou socioprofessionnels. En juillet 2001, lors de notre passage sur le terrain, le consultant chargé de l'animation de la démarche de pays nous livrait ses craintes quant à la gestion d'un tel système :

« Je pense que la gestion de tout ça va être très lourde. Il y a des commissions sur-fréquentées avec plus de 100 personnes, ça va être très dur au niveau de l'animation, il faudra impérativement mettre de la rigueur dans le fonctionnement des différentes commissions. En plus, on ambitionne de terminer la charte pour la fin du premier trimestre 2002, il va falloir être directif ! »

La mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude est en effet marquée par un échéancier très serré, puisque les commissions ont à peine 8 mois pour proposer avec le Conseil de Développement, une charte de territoire qui devrait être validée en Mars 2002 !⁷⁹

⁷⁶ Cf. *La naissance chahutée de « Pays Haute Vallée »*, annexe 12

⁷⁷ 1- Environnement, 2- Habitat/Cadre de vie, 3- Développement Economique, 4- Développement Touristique, 5- Education/Culture/Sport, 6- Formation, 7- Santé/Services aux personnes, 8- Services Publics/Infrastructures.

⁷⁸ Soit plus de 30 personnes en moyenne par commission, sachant que certaines regroupent plus de 100 personnes !

⁷⁹ Cf. échéancier du processus de rédaction de la charte de Pays, Annexe 13

Les commissions thématiques fonctionneront par jeu de représentation et de navette avec le Conseil de Développement qui recueillera le travail des différents groupes pour faire des propositions. Le technicien du syndicat mixte reconnaît que ce choix thématique pose problème pour un certain nombre de champs transversaux :

« Pour les thèmes transversaux, on verra chemin faisant, le cadre est certes rigoureux mais il devra s'adapter. »

4-3-3 Un Conseil de Développement « labellisé » LOADDT ⁸⁰

Le Conseil de Développement du Pays de la Haute Vallée de l'Aude a été mis en place en juillet 2001. Il s'inspire très directement, dans sa composition et les fonctions qui lui sont assignées, des préconisations de la LOADDT. Il est ainsi appelé à *« participer à l'élaboration du projet de pays, à favoriser l'animation du territoire, à suivre et évaluer le projet de Pays et à contribuer à l'information des milieux économiques, sociaux et associatifs »*. C'est lui qui, *in fine*, validera la charte de développement avant que celle-ci ne soit soumise aux 149 communes constituant le périmètre préfiguré du Pays. Il se réunira au minimum deux fois durant la période d'élaboration de la charte de développement, la première pour le lancement officiel de la démarche de Pays, la seconde pour la validation de la charte de développement à l'issue du travail des commissions thématiques.

Dans sa composition, le Conseil de Développement intègre toutes les familles d'acteurs *« réellement impliquées dans le développement local »*, élus compris. Le comité de pilotage du Pays a ainsi fait le choix d'une représentation large et les services de Région, du Département et des représentants de l'Etat siègeront aussi au Conseil, aux côtés des associatifs, syndicats, socioprofessionnels ou simples habitants. Les participants des commissions thématiques sont potentiellement membres, sous condition d'assiduité.

Le Conseil de Développement n'a pour l'instant aucune forme juridique ; pour le technicien du syndicat mixte, cette situation transitoire devrait se régler après acceptation de la charte qui verra aussi la nécessité de réorganiser le conseil :

« Le Conseil de Développement est bâti de manière très informelle. Il est ouvert, il n'y a pas de collège, c'est simplement un regroupement de citoyens. A terme, après la signature de la charte, il devra évoluer vers une structure, une association pour intégrer ses différentes missions (suivi, évaluation). Il ne comporte pas d' élu, ou alors en tant qu'individus, mais cette question sera débattue au sein des commissions. »

La question de la présence d' élu est donc assez floue puisque les dires de ce responsable sont en contradiction avec les écrits du projet de règlement intérieur.

4-3-4 Un verrou institutionnel : le comité de pilotage

⁸⁰ Les informations de ce paragraphe sont issues du *Projet de Règlement Intérieur du Conseil de Développement de la Haute Vallée de l'Aude*, juillet 2001, 4 p.

Le Comité de Pilotage est à l'origine de la démarche de Pays. Il a été mis en place dans le troisième temps que nous avons évoqué, après le texte des conseillers généraux et le réveil du syndicat mixte. Composé de représentants de l'Etat, de la Région, du Département, de représentants des chambres consulaires mais aussi d'élus (députés/conseillers généraux), du syndicat mixte⁸¹, de l'A.A.E.M.D.L. et d'une coordination technique, se définit comme l'organe de contrôle du bon déroulement de la démarche, l'animateur du dialogue entre les différentes parties et enfin le coordonnateur des grands événements de cette phase initiale. On trouvera un organigramme plus détaillé de ce comité en annexe 14. Aucun autre représentant de la société civile ou des professionnels n'est membre de ce comité.

Lorsqu'on observe de manière plus détaillée le schéma de présentation du Conseil de Développement⁸², le comité de pilotage apparaît comme un véritable verrou institutionnel entre les commissions thématiques et le Conseil de Développement. C'est lui qui « digère » les propositions émanant des groupes de travail avant que celles-ci ne soient présentées au Conseil de Développement. Le consultant rencontré ne craint cependant pas (trop) que ce verrou porte atteinte à la pleine expression démocratique :

« Dans le comité de pilotage, tous les institutionnels sont représentés, donc c'est clair que ça peut être considéré comme un filtre. Oui on ne pourra pas tout prendre de ce qui émanera des commissions mais il n'y a pas non plus de volonté d'exclure dans la décision. Après je le vois comme ça, peut être que la procédure m'échappera... »

4-3-5 La mise en place du territoire vue par les acteurs locaux : entre espoir et scepticisme

□ Des élus et techniciens satisfaits...

Les élus promoteurs du Pays sont assez fiers des instances de participation mises en place pour favoriser l'expression de leurs administrés. Ils insistent en tous cas sur cette nécessité, pour tout un chacun, de se sentir concerné par ce nouvel outil. Ainsi, le sous préfet de Limoux, dans le premier numéro du journal de Pays de la Haute Vallée de l'Aude, parle ainsi d'un « *impératif partenarial* », nécessitant une « *participation effective des acteurs économiques, sociaux et associatifs, indispensable pour en faire [le pays], le moteur d'une véritable dynamique de développement* ».

Le technicien du syndicat mixte se dit quant à lui, « *très satisfait de la réponse des gens à notre appel à participer aux commissions.* » Il ajoute même :

« On est très fier d'avoir porté ce discours de l'ouverture et que ça marche. On les amène dans une aventure mais on essaie quand même de border les risques .»

Même optimisme dans l'équipe de consultants où l'on se félicite de la forte mobilisation institutionnelle et de la qualité des partenariats techniques.

⁸¹ Le Syndicat Mixte est appelé à devenir la structure gestionnaire du Pays, ses statuts étaient en cours de transformation à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

⁸² Cf. *Couleur Pays*, n°1, mai 2001, p 3 en annexe 10

□ ... et des acteurs socio-économiques et associatifs nettement moins enthousiastes

La quasi-totalité des structures rencontrées participent à la mise en place du territoire, soit parce qu'elles ont été associées dès le départ à la réflexion via le comité de pilotage (les chambres consulaires, l'association audoise d'économie montagnarde), soit par une inscription dans les commissions pour les autres types de structures. Ce constat met en valeur la remarquable connaissance qu'ont les acteurs Sud Audois des démarches en cours puisque sur la vingtaine de personnes rencontrées, une seule (un créateur) n'était pas au courant du processus de mise en place du Pays *Haute Vallée*.

Si elles sont conscientes des enjeux d'un tel outil comme vecteur potentiel de changements sur le territoire, les personnes rencontrées restent cependant très sceptiques sur l'impact réel de leur participation et sur la volonté des élus d'instaurer un véritable débat démocratique. La méfiance est grande et les acteurs n'ont pas tous appréciés d'avoir été invités à prendre part à une démarche déjà largement entamée sans eux ; on entend ainsi parler de « *manipulation politique autour de la participation des acteurs* », « *d'hypocrisie de la part des élus qui nous font croire que l'on va participer* » ou de « *démocratie participative évacuée* ».

Les acteurs rencontrés, dans leur diversité, ne semblent accorder aucun crédit aux bonnes volontés affichées par leurs élus, nous ne citerons ici qu'une des nombreuses remarques sur ce thème :

« La mise en place du Pays est marquée par plein de tirages, les politiques ça leur fait peur car ils sont dans des schémas où l'intercommunalité c'est le canton, avec des conventions avec le conseil général. Ça leur permettait jusqu'à aujourd'hui de maintenir leur pouvoir local. Ce Pays est maillé par des potentats locaux et ces barons ont peur que le Pays affaiblisse leur pouvoir personnel sur leur électorat cantonal. »

L'organisation des commissions est remise en question et dans cette chambre consulaire on regrette :

« Au niveau de la représentation on retient toujours les mêmes, on ne voit pas de nouvelles têtes, jeunes notamment, il faudrait aller voir les actifs de terrain et sortir des institutions. Et puis il y a trop de monde dans les commissions, il aurait été préférable de monter des petites commissions au sein de chaque commune et de faire remonter l'information, mais on ne s'est pas donné le temps. »

La position des porteurs de projets rencontrés (2/3 ont suivi les démarches) est sensiblement la même, partagée entre scepticisme (« *chassez le naturel, il revient au galop* », « *la mise en place du pays est devenue une affaire politique* », « *c'est aussi peu démocratique que le fonctionnement de la charte cantonale, les élus sur ce territoire étant des élus professionnels* ») et attention aux opportunités qui pourraient se faire jour.

Au final, bon nombre d'acteurs engagés se maintiennent dans un position d'attente sans « *développer une énergie stérile pour l'instant.* »

Le nombre des personnes vraiment sceptiques sur le principe même de Pays est limité (2-3 personnes). La crainte majeure de certains d'entre eux est que « *le pays viennent compliquer un système qui l'est déjà assez comme ça.* »

Pour d'autres, c'est ce développement local issue des sphères institutionnelles et politiques qui est considéré comme une supercherie :

« Le pays, je n'ai pas encore compris à quoi ça servait et ce qui était recherché. Depuis 1962, on a vu passer toutes sortes de structures de développement local, tous les 4-5 ans on invente un truc nouveau pour faire croire aux gogos que l'on s'occupe d'eux ! Les politiques locaux s'emparent de ça pour récupérer des subventions, on fait des réunions avec des gens qui se mobilisent gentiment et il n'en sort pas grand chose. »

Notons enfin que le secteur agricole « officiel », représenté, est presque totalement absent des débats. A la Chambre d'Agriculture on insiste pourtant sur le fait que les agriculteurs ont une réelle volonté d'être associés, mais on ne s'explique pas « *qu'il y ait aujourd'hui plus de 300 personnes d'inscrites dans les commissions thématiques et que la Chambre d'Agriculture n'ait pas de liste.* »

4-4 Quel projet de territoire pour la Haute Vallée de l'Aude ?

Les commissions thématiques étant à peine en place lorsque nous avons mené cette étude, aucun projet de territoire n'avait encore été esquissé. Au travers des discours des acteurs rencontrés, on peut cependant tenter de repérer les attentes des habitants de la Haute Vallée de l'Aude. L'avenir économique de ce territoire, mis au cœur des débats par la mise en place du Pays fait ainsi ressortir une certaine discordance entre la vision des élus et des techniciens d'une part et celle d'un nombre important d'acteurs locaux de l'autre.

4-4-1 Un commando économique pour répondre à des enjeux de développement

Dans l'optique d'un redéploiement industriel de la Haute Vallée, les élus à l'origine de la démarche de Pays insistent sur un certain nombre d'enjeux de développement et les présentent en préambule du journal de Pays, dans une liste qualifiée de « *non exhaustive et justifiant à elle seule l'engagement des élus dans la démarche* » :

- « *Mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'accueil d'entreprises et de développement économique (réseaux, NTIC...)*
- *Renforcer et accroître le tissu industriel de la Haute Vallée de l'Aude (formations, zones d'activités...)*
- *Favoriser la mise en valeur de notre potentiel de développement : savoir-faire, productions viticoles et agricoles, élevage, patrimoine, culture, tourisme.*

- *Prendre en compte la déprise démographique des Hauts Cantons et ses incidences en matière de présence des services publics et marchands.*
- *Assurer une réelle cohérence territoriale en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement »*

La thématique de l'emploi n'apparaît pas dans cet exposé, jugé non exhaustif il est vrai. ESPERE rappelle ainsi qu'aucune ligne Insertion n'avait été prévue dans le pré-projet de territoire et qu'on doit son inscription « *au forceps* » au BASE Sud Audois. Par contre, le Pays s'est penché avant même d'être reconnu officiellement, sur la question du logement, cruciale pour le territoire. Ainsi une OPAH de Pays a été entamée sur 124 communes et intéresse une population de 37 175 habitants et un parc de 23 110 logements⁸³.

Le Syndicat mixte aimerait d'ailleurs étendre ce système d'actions de Pays à d'autres domaines comme le développement économique, rapidement et sans attendre la construction de la charte :

« Peut être qu'il ne faut pas trop attendre sur des problèmes de développement économique et que le syndicat mixte devrait y aller. On est un peu dans l'urgence... »

Pour notre interlocuteur, qu'on a déjà cité sur ce thème au cours du chapitre 1, le Pays a besoin d'un commando économique capable de faire du marketing territorial pour entrer dans une bataille concurrentielle. Mais l'avis des acteurs locaux sur cet engagement économique fort pour l'avenir du territoire peut-il ne pas être pris en compte ?

4-4-2 La nécessité de s'intéresser aux nouveaux habitants du territoire

Pour les techniciens en charge du territoire, une première évaluation de ce que pourraient être les priorités du territoire exprimées par les acteurs locaux, peut être donnée par les « *centres d'intérêts des gens inscrits dans les commissions* ». Ainsi, si l'on se base sur le poids quantitatif des différentes commissions, le développement touristique arriverait en tête, suivi de l'environnement puis à égalité sur une troisième marche, se retrouveraient le développement économique, l'éducation et le tandem sport/culture. Le thème le moins prisé est celui de la formation.

Si ces résultats relèvent l'engouement de la majorité des acteurs représentés au sein des commissions, notre échantillon lui, se situe un peu plus en marge puisque les priorités exprimées sont assez différentes de cet état des lieux, mais sont néanmoins homogènes entre elles. Les acteurs socioéconomiques et associatifs rencontrés dans le cadre de notre enquête montrent en effet une certaine convergence d'opinions.

L'élément le plus fréquemment relevé concerne l'amélioration des conditions d'accueil de nouveaux arrivants, tant sur le plan du logement que des facilités mises en œuvre pour créer leur activité.

L'accueil au niveau des communes est plusieurs fois cité par des adoptifs comme par des locaux, et la question du logement (mise à disposition de terrains, développement de la location) et du foncier est relevée par un grand nombre d'acteurs, notamment dans le milieu agricole.

⁸³ Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *OPAH de Pays...C'est parti !*, Dossier de presse, juillet 2001

Enfin, sur le plan de la coordination des acteurs chargés de l'accueil de ces migrants, les acteurs interrogés attendent du Pays qu'il permette de « *travailler sur les complémentarités et mettre en place des stratégies d'accueil pour les migrants* ». En ce sens, certains souhaiteraient voir se créer un espace fédérateur de type Maison d'Accueil pour porteurs de projets.

D'autres réclament que soient mieux prises en compte ces spécificités de la Haute Vallée, liées à la présence d'une diversité d'acteurs et d'activités. L'A.A.E.M.D.L. aimerait ainsi « *une analyse économique pointue de la Haute Vallée et notamment le repérage de l'économie « informelle », de manière à faire ressortir quels éléments de réponse peut apporter ce tiers secteur spécifique aux problématiques du territoire.* »

A travers les propos de cet acteur, l'économie solidaire fait son apparition dans le cadre du Pays. Etudions le cas de ce territoire pionnier qui aura su faire inscrire l'économie solidaire dans son Projet de développement.

4-5 Quelle place pour l'économie solidaire et les pratiques d'Épargne de Proximité Solidaire dans le cadre du Pays ?

Interrogé sur l'avenir du territoire Sud Audois et sur les potentialités offertes par le Pays, François de RAVIGNAN, observateur attentif de cette Haute Vallée depuis de nombreuses années, fait le constat suivant :

« Dans un système d'économie globale, notre région est condamnée. La seule solution pour survivre ici, car certains en ont envie, c'est de recentrer l'économie. [...] C'est au travers de l'économie solidaire que peut se reconstituer le tissu économique et social du pays et pas en attirant de grosses industries et de la grosse agriculture. »

Cette analyse qui prend à contre pied les ambitions de révolution technologique et industrielle des décideurs locaux, est largement partagée par un certain nombre d'acteurs sur la Haute Vallée. Ceux-ci sont aussi bien de simples habitants que des élus, oeuvrant dans des champs variés comme l'insertion, la culture, l'agriculture ou la finance solidaire, pour n'en citer que quelques-uns. Disséminés sur le territoire, ils ont su se réunir pour porter un message collectif et revendiquer une voix au chapitre dans la mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, c'est ce que nous allons analyser à présent.

4-5-1 Du Bureau Associatif de Service et d'Entraide au BASE⁸⁴ Sud Audois, en passant par le programme *Pacte Local* en Languedoc Roussillon

L'économie solidaire sur la Haute vallée s'est construite progressivement au travers d'une démarche caractérisée par la volonté d'apporter des réponses concrètes à des besoins observés sur le territoire. C'est ainsi que naîtront toute une série d'initiatives comme le projet ESPERE en 1992 ou encore AMPHORE en 1993. Ce mouvement au départ marqué par l'individualité de ses différents projets, va tenter de se coordonner et dès 1994, un certain nombre d'acteurs associatifs gravitant dans les milieux de l'insertion et de la formation de la Haute Vallée tentent de constituer un collectif, le BASE, qui signifie alors Bureau

⁸⁴ Bureau pour l'Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois

Associatif de Service et d'Entraide. Le projet phare du groupe est la promotion d'un PLIE rural sur la zone. Cependant, faute de soutien politique le projet n'aboutira pas et la coordination se dissoudra.

La renaissance du BASE, acronyme cette fois de Bureau pour l'Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois⁸⁵, en 2000, correspond à une double prise de conscience par les acteurs du secteur social du territoire :

- La première est issue du constat que face à l'aggravation des problèmes d'exclusion sociale sur la Haute vallée, les solutions proposées par des structures individuelles ne sont plus suffisantes et qu'il est nécessaire de s'engager dans une réflexion collective autour des nouveaux besoins et des solutions à inventer pour le territoire.
- Le deuxième élément déclencheur est justement la LOADDT, qui pour Martine THEVENIAUT MULLER, à l'origine de la dynamique « *constituait alors une bonne opportunité pour donner du sens à ce regroupement* ».

Les consultations régionales de l'économie sociale et solidaire vont accélérer la reconnaissance du BASE comme le représentant de l'économie solidaire dans l'espace Sud Audois. En effet, le projet est choisi pour constituer l'une des 6 Plates-Formes expérimentales mises en place sur la région dans le cadre du programme *Pacte Local* en Languedoc Roussillon⁸⁶, avec l'objectif de « *s'inscrire comme partenaire du pays en préfiguration en tant que force de proposition collective et synergique de projets, relais de création d'emplois sur place.* »

4-5-2 Vers un décloisonnement des pratiques de développement local

Cette orientation des acteurs de l'Economie Solidaire vers les nouvelles politiques d'aménagement du territoire tient aussi à leur participation à une coordination régionale pour le développement local (ADTLR⁸⁷), née dans la dynamique du rassemblement national **Territoires d'Avenir** en 1997 à Carcassonne.

Au sein de cette structure régionale, des habitants de la Haute Vallée de l'Aude seront amenés à travailler de manière approfondie sur la question des Pays notamment. Ainsi, en 1999, un groupe de travail analyse le projet de texte de la LOADDT pour nourrir la réflexion des acteurs locaux, informer les parlementaires chargé du vote et contribuer au débat national. De plus, une dizaine d'acteurs sont par ailleurs habitants de la Haute Vallée et intéressés pour relayer l'action sur place⁸⁸.

Des multiples chantiers initiés par la structure dans le champ du développement local, c'est d'ailleurs celui des Pays et des questions de démocratie participative qui fonctionnera le mieux, ainsi un colloque régional sera organisé sur ce thème et réunira plus de 100 personnes. L'analyse détaillée des textes de loi va permettre aux membres du BASE d'acquérir une connaissance fine des enjeux liés à la LOADDT.

⁸⁵ Cf. présentation du BASE Sud Audois (définition, objectifs, membres) en annexe 9

⁸⁶ Cf. présentation de ce programme d'expérimentation sociale en annexe 15

⁸⁷ Acteurs du Développement des Territoires en Languedoc Roussillon

⁸⁸ *Research project : the role of intermediary support structures in promoting third system employment activities at local level (RISO project)*, Etude appliquée à la Région Française du Languedoc Roussillon, mai 2001, p 55

Ainsi, ces habitants sud audois auto-formés à ces questions d'aménagement du territoire seront sensibles à l'actualité du leur, et ce sont eux qui interpellèrent la sous-préfète, dès 1999 pour revendiquer leur participation à la démarche qui se mettait alors en place⁸⁹.

L'ADTLR sera encore soutien du BASE, en Avril 2000, lorsque celui ci interpellera à nouveau les politiques (Président du syndicat mixte et Sous Préfète) pour réclamer la création d'une neuvième commission dédiée à l'économie solidaire⁹⁰. On peut considérer que, de par sa reconnaissance régionale, l'ADTLR apportera alors au BASE Sud Audois en création, un supplément de crédibilité dans le rapport naissant avec les élus promoteurs du pays.

La prise en compte de l'Economie Solidaire dans le Pays de la Haute Vallée de l'Aude aura donc grandement bénéficié de ces contacts précieux créés avec le monde du développement local, aussi bien à l'échelle départementale que régionale.

4-5-3 Le fruit de la revendication : une sous commission Economie Solidaire

A la présentation du système des commissions lors de la réunion publique du 23 Mars 2000, les militants de l'Economie Solidaire Sud Audois vont très vite réagir à l'absence totale de référence faite à cette troisième voie qu'ils estiment être pertinente pour relancer aujourd'hui le territoire. Ils réclament alors la constitution d'une neuvième commission, « *afin de pouvoir reformer ce projet tout ficelé* », se déclarant prêts à l'animer et à la nourrir de contenu. En effet, les membres du BASE sont conscients de l'absolue nécessité de s'intégrer, même s'ils n'y sont pas au départ invités, dans une démarche qui ne doit pas se faire sans eux :

« Toutes ces formes de démocratie participative n'ont pas d'antécédent, donc si on ne marque pas un pas maintenant on loupe un truc historique. Il n'y a qu'à lire la circulaire du FNADT,

on peut revendiquer notre droit et même notre devoir à participer à la constitution des Pays. Certains ici, c'est vrai, ne le mesurent peut être pas... »

Le principe d'une neuvième commission est accepté par le député de l'Aude, M. Dupré, puis par le président du Syndicat Mixte, M. Martinez. Suivront toute une série de rencontres avec élus et techniciens pour réfléchir aux modalités de fonctionnement de cette sous commission de la commission Développement Economique. Ce rapprochement de l'Economie Solidaire au Développement Economique⁹¹ tend à méconnaître les principes de transversalité de l'économie solidaire, mais les membres du BASE entendent contourner cette limite en inscrivant des membres dans toutes les commissions, afin de « *faire circuler l'info entre les membres ainsi que les comptes rendus.* »

Pour aller plus loin les membres du BASE, en tant que praticiens du développement local pour beaucoup, demanderont même de participer au

⁸⁹ Cf. Courier du 5 Novembre 1999, annexe 16

⁹⁰ Cf. Courier du 18 Avril 2000, annexe 16

⁹¹ Aux côtés des sous commissions artisanat, commerces et cœur de villages, agriculture, industrie et PME

comité de pilotage technique mais leur demande restera cette fois sans réponse. Cet « échec » inspire à certains membres le commentaire suivant :

« Ce refus de nous intégrer au CT montre quand même bien le statut ambiguë dans lequel on est maintenu. On sait qu'il faudra faire attention car ils essayeront de nous marginaliser. »

Le BASE, selon ses propres souhaits, co-animera la sous commission Economie Solidaire avec le consultant chargé de l'animation des commissions, Robert MENRAS.

L'ADTLR, observatoire des pays en Languedoc Roussillon, estime que cette dynamique des acteurs de l'économie solidaire sur la Haute Vallée de l'Aude reste très particulière et finalement assez rarissime :

« Il est intéressant de noter que c'est dans ce pays là qu'une telle sous commission a été mise en place. Ca a un sens car ça correspond à une réalité du territoire avec des acteurs qui ont su se faire entendre et se faire reconnaître. On ne pourra cependant pas décliner cela de partout mais il y a une place dans les démarches de pays pour de telles spécificités, à condition de disposer de compétences sur le local, comme c'est la cas ici. »

Au syndicat mixte, on reconnaît que *« la création d'une sous commission économie solidaire s'est faite sur une demande forte du territoire, portée par différents acteurs attentifs et en capacité de se faire entendre. »*

Capacité de se faire entendre que l'on peut mettre sur le compte, d'abord de l'énergie incroyable développée par ces militants, de l'appui de l'ADTLR, mais aussi grâce à deux soutiens extérieurs importants, à même de faire fléchir les barrières politiques locales :

- C'est tout d'abord la reconnaissance nationale du bien fondé du travail du BASE avec un financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire
- Ensuite, plus localement, c'est le conventionnement du BASE avec la préfecture de région, via PARI qui gère l'enveloppe du programme *Pacte Local en Languedoc Roussillon*. L'appui du sous-préfet sur le principe du rajout d'une sous commission économie solidaire dans le dispositif en place aura aussi sans doute facilité l'acceptation rapide de cette revendication par les élus de la Haute Vallée.

On pourra utilement se référer à l'Annexe 17 qui présente une approche comparée des principales démarches de la mise en place du Pays, version syndicat mixte d'une part et version économie solidaire de l'autre.

4-5-4 Les propositions de l'économie solidaire pour le projet de territoire

Dans leur proposition d'animation de la sous commission économie solidaire adressée à l'animateur de territoire, les membres du BASE mettent en avant une priorité et deux pistes à inscrire dans le projet de pays⁹².

⁹² Cf. annexe 18

La priorité est une approche plus en profondeur des caractéristiques et des besoins de la population sud audoise afin de concevoir des projets de développement cohérents et adaptés. Pour ce faire, le BASE préconise :

- un inventaire des ressources tant physiques qu'humaines afin de développer des systèmes de production plus en phase avec le territoire
- l'installation d'une fonction permanente de veille et de prospection dans le but d'identifier et de répondre au mieux aux besoins des habitants, notamment les nouveaux arrivants.

Le programme du BASE, qui sera détaillé au cours du séminaire résidentiel en octobre 2001, est calé sur les échéances du Pays afin de pouvoir être financé par celui ci.

Plus qu'une série d'actions (que l'on trouvera en annexe 18), les acteurs de l'économie solidaire sur le sud audois entendent promouvoir un véritable projet « politique » pour le territoire, ainsi pour Martine THEVENIAUT MULLER, l'objectif d'une inscription dans les procédures territoriales est que « *l'économie solidaire puisse s'imposer comme une forme d'auto-organisation alternative que se donnent les acteurs locaux.* »

4-5-5 L'économie solidaire comme roue de secours d'un service public défaillant ?

Malgré des efforts de communication de la part des acteurs de l'économie solidaire du Sud Audois, la vision de ce champ par les acteurs institutionnels et les décideurs du Pays en émergence reste souvent cantonnée à une économie « thérapeutique », effectivement la bienvenue dans un territoire où les services publics comme privés tendent à disparaître. François de RAVIGNAN estime ainsi que :

« Dans l'esprit des interlocuteurs, l'économie sociale et solidaire c'est créer des emplois d'appoint. Or ce n'est pas ça, ça relève d'une autre logique économique et encore pas seulement, c'est transversal. »

En effet, pour l'animateur des démarches de Pays, l'économie solidaire est une économie transitionnelle, dont la vocation première est le service :

« Sur ce territoire il y a un réel besoin de maintenir des services de proximité. Les services publics sont confrontés à une question de la taille critique et le privé se désintéresse de cette clientèle trop faible et non solvable. C'est un des fondamentaux de l'économie solidaire, une partie de l'activité est liée au marché, l'autre au bénévolat ou la redistribution. Dans le cadre du Pays il faudrait organiser quelque chose d'intéressant et faire naître l'économie solidaire. Le problème est qu'il ne faudrait pas créer une économie à deux vitesses et faire des liens avec l'économie réelle. Cette économie transitionnelle permettrait de satisfaire une demande de publics non solvables et d'insérer des personnes qui ne peuvent pas entrer dans l'économie marchande directement. En somme ça fonctionne comme des sas, qui permettent ensuite aux personnes de rebondir dans l'économie réelle. »

Il restera donc dans ce Pays aux acteurs de cette économie solidaire à faire valoir qu'ils ne sont pas uniquement les « pompiers » du marché mais qu'ils sont aussi et surtout porteurs d'un projet politique.

4-5-6 La place de l'Épargne de Proximité Solidaire

□ Un système largement plébiscité

Si peu d'acteurs connaissent l'existence d'un outil d'Épargne de Proximité Solidaire présent sur leur territoire, ce mode d'investissement faisant appel aux solidarités locales est pour beaucoup un concept connu et à développer sur la Haute Vallée.

On retrouve des membres du BASE certes mais le concept intéresse aussi au niveau des chambres consulaires jusqu'à l'animateur de pays :

« Les CIGALES seraient des outils intéressants pour repenser le financement et l'accompagnement des projets sur la Haute Vallée, l'idéal serait d'en monter 5 ou 6, réparties sur le territoire et qui permettraient de pousser un peu les chefs d'entreprise locaux à se pencher sur les petits projets. »

Le technicien du syndicat mixte estime que « le concept peut être médiatisé à l'échelle du Pays et que l'on peut y mettre les moyens pour mobiliser de l'épargne dans son périmètre ». Il conclue en laissant l'initiative de ce développement aux acteurs locaux :

« Oui ce développement d'une épargne solidaire pourrait être souhaitable mais ce n'est pas à moi d'en décider. On a tout fait pour que le gens s'expriment, les acteurs locaux et ceux qui vont être amenés à valider et financer les projets. »

Plusieurs structures portent ainsi un projet de création de CIGALES et se pose aujourd'hui la question du portage collectif de la démarche⁹³. Le BASE pourrait être cet animateur et Martine THEVENIAUT MULLER insiste en tous cas sur la nécessité de trouver enfin un passage pérenne au collectif :

« Pour moi l'épargne sera un chapitre de cet ensemble Economie Solidaire. Il est intéressant que ça se développe mais avec un dispositif de portage collectif, sinon on peut vite voir revenir des modèles d'économie marchande. Peut être que le BASE pourrait, petit à petit, devenir cet espace où l'on obtient des garanties avec les banques, les élus... Mais d'abord il est nécessaire d'installer la confiance et de définir les règles du jeu. C'est le passage au collectif qui est important et ce n'est pas gagné, ça fait 15 ans qu'ils essaient sur ce territoire et ils n'ont pas réussi à faire un truc de solidarité organisée. »

La réflexion est en tous cas en route et il y a fort à parier que les travaux de la sous commission économie solidaire pourront proposer, au terme de leur « recherche de formes d'accompagnement et de soutien adéquates », un développement d'outils financiers solidaires pour la Haute Vallée.

⁹³ Cf. infra p.85

□ **AMPHORE absente des débats**

Les membres d'AMPHORE participeront peut être au débat, mais leur structure ne sera à priori pas le support de ce développement. En effet, bien qu'un des membres de la structure soit aussi adhérent du BASE, l'implication d'AMPHORE dans le cadre du pays n'est pas envisagée. S'ils estiment que l'apport de leur expérience pourrait être « *un plus de proposition alternative* », ce positionnement est considéré comme une charge supplémentaire non gérable en terme de disponibilité. Au-delà, cette inscription dans un champ politique n'intéresse que très peu les membres qui avouent ne pas être « *des forçats du débat* ».

L'actualité de l'Épargne de Proximité Solidaire sur la Haute Vallée de l'Aude est donc brûlante et il semblerait que ce Pays soit amené à devenir d'ici peu, un porte drapeau de ce lien Pays-Épargne de Proximité Solidaire.

Conclusion

L'étude de la mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude et son versant Economie Solidaire, sont particulièrement intéressantes et riches d'enseignements. En effet, à la différence des territoires précédents, l'inscription de l'Épargne de Proximité Solidaire dans le projet territorial, aujourd'hui quasiment acquise, n'est pas le fait d'un groupe d'épargnants ou d'une chargée de mission spécifique. La place occupée par l'Economie Solidaire dans le pays en formation est à mettre au crédit d'un collectif d'acteurs engagés dans des pratiques se reconnaissant de l'économie solidaire.

L'exemple sud audois nous apporte ainsi des informations précieuses tant sur le plan de l'articulation entre Pays et Economie Solidaire que sur celui de la structuration territoriale de celle-ci.

Parce qu'ils ont su se faire reconnaître comme des acteurs incontournables du développement local sur la Haute Vallée de l'Aude et parce que leurs pratiques correspondent pleinement aux problématiques de ce territoire, les militants de l'Economie Solidaire dans l'Aude resteront dans l'histoire comme les tout premiers à avoir signé une convention engageant l'état, la région et leur territoire pour le développement de pratiques d'économie solidaire.

Les semaines qui vont suivre devront être attentivement observées pour voir si les espoirs fondés dans ce territoire seront concrétisés et initieront peut être un mouvement plus large de structuration des acteurs de cette nouvelle scène économique, au sein des territoires de proximité et au delà.

Bibliographie

A.D.T.L.R., *Contribution au débat sur le projet de LOADDT pour dynamiser les territoires et renforcer la participation des acteurs locaux*, synthèse des groupes de travail, juillet 1998, 6 p.

ALCOLEA A.M., *De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale : quelles figures économiques ?*. in Les cahiers du G.R.A.T.I.C.E., *L'autre économie ?*. n°17. Université Paris 12 Val de Marne. Paris. deuxième semestre 2000

Association P.A.R.I., *Pacte Local en Languedoc Roussillon*, Proposition validée par l'AG le 20 mai 2000, mai 2000, 6 p

Association P.A.R.I., *Research project: The role of intermediary support structures in promoting third system employment activities at local level (RISO Project)*, *Etude appliquée à la région Française du Languedoc Roussillon*, mai 2001, 63 p.

BASE Sud Audois, *Compte rendu du week-end de travail du 20-21 octobre 2001*, 30 p.

BESSON E., *Pour un plan d'urgence d'aide à la création de Très Petite Entreprise*, la Documentation Française, septembre 1999

Chambre de Commerce et d'Industrie Carcassonne-Limoux-Castelnaudary, *données chiffrées sur la création d'entreprise*, juillet 2001

COINEAU, FONTAINE, LABOUREUR, PECHOUX, *Quelles opportunités pour le développement d'un réseau de tuteurs en Ardèche méridionale*, enquête auprès d'agriculteurs, d'artisans et d'artistes, ASFODEL / ISARA, Décembre 1999.

La naissance chahutée de « Pays Haute Vallée », article paru dans le Midi Libre, le 25 Mars 2000

RAVIGNAN F. (de), *L'avenir d'un désert - au pays sud audois*. Villelongue d'Aude : Atelier du Gué. 1996

Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *Couleur Pays, Haute Vallée de l'Aude*, Lettre d'information n°1, mai 2001, 4 p.

Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *Pays de la Haute Vallée de l'Aude, éléments de diagnostic à l'intention des groupes de travail*, juillet 2001, 23 p.

Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *Conseil de Développement Pays de la Haute Vallée de l'Aude*, Projet de règlement intérieur, juillet 2001, 4 p.

Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, *O.P.A.H de Pays...c'est parti !*, Dossier de presse, juillet 2001

THEVENIAUT-MULLER M., *Le développement local, une réponse politique à la mondialisation*. Lonrai : Desclée de Brouwer. coll. « Sociologie Economique ». 1999

Table des matières

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	8
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>8</u>
<u>1.1 UN TERRITOIRE RURAL EN TRANSITION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....</u>	<u>8</u>
1-1-1 <i>La Haute Vallée de l'Aude, un territoire composite en quête de cohérence.....</i>	<i>8</i>
1-1-2 <i>La re-ruralisation sociale d'un territoire condamné au désert</i>	<i>9</i>
1-1-3 <i>La Haute Vallée de l'Aude, creuset de solidarités et de dynamisme associatif</i>	<i>10</i>
1-1-4 <i>La fin douloureuse de l'industrie rurale.....</i>	<i>11</i>
1-1-5 <i>... et des interrogations quant à la reconversion.....</i>	<i>11</i>
<u>1.2 LA CRÉATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE.....</u>	<u>13</u>
1-2-1 <i>Des chiffres en constante hausse dans un contexte départemental difficile.....</i>	<i>13</i>
1-2-2 <i>De l'entreprise industrielle à la TPE.....</i>	<i>14</i>
1-2-3 <i>Des créateurs fréquemment en situation économique et sociale difficile.....</i>	<i>14</i>
<u>1.3 DES OUTILS DE SORTIE DE CRISE.....</u>	<u>15</u>
<u>1.4 LA VISION DES ACTEURS SUR LES POTENTIALITÉS DE LEUR TERRITOIRE AU REGARD DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS.....</u>	<u>15</u>
1-4-1 <i>Les accompagnateurs.....</i>	<i>15</i>
1-4-2 <i>Les personnes ressources territoire.....</i>	<i>17</i>
1-4-3 <i>Les épargnants solidaires.....</i>	<i>18</i>
1-4-4 <i>Les créateurs.....</i>	<i>18</i>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>19</u>
CHAPITRE 2 : CRÉER SON ACTIVITÉ DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	21
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>21</u>
<u>2-1 PRÉSENTATION DES PORTEURS DE PROJET RENCONTRÉS.....</u>	<u>21</u>
2-1-1 <i>Projet 1 : Un autre regard sur l'Histoire Audoise.....</i>	<i>21</i>

2-1-2 <i>Projet 2 : Un projet écologique « global » : agriculture et éco-construction.....</i>	22
2-1-3 <i>Projet 3 : Du vieux pare-choc à la moto de course.....</i>	22
<u>2-2 LES INTERLOCUTEURS DES CRÉATEURS.....</u>	23
2-2-1 <i>L'accompagnement.....</i>	23
2-2-2 <i>Le financement.....</i>	28
2-2-3 <i>Apports et manques du système d'accompagnement et de financement classique, vus par les créateurs</i>	32
<u>2-3 LES PROBLÈMES RENCONTRÉS.....</u>	33
2-3-1 <i>L'accès à l'immobilier et au foncier.....</i>	33
2-3-2 <i>Le financement de la création d'activités.....</i>	34
2-3-3 <i>Des relations tendues avec les municipalités.....</i>	34
<u>2.4 DU CÔTÉ DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT.....</u>	34
2-4-1 <i>L'appréhension des problèmes des créateurs de TPE.....</i>	34
2-4-2 <i>Les dispositifs et prestations disponibles pour les créateurs.....</i>	38
2-4-3 <i>Structuration et fonctionnement du réseau.....</i>	39
2-4-1 <i>Apports et manques du système en place sur le Haute Vallée de l'Aude, vus par ses acteurs.....</i>	43
<u>CONCLUSION.....</u>	50
CHAPITRE 3 : L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE SUR LE PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	52
<u>INTRODUCTION.....</u>	52
<u>3-1 DES SOLIDARITÉS ANCIENNES ISSUES DES MOUVEMENTS MILITANTS.....</u>	52
3-1-1 <i>Genèse des outils de microfinance solidaire sur la Haute Vallée de l'Aude.....</i>	52
3-1-2 <i>AMPHORE : une microstructure agissante.....</i>	54
<u>3-2 AMPHORE ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉS.....</u>	56
3-2-1 <i>Les apports des pratiques d'Épargne de Proximité Solidaire aux porteurs de projet, vus par les épargnants.....</i>	56
3-2-2 <i>Dilemme : élargir le champ d'action ou préserver l'existant.....</i>	59
<u>3-3 L'ASSOCIATION AMPHORE DANS SON ENVIRONNEMENT.....</u>	59
3-3-1 <i>Un éloignement volontaire vis à vis des acteurs de la création d'entreprise.....</i>	60
3-3-2 <i>Des liens informels mais nombreux avec les réseaux associatifs locaux : « la Radio Haute Vallée ».....</i>	60

3-3-3 Une inscription sans enthousiasme exagéré dans le champ de l'économie solidaire.....	61
<u>3-4 LE REGARD DES CRÉATEURS SUR L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE SUR LA HAUTE VALLÉE</u>	<u>62</u>
3-4-1 Des apports qui dépassent le simple aspect financier	63
3-4-2 Les limites de l'outil : la faiblesse des apports financiers.....	65
<u>3-5 LE JUGEMENT DES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE.....</u>	<u>65</u>
3-5-1 Un concept relativement bien cerné mais des outils transparents.....	65
3-5-2 Les apports du système d'Épargne de Proximité Solidaire au territoire	68
3-5-3 Les limites des outils d'Épargne de Proximité Solidaire.....	70
3-5-4 Les propositions d'amélioration.....	71
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>72</u>

CHAPITRE 4 : LA MISE EN PLACE DU PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES PRATIQUES D'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE ?.....74

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>74</u>
<u>4-1 LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, UN PAYS CONTRE L'AIDE À LA RECONSTRUCTION : L'HISTOIRE D'UN « DONNANT-DONNANT » ENTRE L'ÉTAT ET DES ÉLUS LOCAUX.....</u>	<u>74</u>
4-1-1 A l'origine une crise industrielle sans précédent.....	74
4-1-2 Le Pays de HVA, un pays à l'initiative des acteurs locaux ?	75
<u>4-2 DES ANTÉCÉDENTS PEU FRUCTUEUX : LE PNR ET LE PROGRAMME LEADER PAYS CATHARE.76</u>	<u>76</u>
<u>4-3 LE PAYS DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX.....</u>	<u>76</u>
4-3-1 Une sensibilisation largement menée mais un peu tardivement.....	77
4-3-2 Des commissions thématiques pour préparer la Charte de Territoire.	78
4-3-3 Un Conseil de Développement « labellisé » LOADDT	79
4-3-4 Un verrou institutionnel : le comité de pilotage.....	79
4-3-5 La mise en place du territoire vue par les acteurs locaux : entre espoir et scepticisme.....	80
<u>4-4 QUEL PROJET DE TERRITOIRE POUR LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE ?.....</u>	<u>82</u>
4-4-1 Un commando économique pour répondre à des enjeux de développement.....	82
4-4-2 La nécessité de s'intéresser aux nouveaux habitants du territoire....	83
<u>4-5 QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET LES PRATIQUES D'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PAYS ?.....</u>	<u>84</u>

<i>4-5-1 Du Bureau Associatif de Service et d'Entraide au BASE Sud Audois, en passant par le programme Pacte Local en Languedoc Roussillon.....</i>	<i>84</i>
<i>4-5-2 Vers un décloisonnement des pratiques de développement local.....</i>	<i>85</i>
<i>4-5-3 Le fruit de la revendication : une sous commission Economie Solidaire</i>	<i>86</i>
<i>4-5-4 Les propositions de l'économie solidaire pour le projet de territoire.</i>	<i>87</i>
<i>4-5-5 L'économie solidaire comme roue de secours d'un service public défaillant ?.....</i>	<i>88</i>
<i>4-5-6 La place de l'Epargne de Proximité Solidaire.....</i>	<i>89</i>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>90</u>
BIBLIOGRAPHIE.....	91
TABLE DES MATIÈRES.....	93
ANNEXES 97	
IL RECONNAÎT	140

ANNEXES

Sommaire

ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES ACTEURS SE RECONNAISSANT DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE SUR LE SUD AUDOIS.....	99
ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT RENCONTRÉES SUR LE TERRITOIRE.....	101
ANNEXE 3 : QUELQUES DISPOSITIFS FINANCIERS ACCESSIBLES SUR LA HAUTE VALLÉE.....	106
ANNEXE 4 : PRÉSENTATION DU PROJET ESPERE	109
ANNEXE 5 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE RÉGIONALE AIRDIE	111
ANNEXE 6 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE TRAIT D'UNION.....	112
ANNEXE 7 : PRÉSENTATION DE LA PLATE FORME D'INITIATIVES LOCALES HAUTE VALLÉE DE L'AUDE INITIATIVES.....	114
ANNEXE 8 : PRÉSENTATION AMPHORE.....	116
ANNEXE 9 : PRÉSENTATION DU BASE (BUREAU POUR UNE ACTION SOLIDAIRE DANS L'ESPACE SUD AUDOIS).....	118
ANNEXE 10 : COULEUR PAYS, N° 1, MAI 2001.....	120
ANNEXE 11 : COURIER DU 5 NOVEMBRE 1999.....	124
ANNEXE 12 : COUPURE DE PRESSE DU MIDI LIBRE, DU 25 MARS 2000, ANNONÇANT LA NAISSANCE DU PAYS.....	125
ANNEXE 13 : ECHÉANCIER DE CONSTITUTION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT.....	126
ANNEXE 14 : ORGANIGRAMME DU COMITÉ DE PILOTAGE.....	127

ANNEXE 15 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME PACTE LOCAL EN LANGUEDOC ROUSSILLON.....	128
ANNEXE 16 : COURIER DU 18 AVRIL 2000.....	134
ANNEXE 17 : LES ÉTAPES PRINCIPALES DE LA DÉMARCHE PAYS SUR LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, APPROCHE CROISÉE SYNDICAT MIXTE / ECONOMIE SOLIDAIRE.....	136
ANNEXE 18 : PROPOSITION DU BASE SUD AUDOIS POUR L'ANIMATION DE LA SOUS COMMISSION ECONOMIE SOLIDAIRE.....	137
ANNEXE 19 : CONVENTION CADRE TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	140

Annexe 1 : Inventaire des acteurs se reconnaissant de l'économie solidaire sur le Sud Audois

Cette annexe est issue du travail d'inventaire mené par Valérie MAN TSUAN sur la Haute Vallée, au cours du printemps 2001. Valérie est allée à la rencontre de différents acteurs associatifs Sud Audois pressentis comme porteurs d'actions d'économie sociale et solidaire. La liste proposée ci-dessous recense les acteurs se reconnaissant de l'économie solidaire.

NOM	ACTIVITES
ACCES Association de Coordination Culturelle, Educative et sportive	Centre de loisirs et services peri-scolaires et extra-scolaires diffusion culturelle, organisation d'évènements
ACCUEIL PAYSAN	Réseau d'agriculteurs pratiquant l'accueil à la ferme
ADEAR 11 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural)	Appui à l'installation de projets agricoles et agriruraux
ADEPOPAS Association de défense de la pomme de terre du Pays de Sault	Association de producteurs
AMPHORE SOLIDARITÉ	Association de micro-finance solidaire
ARC EN CIEL	Association d'éducation à l'environnement
Association REPERE	Espace d'accueil pour personnes de passage, d'aide à l'insertion et d'espace ressource pour personnes handicapées
COMPANHS DE CADERONNE	Lieu d'accueil et d'animation touristique pluridisciplinaire.
ESPERE (Espace Ruralité Emploi)	Association d'insertion
FLOREAL	Magasin associatif adhérent au réseau Biocoop, relais de vente pour les producteurs locaux
H'VAL	Centre de vacances en ferme équestre
IFAD Peuple et Culture	Echanges interculturels entre différents pays. Intervient également dans des formations/développement
L'ABATTOIR DE QUILLAN	Abattoir utilisé majoritairement par les petits producteurs de la Haute Vallée
LA PASSERELLE	Crèche Halte-Garderie associative
LE DOJO DE LA HAUTE VALLEE	Activités sportives et travail de prévention par rapport aux problèmes de délinquance, de drogues
LE PARCHEMIN	Entreprise d'Insertion
LES JARDINS DE LA HAUTE-VALLÉE.	Coopérative agricole sous forme d'atelier relais
LIEU RESSOURCE DU CFPM (Centre de Formation Professionnelle du Midi)	Lieu d'accueil, d'écoute, d'information sur l'emploi, le logement, la santé, d'orientation vers des structures spécialisées, de soutien

	dans les démarches administratives, et d'aide à la mise en place d'un projet personnel et professionnel.
ROUDEL Relais d'Ouverture et d'Echanges Culturels et Linguistiques	Echanges interculturels de jeunes et des stages de formation
SCOP SAPIE – Trait d'Union	Coopérative d'activités

Annexe 2 : Présentation des structures d'accompagnement rencontrées sur le territoire

Cf tableaux page suivante

Structure	Public accueilli	Interventions	Positionnement par rapport au réseau	Public non touché
------------------	-------------------------	----------------------	---	--------------------------

<p>ADEAR 11 (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural)</p>	<p>Créateurs d'activité agricole ou à dominante agricole et installation hors cadre</p> <p>105 personnes reçues depuis mai 2000 Proportion importante de personnes en situation précaire, isolées et sans aucune capacité d'investissement</p>	<p>Accueil (6 mois) but : aboutir à une déconstruction de la demande</p> <p>Accompagnement individuel et collectif (sessions de formation, appui technique au montage des dossiers, mise en réseau) Stages pratiques chez un agriculteur du réseau de tuteurs</p>	<p>Attention portée sur le fait de ne pas être l'unique interlocuteur de ces porteurs de projet</p> <p>lien étroit avec ESPERE lié statutairement à la confédération paysanne nombreux réseaux associatifs locaux AIRDIE Bio CIVAM GD CIVAM Chambre d'agriculture</p>	
<p>ESPERE (espace ruralité emploi) Insertion et accompagnement de la création d'activité</p>	<p>Public en difficulté sociale et économique (90 % de bénéficiaires du RMI) Public « d'adoptifs »</p> <p>accompagnement de 60 à 70 personnes par an 9 installations en 2000</p>	<p>Accompagnement « global » d'un public en insertion La création d'activité n'est pas une solution envisageable pour tous Entretiens individuels et collectifs avec fixation d'objectifs jusqu'à l'orientation (emploi, création d'activité, formation) Si création, suivi post création la première année</p>	<p>En amont relations avec les services des secteurs de la santé, du social et de l'emploi</p> <p>pour la création relations avec AIRDIE et SAPIE, contacts récents avec les consulaires</p>	<p>Une partie du public au RMI non touché si ne passe pas par les services sociaux</p>

Trait d'Union (coopérative d'activité)	Tout public mais majoritairement des demandeurs d'emploi 30 personnes accueillies depuis 2000 8 en convention d'accompagnement 13 en contrat d'objectifs	Principe de coopérative d'activité : développer une activité indépendante sous statut salarié <u>parcours en plusieurs étapes</u> accueil contrat d'objectifs convention d'accompagnement contrat d'entrepreneur salarié autonomie suivi individuel et collectif	Travail de réseau important avec les différents acteurs des sphères économique et sociale du territoire	
--	---	---	---	--

Structure	Public accueilli	Interventions	Positionnement par rapport au réseau	Public non touché
Pépinière d'Entreprise de LIMOUX	Créateurs de TPE 130 à 150 porteurs accueillis par an, taux moyen de création de 20 % 85 % du public est d'origine locale 85 % désire créer sous statut individuel 65 % sont des demandeurs d'emploi	Accueil appui au montage de l'entreprise (étude technique, étude de marché, montage de dossier financier...) suivi post création non obligatoire mais conseillé		
CCI Chambre de Commerce et d'Industrie de LIMOUX	Tout créateur dans le champ du commerce ou de l'industrie			

Annexe 3 : Quelques dispositifs financiers accessibles sur la Haute Vallée

Cf tableaux page suivante

Quelques dispositifs financiers accessibles aux TPE sur la Haute Vallée de l'Aude

Nom	Nature / Montants	Public	Caractéristiques
<p style="text-align: center;">HVAI</p> <p>(Haute Vallée de l'Aude Initiative)</p> <p>PFIL adhérente à France Initiative Réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt d'honneur sans intérêt ni garantie - Montant compris entre 20 000 et 70 000 F mais ne pouvant être supérieur à 40 % de l'investissement total 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises en création ou existantes portant un projet de développement <ul style="list-style-type: none"> - Prestataires de services - Toute activité pouvant présenter un intérêt marqué dans une logique d'aménagement du territoire - Entreprises individuelles comme sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un prêt bancaire complémentaire au moins égal au prêt d'honneur - Différé de remboursement de 1 an - Finance du besoin en fond de roulement - Les dossiers sont montés par les chambres consulaires - Décision prise par un comité d'agrément constitué de banquiers, comptables chefs d'entreprises, banque de France, sous préfecture...
<p style="text-align: center;">IEACS</p> <p>(Installation des Entreprises Artisanales, Commerciales et de Services)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement et accompagnement (conseil à la création, appui à l'élaboration du dossier, suivi de l'entreprise pendant les 3 premières années) - 30 % maxi du montant de l'investissement HT exigible (minimum de 40 000 F de matériel neuf) - Plafonnée à 60 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises en création depuis moins de deux ans - Activités économiques permettant de garantir aux populations locales des services de proximité et ne créant pas de distorsion de concurrence - Exclues : entreprises dont l'activité peut déjà bénéficier de l'aide des pouvoirs publics - Activités relevant d'autres ministères que celui du commerce et de l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience professionnelle exigée ou stage de formation - la subvention est versée après le paiement des investissements
<p>Dispositifs gérés par l'AIIRDIE</p> <p>(Association Interdépartementale et Régionale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du dispositif EDEN - activité de garantie sur emprunt bancaire - crédit à l'initiative agrirurale <ul style="list-style-type: none"> - Prêt d'honneur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les micro entreprises créées par des personnes en voie d'exclusion (RMIstes, chômeurs de longue durée...). - Les structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique. - Les entreprises « insérantes ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le crédit solidaire : Caution solidaire à hauteur de 50% du montant du prêt - Taux d'intérêt 7.74 % par an - montant 30 000 F maxi - remboursements mensuels sur 24

<p>pour le Développement de l'Insertion par l'Economique)</p> <p>Affiliée au réseau des Fonds France Active Délégation ADIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - avances remboursables - apports en fonds propres - fond de crédit solidaire géré par l'ADIE 		<p>mois maxi</p>
---	---	--	------------------

Ces trois dispositifs ne sont qu'un échantillon des outils disponibles sur la Haute Vallée de l'Aude, ils sont cependant ceux qui ont été cités par nos interviewés et les plus axés sur la TPE.

Annexe 4 : Présentation du projet ESPERE ⁹⁴

Le projet ESPERE (ESPacE Ruralité Emploi) date de 1992. Il vise à faciliter l'insertion socio-économique de nouveaux arrivants qui rencontrent des difficultés nombreuses (habitat, travail, accueil...) et à raccourcir les périodes de " galère ". Il prend appui sur des expériences grenobloises de formation d'exploitant rural ⁹⁵ et trouve le soutien de l'IFAD d'Espérasa en 1991. " L'objectif principal du projet consiste à permettre aux stagiaires, à partir d'une formation se déroulant en principe sur une année entière, de créer leur travail dans le milieu rural, seul ou en association. Le métier rural est conçu comme une combinaison d'activités. Du fait de l'histoire économique qui a maintenu cette micro-région en dehors des grands courants d'échange, une telle combinaison permet à un marché local de résister à un modèle de développement destiné à la compétition nationale ou internationale. Les possibilités d'échanges en circuit court, l'autoconsommation doivent permettre de combiner une faible solvabilité avec un niveau de vie acceptable, tandis que la complexité des systèmes de production atténue leur vulnérabilité aux aléas de l'économie marchande " .

" Cet objectif principal en sous-tend un deuxième, concernant plus précisément les tuteurs, c'est-à-dire les personnes installées déjà dans le pays qui consentent à aider les stagiaires de leur expérience et de leurs relations en les recevant chez elles. Il s'agit pour certains d'entre eux (comme plus tard pour des stagiaires en cours d'installation) de contribuer à une réflexion collective sur le problème du travail dans le milieu rural sud-audois. On espère ainsi élaborer des solutions originales au-delà du court terme, ou du coup par coup, auquel on se trouve la plupart du temps réduit " ⁹⁶.

Dans les années suivantes, la pratique évolue beaucoup, notamment sous l'influence des politiques départementales d'insertion qui apportent une relative sécurité de financement à l'association, mais imposent des adaptations : entrée et sortie permanente des stagiaires, suivi individuel plutôt qu'action collective, impossibilité d'ouvrir l'action au public jeune, résultats estimés en nombre de placements dans l'emploi plutôt que travail de fond sur les capacités du territoire à faire une place à des pluriactifs ruraux (logement, possibilité de se déplacer, de combiner des ressources de provenance diverse...).

Les services sociaux adressent à ESPERE un grand nombre de chômeurs de longue durée ou attributaires du RMI, formant 70% des personnes reçues dans les trois permanences d'accueil tenues aujourd'hui. Entre 1997 et 1999, ESPERE accueille près de 400 personnes : deux-tiers pour un renseignement ou une aide ponctuelle ne sont vues qu'un petit nombre de fois. Le dernier tiers est constitué de ceux qui aspirent à une installation professionnelle. Parmi ceux-ci, 13% ont abandonné leur projet ou quitté la région ; 48% sont en attente ou en formation ; 39% se sont installés, moitié dans une activité salariale, moitié à partir d'un projet personnel, agricole ou artisanal. L'aide demandée aux tuteurs a, dans l'ensemble, beaucoup baissé, d'autres partenariats se sont noués, notamment

⁹⁴ Cette présentation est empruntée à l'association PARI, in *Research project : the role of intermediary support structures in promoting third system employment activities at local level (RISO project)*, Etude appliquée à la Région Française du Languedoc Roussillon, mai 2001, p 49 à 50

⁹⁵ De l'association ASFODEL (Ardèche) membre du réseau Peuple et Culture

⁹⁶ Rapport semestriel de l'opération ESPERE, décembre 1992-avril 1993, p 3

financiers avec l'AIRDIE pour l'obtention de prêts, là où le système bancaire habituel ne prête pas.

Plus récemment, une expérience pilote en Languedoc-Roussillon fait suite à la campagne organisée par la Confédération paysanne en faveur de l'installation progressive (hors normes officielles), financée par le Ministère de l'Agriculture. Elle s'est matérialisée par la création, auprès d'ESPERE et dans les mêmes locaux, d'une association ADEAR 11⁹⁷ dont les activités ont démarré en mai 2000 avec l'embauche d'une animatrice, ingénieur agronome. La structure a d'ailleurs bénéficié du soutien du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire via l'appel à projets *Dynamiques Solidaires*, pour le développement de son réseau de tutorat.

⁹⁷ Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Annexe 5 : Présentation de la structure régionale AIRDIE ⁹⁸

L'AIRDIE⁹⁹ a été créée en janvier 1994 pour faciliter l'accès au financement des chômeurs créateurs d'activités ou des structures qui les emploient (AI ou EI) et plus récemment des couveuses d'activités. Elle dispose d'un fonds de crédit solidaire géré par l'ADIE¹⁰⁰ ainsi que d'un fonds de garantie géré par l'association des Fonds France Active (FFA), abondés par les Conseils généraux. Depuis 1997, l'AIRDIE adosse son développement sur un établissement bancaire, le Crédit coopératif au profit de projets d'insertion (à hauteur de 150 000 F maximum), puis la Caisse d'épargne un an plus tard qui constitue l'avantage de disposer d'un nombre important d'agences locales ouvertes au public¹⁰¹. Elle est le relais d'application du dispositif ACCRE¹⁰², supprimé en 1999 et remplacé par un dispositif très proche de l'avance remboursable (EDEN¹⁰³).

En 1998, l'AIRDIE s'ouvre au monde agricole et rural et met en place un nouveau comité d'engagements et un crédit spécifique à l'initiative agri-rurale, d'abord dans l'Hérault puis régionalement (sauf Lozère). Elle démultiplie ses points d'implantation dans l'Aude, le Gard, les Pyrénées orientales, l'Hérault et emploie 16 personnes de façon permanente.

En 2000, 670 projets d'entreprise ont été expertisés et présentés en comité d'engagements, 472 retenus ; 150 crédits solidaires pour un montant de 2 432 500 F ; 14 garanties FFA ont permis de lever 1 205 000 F de crédits bancaires ; 22 crédits à l'initiative agri-rurale pour un montant de 838 000 F ; 26 prêts d'honneur pour 375 400 F ; 374 avances remboursables pour 12 299 000 F ; 18 apports en fonds propres (subventions privées incluses) pour 1 613 000 F.

Dans l'ensemble, " les fonds propres des associations ne sont pas suffisants pour financer leurs besoins en fonds de roulement, leurs innovations sociales ou pour financer les investissements nécessaires à leur développement. L'innovation sociale sous ses différentes formes reste peu financée. Il faudrait envisager un fonds d'amorçage à l'innovation sociale (abondé par le FSE par exemple) ; un fonds de garantie ouvert aux chantiers d'insertion sociale dont le chiffre d'affaire provient faiblement d'une activité marchande. Il faut créer un statut de l'innovateur social pour des structures ou des personnes, y compris dans le monde agricole "¹⁰⁴.

⁹⁸ Cette présentation est empruntée à l'association PARI, in *Research project : the role of intermediary support structures in promoting third system employment activities at local level (RISO project)*, Etude appliquée à la Région Française du Languedoc Roussillon, mai 2001, p 15

⁹⁹ Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique

¹⁰⁰ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

¹⁰¹ Cet établissement bancaire a récemment adopté un statut coopératif

¹⁰² Aide à la création ou à la reprise d'entreprise

¹⁰³ Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles

¹⁰⁴ Synthèse du groupe 5 animé par AIRDIE, in documents de travail de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire, 11 avril 2000

Annexe 6 : Présentation de la structure Trait d'Union

Annexe 7 : Présentation de la Plate Forme d'Initiatives Locales *Haute Vallée de l'Aude Initiatives*

Annexe 8 : Présentation AMPHORE

Annexe 9 : Présentation du BASE (Bureau pour une Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois)

Définition

Le Base est l'une des 6 plateformes expérimentales mises en place sur le Languedoc Roussillon à la suite des consultations régionales de l'économie solidaire¹⁰⁵. Elles sont des traductions locales du programme Pacte Local en Languedoc Roussillon. Les objectifs du programme traduisent « la volonté d'agir dans une approche du local complète, centrée sur le « mieux vivre ensemble » en prenant appui sur les habitants, les ressources, les systèmes d'acteurs locaux et les potentiels d'articulation avec l'extérieur ».

Ces objectifs de fond sont au nombre de deux :

- satisfaire les besoins fondamentaux qualitativement
- parier sur l'entreprendre ensemble, la créativité, l'accompagnement

Le programme est animé et financé par l'association PARI (Praticiens de l'Action et de la Réflexion pour l'Insertion), via un financement SEES et une convention avec la préfecture de région.

Le BASE Sud Audois se définit ainsi :

« Engagés dans des activités solidaires, les adhérents décident de se regrouper et de mettre en commun compétences et moyens, dans le but de consolider les solidarités actives à l'échelle du territoire de la Haute Vallée de l'Aude et d'améliorer l'impact d'une économie plus solidaire et d'un modèle de développement respectueux des personnes et des ressources naturelles.

Les objectifs de cette association sont de :

- Fédérer les acteurs qui se reconnaissent de l'économie solidaire
- Développer les projets collectifs existants
- Faciliter l'émergence et l'accompagnement de nouvelles actions d'intérêt social et collectif
- Représenter ces acteurs dans les différentes instances du territoire, actuelles ou à venir
- Représenter les acteurs de ce territoire au sein des instances extérieures qui ont à prendre des orientations ou des décisions concernant le territoire Sud Audois.

Ils s'autorisent l'usage de tous les moyens concourant à la réalisation de leurs objectifs, dans le respect de la légalité, notamment l'exercice de fonctions d'accueil, d'information ou de formation, d'études utiles à l'action, d'assistance technique, de propositions concrètes et d'intérêt général. »

Objectifs

Rassembler les forces vives locales et s'inscrire comme partenaire du pays en préfiguration d'ici à la signature de la charte, en tant que force de proposition collective et synergique de projets, relais de création d'emplois sur place. Un accord a été obtenu avec M. Martinez (conseiller général d'Axat, animateur de la

¹⁰⁵ La journée régionale de restitution a eu lieu le 11 Avril 2000

démarche du « pays ») pour la constitution d'une commission spéciale dédiée à « inscrire l'économie solidaire dans le territoire » pour :

Conduire la démarche d'enquête sur les potentiels et les besoins des petits acteurs qui ont créé leur activité sur ce territoire ou qui souhaitent le faire à l'avenir. Une demande de crédits a été déposée auprès de la préfecture via la DDA pour l'engager.

Proposer une organisation, les fonctions du BASE, son portage, sa représentation locale, ses ouvertures et élargissements, ses objectifs prioritaires, ses besoins de financement

Construire ses relations avec les autres pays en instance, via sa collaboration avec l'ADTLR

collaboration avec les réseaux et acteurs locaux tels ADEAR, EDEN (via ESPERE), FNARS, Accueil Paysan, Coopératives d'agriculture biologique, structure d'insertion et environnement...

Annexe 10 : Couleur Pays, n° 1, Mai 2001

Annexe 11 : Courier du 5 novembre 1999

**Annexe 12 : Coupure de presse du Midi Libre, du 25 Mars 2000,
annonçant la naissance du Pays**

Annexe 13 : Echancier de constitution de la Charte de Développement

Annexe 14 : Organigramme du Comité de Pilotage

**Annexe 15 : Présentation du Programme Pacte Local en Languedoc
Roussillon**

Annexe 16 : Courier du 18 Avril 2000

Annexe 17 : Les étapes principales de la démarche Pays sur la Haute Vallée de l'Aude, approche croisée Syndicat Mixte / Economie Solidaire

Acte d'engagement des 8 conseillers généraux de la HVA	28 octobre 1999	
	5 novembre 1999	Courier à la sous préfecture avec copie au député maire sous en tête ADTLR, d'habitants du Sud Audois ayant pris connaissance par la presse (28 Octobre) du projet de pays, pour demander à contribuer à sa construction
Relance du syndicat mixte	novembre 1999	
Saisine du préfet de région (périmètre d'étude du Pays)	décembre 1999	
Annnonce partenariale du projet de Pays Etat/Région/département/chambres consulaires	23 mars 2000	Réunion d'engagement de la démarche Pays Haute Vallée, à laquelle François de Ravignan et Martine Théveniaut Muller demandent la création d'une commission 9
	18 Avril 2000	Courier à la sous préfecture et au député maire sous entête ADTLR renforcé d'acteurs non membres qui se sont rapprochés de la dynamique économie solidaire
	16 mai 2000	François de Ravignan et Martine Théveniaut-Muller rencontrent André Martinez, conseiller général d'Axat qui accepte le principe de la commission 9 . Remise d'un document qui présente le projet du BASE pour son inscription dans la démarche Pays
	28 Juillet 2000	Première réunion de configuration du BASE
Contractualisation des termes techniques et financiers de l'étude de mise en œuvre du pays UE/Etat, CDC/DATAR, Conseil général de l'Aude	septembre 2000	
Demande d'adhésion au syndicat mixte du SIVOM d'Alet / Couiza	septembre 2000	
Passage du dossier Pays en CDCI Avis favorable	23 janvier 2001	
OPAH de revitalisation rurale de la HVA Premier dossier Pays	février 2001	
Contractualisation des partenariats techniques Etat/Région/département/chambres	décembre 2000/ janvier 2001	

Annexe 19 : Convention cadre territoriale pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Une orientation politique du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, représenté par Mr Martinez, conseiller général du canton d'Axat, président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées audoises, assurant le portage du Pays en préfiguration

Il reconnaît

- L'intérêt de l'économie sociale et solidaire et des acteurs qui s'en réclament. C'est une composante significative du développement de l'économie d'un Pays placé devant la nécessité de faire face à la désindustrialisation et à une relative dépopulation. Les porteurs de ces initiatives sont souvent des migrants qui ont fait le choix de vivre dans une région où ils ont créé leur activité, il y a dix à vingt ans, souhaitant aujourd'hui transmettre leur expérience pour contribuer de façon positive au renouvellement des générations, au maintien des services, à rendre le Pays attractif.
- L'intérêt des valeurs de solidarités de l'économie sociale et solidaire, traduites concrètement dans des activités de production (biens et services), apportant une valeur ajoutée locale, à la fois économique et sociale, répondant à des besoins exprimés par la population, renforcement du lien social, maintien ou à la création d'emplois, aspirations contemporaines à une qualité de la vie rurale (qualité de produits alimentaires en circuits courts, habitat, santé, services à la personne et aux collectivités, nouvelles entreprises, tourisme, insertion, culture, environnement)
- L'intérêt de la concertation et de la participation des habitants. La démarche de construction de la charte de territoire pour les dix ans à venir traduit cette volonté, en faisant appel à toutes les contributions au service d'un développement mieux équilibré et durable du Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

Pour ces raisons, il souhaite promouvoir, conforter l'économie sociale et solidaire comme un élément nécessaire d'une économie plurielle concourant au développement du Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

Pour ce faire

- Il a fait une place, dès le départ de la démarche du Pays à une Commission spécifique " Economie solidaire " au sein des groupes de travail qui préparent la charte de développement durable, en la classant dans la mouvance économique, avec l'agriculture, l'artisanat, le commerce et l'industrie.

- Il a décidé de réaliser une étude sur le mouvement migratoire, dont l'impact contribue fortement au maintien d'un solde démographique positif et à la création d'activités.
- Il s'inscrit dans la démarche de Conventions territoriales, initiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, a reçu Guy Hascoët, Secrétaire d'Etat et lui a présenté les priorités de la démarche de Pays, le 29 octobre 2001.

**Et il demande au Bureau pour l'Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois,
Eu égard à**

- La mise en réseau d'acteurs (associations, coopératives, et une entreprise) dont il a pris l'initiative en 2000 afin de " mettre en commun compétences et moyens ", réunissant sous forme associative une quinzaine de promoteurs d'initiatives collectives qui ont plus de dix ans d'expérience et une bonne connaissance du territoire
- La reconnaissance acquise de leur utilité sociale, tant par le Conseil général que le Service public de l'emploi et de l'insertion, certaines Collectivités locales, organisations socio-professionnelles et autres partenaires et réseaux, apportant la garantie de partenariats locaux constructifs avec les représentants de ces institutions
- Éléments déjà collectés par le BASE Sud Audois depuis sa création :
 - Un premier inventaire des acteurs qui se reconnaissent de l'économie solidaire,
 - Un séminaire de réflexion qui a dégagé des pistes d'action,
 - L'animation par ses membres de la " Commission Economie solidaire ",
 - La réalisation d'un Marché de Noël solidaire, sous la Halle de Limoux, qui a manifesté un potentiel intéressant de micro-projets (30 exposants, dont un certain nombre allocataires du RMI recherchant comment vivre en partie de leur production artisanale ou agricole).

**Témoignant ainsi de sa volonté d'apporter une contribution utile
au développement de la Haute Vallée de l'Aude,**

Il lui demande d'être l'instance qui le représente pour s'engager et signer la Convention cadre territoriale avec l'Etat, portant sur les objectifs suivants :

OBJECTIF 1 :

**“ Développer et promouvoir l'économie sociale et solidaire comme
secteur économique à part entière dans une dynamique territoriale ”**

Promouvoir l'économie sociale et solidaire par une action de communication pour assurer la valorisation des potentiels qu'elle représente dans ce territoire ¹⁰⁶

- Animation du débat : Tous les acteurs potentiels et utiles à la promotion de ce champ ne sont pas présents. Les mutuelles, le milieu économique (artisanat et commerce) se sentent encore peu concernés, sinon méfiants. Il faut faire comprendre, au plus grand nombre des acteurs socio-économiques et

¹⁰⁶ Correspond à l'Axe 2 du plan d'action

culturels du Pays, la valeur des ressources locales, l'importance de collaborations de qualité pour surmonter les difficultés que connaît le Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

- Réalisation d'un " Forum des initiatives ", pour augmenter le nombre et la qualité des initiatives qui se sentent concernées par l'économie sociale et solidaire
- Organisation d'une édition annuelle du Marché solidaire de Noël.
- Participation à la Conférence européenne EURONET :accueil d'une délégation d'Europe et du Québec sur les initiatives privées et collectives des habitants au service des projets de territoire (octobre 2002)
- Ouverture d'une page web et construction de liens interactifs avec les Collectivités, les Services déconcentrés, les acteurs économiques, les autres pays qui vivent un processus de Pays et les réseaux

Résultats attendus : Forum des initiatives ; Un site, La réalisation d'évènements promotionnels

OBJECTIF 2

" Aider à la structuration, dans le respect de leur indépendance, des acteurs de l'économie sociale et solidaire concernés (mise en place de plates-formes, de pôles, de maisons, d'espaces locaux etc...) dont la vocation est à la fois de rapprocher l'offre et la demande de biens et services ou de susciter et de garantir la qualité et la pérennité des activités ainsi créées ou développées "

" Se constituer en Plate-forme ressources dédiée à la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le pays de la Haute Vallée de l'Aude " ¹⁰⁷

- Production d'un annuaire des réalisations proposant une définition du champ de l'économie solidaire pour les acteurs socio-économiques ; les élus ; les travailleurs sociaux ; les agents de développement ; régulièrement mis à jour.
- Mise à disposition des informations juridiques, financières d'un champ en pleine évolution
- Co-pilotage de l'étude des flux migratoires dans la Haute Vallée de l'Aude
- Faire connaître et se rencontrer les acteurs locaux avec des expériences de référence, des réseaux à l'extérieur du territoire, pour bénéficier d'un transfert de compétences
- Organisation d'une écoute du terrain ; remontée des besoins des différentes catégories d'acteurs concernés ; orientation vers les réponses existantes ; proposition de pistes d'amélioration.

Résultats attendus :Un annuaire des acteurs Puis une plate- forme ressources permanente

OBJECTIF 3

" Soutenir le développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire (mise en place d'aide technique voire d'accompagnement aux porteurs de projets, de dispositif de soutien financier etc...) "

" Accompagner l'émergence, l'orientation et la pérennité des initiatives privées et

¹⁰⁷ Correspond à l'Axe 1 du plan d'action :

- Concrétiser des collaborations autour d'objectifs de résultats dégagant une plus-value sociale et économique locale, notamment en vue d'une mobilisation de l'épargne locale se traduisant par un outil d'intervention apte à orienter les moyens financiers, avec un pilotage démocratique, réunissant toutes les parties prenantes au service de la promotion des initiatives privées et collectives du territoire.
- Améliorer les formes d'accompagnement des initiatives, sans se substituer à ce qui se fait déjà, par de meilleures mises en synergie : Un premier exemple se présente au BASE Sud Audois : un projet d'entreprise de briques de papier. D'autres initiatives sont parrainées par des membres du BASE Sud Audois. D'autres résulteront de l'état des lieux et des priorités d'action de la charte de développement du Pays de la Haute Vallée de l'Aude. Comment se préparer à une montée en puissance des capacités collectives d'accompagnement des initiatives ?

Résultats attendus :
Une amélioration des collaborations
Un outil adéquat pour mobiliser l'épargne locale
Stimuler la prise d'initiative locale

Les résultats devant attester d'une amélioration quantitative et qualitative, l'évaluation sera menée de deux façons : auto-évaluation sous la conduite du BASE Sud Audois d'une part, évaluation externe d'autre part. Les critères de résultats seront formalisés entre les partenaires associés à la présente Convention territoriale dans la première année de déroulement de l'action.

¹⁰⁸ Correspond aux actions de l'Axe 3 du plan d'action